



Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Directives Relatives aux interventions ciblant les Adolescentes et les Jeunes Femmes (DREAMS)



Juin 2024



TABLE DES MATIÈRES

	AVANT PROPOS	5
	REMERCIEMENTS	6
	ACRONYMES ET SIGLES	7
	I. CONTEXTE	9
	II. Qu'est-ce que DREAMS ?	10
	III. Pourquoi DREAMS ?	10
	IV. Définition des termes clés	11
	V. Planification du programme DREAMS	13
A.	Analyse situationnelle	13
B.	Cartographie des parties prenantes	13
1.	Identification des parties prenantes	13
2.	Définition des rôles des parties prenantes	14
3.	Identification des zones d'intervention (Priorité géographique)	15
4.	Information sur le Programme DREAMS aux parties prenantes	15
	VI. Mise en œuvre	16
		16
A.	Recrutement des mentors	16
1.	Le processus de recrutement	16
2.	Critères de sélection d'un mentor :	16
3.	Rôles et responsabilités des mentors DREAMS	17
4.	Compétences des mentors.	17
5.	Ratio mentor-mentoré.....	18
6.	Orientation et formation des mentors	18
7.	Renforcement post formation des mentors	20
B.	Recrutement d'un facilitateur	21
1.	Critères de sélection d'un facilitateur	21
2.	Rôles et responsabilités des facilitateurs DREAMS	21
3.	Compétences de facilitateurs.	21
4.	Ratio facilitateur-leader communautaire ou parent d'AJF	22
5.	Orientation et formation des facilitateurs	22
6.	Renforcement post formation	22

		23
C.	Recrutement d'un superviseur	23
1.	Critères de sélection des superviseurs	23
D.	Soins aux mentors, aux facilitateurs et superviseurs DREAMS.....	23
E.	Rémunération/indemnisation du mentor, du facilitateur et du superviseur DREAMS	24
F.	Déploiement	24
G.	Gestion des performances des mentors et des facilitateurs	24
H.	Identification des bénéficiaires	25
1.	Critères d'éligibilité	25
2.	Autorisation parentale	26
I.	Processus d' enrôlement.....	26
J.	Identification des espaces sécurisés.....	26
K.	Sortie du programme	27
	VII. Offre de service	29
	VIII. Participation aux cohortes.....	33
A.	Services primaires.....	33
1.	Prévention de la violence sexuelle à l'école et dans la communauté (Education Sexuelle Complète) 33	
2.	Soutien psychosocial	35
3.	Renforcement des actifs sociaux.....	36
	Le service du renforcement des actifs sociaux regroupe trois activités :	36
	• Les activités récréatives,	36
	• Les visites guidées,.....	36
	• Les journées portes ouvertes.....	36
4.	L'évaluation au risque VIH.....	41
B.	Services secondaires	42
1.	Référence vers les services de prise en charge du besoin	43
2.	Education et employabilité.....	49
3.	Renforcement économique.....	56
4.	Protection sociale.....	59
C.	Renforcement de l'environnement (services contextuels)	61
1.	Mobilisation de la communauté et changement de normes (SASA)	61
	IX. Hotspot ou MASTER "Homme pour le Soutien, la Confiance, L'Engagement et la résilience des AJF"	66

	X. Objectifs du système Suivi Évaluation	69
A.	Définition des Indicateurs.....	69
B.	Les indicateurs de résultats.....	70
C.	Les indicateurs d'effet.....	71
D.	Organisation du Dispositif de Suivi Évaluation	71
1.	Les Acteurs	71
2.	Rôles et responsabilités des acteurs.....	71
3.	Outils et collecte des Données.....	82
4.	La collecte des données	83
5.	Transmission des données.....	83
6.	Circuit et périodicité de transmission des données.....	83
7.	Dissémination des données.....	84
8.	Le contrôle de la qualité des données.....	84
9.	Schéma du Dispositif de Suivi Évaluation	85
10.	Suivi.....	86
11.	Evaluation, études et recherche opérationnelle	89
12.	La redevabilité.....	91
	XI. Gestion et archivage de données.....	92
A.	L'archivage physique	92
B.	L'archivage électronique	92
	XII. Impact du programme.....	93
A.	Choix des ambassadrices	93
1.	Définition de l'Ambassadrice DREAMS	93
2.	Critères de candidature au programme des Ambassadrices DREAMS	93
3.	Mode d'identification et de sélection des ambassadrices.....	94
	XIII. Les éléments de succès du programme DREAMS.....	105
A.	Au niveau des AJF.....	105
B.	Au niveau des familles, des partenaires et de l'Etat.....	106
	XIV. Références.....	107
	ANNEXES.....	108

AVANT PROPOS

En Côte d'Ivoire, devant le succès des interventions multisectorielles, le pays a amorcé la phase de contrôle de l'épidémie à VIH. Selon les estimations du Spectrum 2022, le nombre de nouvelles infections par le VIH a diminué de 19% pour les filles de 15 – 24 ans, entre 2019 et 2022 et la prévalence du VIH chez les filles de 15 – 19 ans est estimée à 0,53% et chez les femmes de 20 à 24 ans, à 1,26%.

Face à la réduction de l'incidence de l'épidémie du VIH, le DREAMS (Determined, Resilient, Empowered, AIDS-free, Mentored and Safe), initiative publique-privé, a été lancée en Côte d'Ivoire en 2017, dans le but de réduire le taux prévalence de VIH chez les adolescentes et les jeunes femmes dans les pays où le fardeau du VIH était le plus lourd. Cette initiative visait, dans ses composantes, à responsabiliser les adolescentes et les jeunes femmes et réduire le risque de VIH grâce à des soins de santé adaptés, à mobiliser les communautés pour le changement de normes dans le cadre de la prévention du VIH, à réduire le risque d'infection par le VIH et à renforcer les familles.

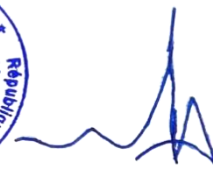
Quatre sites ont été identifiés pour assurer le pilotage de cette initiative avec l'appui technique de CDC et USAID et le soutien financier du PEPFAR. Depuis, environ sept (7) ans, l'initiative Dreams est développée en Côte d'Ivoire à Abobo, Cocody-Bingerville, Daloa et Man.

La mise en œuvre de cette initiative a permis à la Côte d'Ivoire de disposer d'une cohorte de d'Adolescentes et Jeunes Filles DREAMS avec diverses expériences et capables de relever les défis liés au VIH.

A ce stade d'évolution de cette initiative et sur la base des résultats et données probants obtenus sur les différents sites, le Programme National de prise en charge des Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/sida (PN OEV), les partenaires techniques, les partenaires de mise en œuvres et les Ministères techniques se sont engagés à offrir à la Côte d'Ivoire un document normatif qui vient assurer sur les sites, une harmonisation des pratiques dans le domaine et proposer des stratégies et les actions à fort impact à privilégier et à soutenir pour améliorer et adapter l'offre de services aux besoins spécifiques des adolescentes et jeunes filles (AJF) et agir efficacement pour un changement de comportement.

Une appropriation par les intervenants sociaux et les acteurs du secteur, des nouvelles dispositions contenues dans le document normatif contribuera, sans doute, à l'amélioration des services offerts aux (AJF) en Côte d'Ivoire.

Le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant



Madame Nassénéba TOURÉ
Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

REMERCIEMENTS

L'élaboration d'un document normatif établissant les lignes directrices et des procédures standardisées afin de garantir la qualité et la conformité des interventions en direction des adolescentes et jeunes filles dans le cadre de l'initiative DREAMS a été inclusive et participative, au regard de la transversalité de la problématique. Aussi, voudrais-je, au nom de Madame **Nassénéba TOURÉ**, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, exprimer mes sincères remerciements à ces travailleurs dévoués et engagés de notre système de protection sociale qui ont fait de la question de la prise en charge des adolescentes et jeunes filles un sacerdoce.

Mes remerciements vont à l'endroit du PEPFAR, pour son soutien technique et financier inestimable dans la réponse nationale à la problématique des adolescentes et jeunes filles qui vise à les responsabiliser et réduire le risque de VIH grâce aux soins de santé adaptés, à mobiliser les communautés pour le changement de normes dans le cadre de la prévention du VIH et à renforcer les familles.

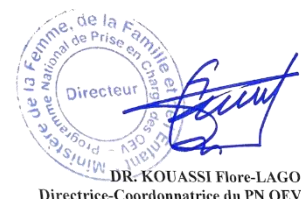
Je voudrais ici témoigner ma reconnaissance aux Ministères techniques, à travers leurs représentants pour leurs contributions qualitatives à l'élaboration du présent document.

Dans cet élan de remerciements, je ne saurais oublier l'ensemble des partenaires techniques d'appui CDC et USAID, leurs sous partenaires Save The Children, IRC, EGPAF et les partenaires de mise en œuvre IDE-AFRIQUE, AJECI, SAPHARM et OGRADIE. Recevez en ces quelques mots, le témoignage de notre gratitude pour votre accompagnement.

Enfin, j'adresse des félicitations particulières à toutes les Directions Centrales ainsi que les services décentralisés du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, les centres sociaux, les organisations non gouvernementales communautaire, l'équipe du PN-OEV, pour leurs expertises et les bénéficiaires directs représentés par les pairs lors des différents ateliers dont les contributions ont permis de cerner avec précision les attentes et préoccupations.

Merci à toutes et à tous.

DR. KOUASSI Flore-LAGO



DR. KOUASSI Flore-LAGO
Directrice-Coordonnatrice du PN OEV

ACRONYMES ET SIGLES

AEJ	Agence Emploi Jeune
AGR	Activités Génératrice de Revenus
AJEC	Association Jeunesse et Enfance de Côte d'Ivoire
AJF	Adolescent et Jeune Femme
ANS	Agence Nationale de la Statistique
ARV	Anti Retro Viraux
AVEC	Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire
CDV	Conseil et de Dépistage Volontaires
CMU	Couverture Maladie Universelle
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
COP	Country Operational Plan / Plan opérationnel du pays
DQA	Data Quality Assessment / Évaluation de la qualité des données
DREAMS	Determined, Resilient, Empowered, AIDS-Free, Mentored and Safe
EASE	Economic and Social Empowerment
EDS	Enquête Démographique de la Santé
EGPAF	Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation
ESC	Education Sexuelle Complète
GEC	Groupe d'Épargne et de Crédit
IFEF	Institut de Formation et d'Education Féminine
IRC	International Rescue Committee
IST	Infection Sexuellement Transmissible
JPO	Journée Porte Ouverte
OBC	Organisation à Base Communautaire
OEV	Orphelin et Enfant Vulnérable
OGRADIE	ONG la Grace Divine Eternelle
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PEPFAR	President's Emergency Plan for AIDS Relief / Plan d'Urgence du Président américain pour la lutte contre le sida
PF	Planning Familial
PFC	Plateforme de Collaboration
PMO	Partenaire de Mise en Œuvre
PN-OEV	Programme National de prise en charge des Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/sida
PrEP	Prophylaxis Pré-Exposition
PSM	Partenaires Sexuels Masculins

RDQA	Outils d’Evaluation de routine de la qualité des données
REM	Renforcement Economique des Ménages
ROP-CI	Réseau des Organisations des Populations Clés de Côte d'Ivoire
SAPHARM	Service d'Assistance Pharmaceutique et Médicale
SASA	Start Awareness and Support Action / Sensibiliser et soutenir l'action
SIDA	Syndrome d’Immunodéficience Acquise
SSSU-SAJ	Service de santé scolaire et universitaire, santé adolescents et jeunes
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization / Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture
UNFPA	United Nations Population Fund / Fond des Nations Unis pour la Population
UNICEF	United Nations International Children’s Emergency / Fond des Nations Unis pour l’Enfance
VAD	Visite A Domicile
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus de l’immunodéficience humaine

I. CONTEXTE

En Afrique subsaharienne, les femmes et les filles constituaient 63 % des nouvelles infections au VIH. Dans toutes les autres régions, plus de 70 % des nouvelles contaminations au VIH en 2022 ont été recensées chez les hommes et les garçons. Chaque semaine, 4 000 adolescentes et jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans ont contracté le VIH dans le monde en 2022. 3 100 de ces infections sont survenues en Afrique subsaharienne.

La Côte d'Ivoire compte 29 389 150 habitants dont 15 344 990 hommes et 14 044 160 femmes, au terme du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2021). La population est extrêmement jeune avec un âge moyen de 23 ans. Plus de trois quarts (3/4) de la population a moins de 35 ans (75,6%) et plus du tiers de la population a moins de 15 ans (38,3%). La population urbaine est de 15 152 232 (52,5%) et la population rurale est de 12 944 419 (47,5%).

En Côte d'Ivoire, la politique nationale, organisée autour d'un cadre commun de lutte contre le VIH, permet de renforcer le cadre d'intervention et d'organiser une réponse synergique.

L'Enquête Démographique de la Santé, sur la situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire (EDS – 2021) a révélé l'importance des grossesses précoces en Côte d'Ivoire. En effet, environ deux jeunes filles de 15–19 ans sur dix ont déjà été enceintes (23 %). Dans le même temps la prévalence contraceptive est restée faible chez les femmes en union (15,5%) et que près d'un tiers (30,5%) des besoins de contraception chez ces femmes n'ont pas pu être satisfaits. L'indice synthétique de fécondité reste stable à 4,6 enfants par femme âgée de 15-49 ans.

Avant l'âge de 15 ans, 21 % des femmes âgées de 25–49 ans avaient déjà eu leur premier rapport sexuel. Entre 2010 et 2021, le pourcentage de femmes ayant eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 18 ans a augmenté, passant de 63 % à 72 % ; par contre, celui des hommes a diminué, passant de 42 % à 31 %. Les hommes commencent leur vie sexuelle à un âge plus tardif. En effet, avant l'âge de 15 ans, seulement 6 % des hommes de 25–49 ans avaient déjà eu leur premier rapport sexuel et 31 % avant l'âge de 18 ans. Aussi, faut-il relever que l'ISF¹ diminue avec l'acquisition d'un niveau d'instruction, passant de 5,0% parmi les femmes sans niveau d'instruction à 3,2% parmi celles ayant le niveau secondaire ou plus.

¹ ISF : Indice Synthétique de Fécondité (EDS 2021)

II. Qu'est-ce que DREAMS ?

Afin d'accorder la priorité à la santé et au bien-être des Adoléscentes et Jeunes Femmes et de parvenir à contrôler l'épidémie de VIH, le PEPFAR a annoncé un ambitieux partenariat public-privé, le partenariat Determined, Resilient, Empowered, AIDS-Free, Mentored and Safe (DREAMS), lors de la Journée mondiale de lutte contre le sida en 2014. DREAMS est actuellement mis en œuvre dans 15 pays en partenariat avec la Fondation Bill et Melinda Gates, Girl Effect, Gilead Sciences, ViiV Healthcare et Johnson & Johnson, et cible les jeunes filles vulnérables (10-24 ans) dans les communautés fortement touchées par le VIH, qui courent un risque accru de contracter le virus pour diverses raisons démographiques, géographiques, comportementales et structurelles.

DREAMS, mis en œuvre en partenariat avec le gouvernement de Côte d'Ivoire et les parties prenantes concernées, propose un ensemble complet d'interventions de base pour traiter les facteurs clés qui rendent les adolescentes et les jeunes femmes particulièrement vulnérables au VIH. Il s'agit notamment de :

- Facteurs comportementaux (partenariats sexuels multiples, rapports sexuels sans préservatif, etc.),
- Dynamique familiale (parentalité négative, indigence, etc.),
- Obstacles structurels (violence sexiste, exclusion des opportunités économiques, etc.)
- Faible accès à l'école.

Ce modèle suggère une variété d'interventions afin de créer une synergie dans l'approche visant à réduire le risque de VIH et à atténuer les facteurs qui conduisent au VIH (c'est-à-dire l'abandon scolaire, la consommation/usage d'alcool, les rapports sexuels non protégés). Ces interventions spécifiques seront examinées plus en détail tout au long du présent document.

Ce document détaille le processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du programme DREAMS en Côte d'Ivoire et fait référence à d'autres documents disponibles de différents financiers et techniques. Il utilise les résultats de la littérature, les meilleures pratiques fondées sur des données probantes et les études DREAMS spécifiques.

III. Pourquoi DREAMS ?

Les Adoléscentes et les Jeunes Femmes (AJF) sont plus vulnérables à l'infection par le VIH que leurs pairs. Dans le monde, ²20 millions de femmes vivent avec le VIH, et les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans sont deux (02) à 14 fois plus susceptibles de contracter le VIH que les hommes du même âge, selon le pays. Environ 5 000 jeunes femmes sont infectées par le VIH chaque semaine. En Côte d'Ivoire, les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent ³45 % du nombre total de nouvelles infections. En Afrique subsaharienne, les filles et les jeunes femmes représentent quatre nouvelles infections par le VIH sur cinq chez les jeunes âgés

² Source : PEPFAR DREAMS Guidance 2021

³ Source : Enquête Démographique de la Santé 2021

de 15 à 24 ans. En outre, les données montrent que les jeunes femmes constituent une population prioritaire à cibler afin de réduire les nouvelles infections et de contrôler l'épidémie de VIH.

Les activités courantes de prévention du VIH n'ont pas permis d'atteindre efficacement cette sous-population. Un programme complet et fondé sur des données probantes est nécessaire pour prévenir les nouvelles infections en vue d'une génération sans Sida.

L'initiative DREAMS vient donc favoriser le développement des adolescentes et jeunes femmes à être des personnes responsables, déterminées, autonomes, résilientes et sans VIH. De manière spécifique, le programme DREAMS en Côte d'Ivoire vise à :

- Renforcer l'autonomie des jeunes femmes et réduire les risques de VIH, de grossesse non désirée et de violence.
- Renforcer les liens familiaux
- Mobiliser les communautés pour le changement des normes de genre et sociales négatives
- Réduire les risques d'exposition au VIH, IST des partenaires sexuels des AJF.

IV. Définition des termes clés

- **AJF** : C'est une adolescente ou une jeune femme âgée de 10 à 24 ans.
- **Mentor** : Un mentor est une personne identifiée et recrutée dans la communauté qui aide directement l'AJF à accéder à l'information et aux services nécessaires à son épanouissement. Il doit être issu de la communauté ou d'une cohorte de bénéficiaires du programme qui se serait distinguée par sa capacité à accompagner ses paires.
- **Le mentorat** : Le mentorat décrit un processus relationnel entre le mentor et l'AJF et vise à renforcer les capacités de cette dernière sur les thématiques nécessaires à son épanouissement (estime de soi, santé sexuelle et reproductive, information sur les sites de prise en charge, etc.). La relation de mentorat doit également être guidée par des valeurs claires telles que le respect mutuel, la confiance, la compréhension, l'empathie, la responsabilité et l'attention.
- **Pair Modèle** : Il s'agit d'une adolescente ou jeune femme désignée par ses paires ou son Mentor sur la base de son engagement et de son assiduité aux sessions.
- **Ambassadrice** : Elle désigne une Pair Modèle élue au niveau d'un espace sécurisé, d'une zone, d'un district ou du pays pour être un porte-voix des AJF. Elle contribue à promouvoir les objectifs de DREAMS au niveau communal, régional et national.
- **Les espaces sécurisés/sûrs** : Les espaces sécurisés/sûrs sont des lieux dans lesquelles les AJF se retrouvent en toute quiétude pour échanger, partager et s'exprimer librement. Ces espaces sont choisis par les AJF parmi une diversité de lieux physiques tels que les établissements scolaires, les centres de santé,

les centres sociaux ou même les domiciles de membres de la communauté. Ces endroits sont ouverts à tous ceux qui souhaitent bénéficier des interventions du programme DREAMS, qu'il s'agisse des AJF elles-mêmes, de leurs parents, de leurs conjoints, des leaders communautaires, des guides religieux ou des responsables d'associations.

- **Parrains et marraines :** Ce sont des personnes ressources de la communauté et des services publics qui contribuent à faciliter la mise en œuvre du programme et à adresser les défis rencontrés par les AJF. Ces personnes peuvent être des guides religieux, des leaders d'association, des propriétaires d'espace sécurisé, du personnel de santé, des travailleurs sociaux, etc.

- **Parties Prenantes :** Une partie prenante désigne tout acteur (individu, organisation, groupe) concerné par le programme DREAMS c'est-à-dire dont les intérêts sont affectés d'une façon d'une autre par sa mise en place. Il s'agit dans le cadre de DREAMS des structures étatiques, des partenaires financiers, des partenaires techniques, des organisations de la société civile, des communautés, des AJF, leurs partenaires sexuels et leurs parents.

V. Planification du programme DREAMS

A. Analyse situationnelle

L'analyse de la situation du programme DREAMS se caractérise comme une étude de type diagnostic. La conduite de cette analyse s'appuie sur des approches quantitatives et qualitatives. Elle vise fondamentalement à :

- Réaliser l'état des lieux de la réponse locale à la problématique DREAMS dans les districts sanitaires concernés ;
- Faire une revue documentaire des initiatives et données existantes à l'endroit des AJF au niveau local, régional ou national ;
- Cartographier les services publics, privés, communautaires (ONG/OBC/OC) travaillant actuellement dans le domaine du VIH/SIDA, protection ou du Genre et des VBG ;
- Identifier les potentiels intervenants dans l'initiative DREAMS ;
- Cartographier les portes d'entrées ou points de contact avec les AJF ;
- Faire une analyse (forces et faiblesses) des services qu'offrent les différents acteurs aux AJF dans les zones d'intervention de la localité ;
- Evaluation générale des besoins des parties prenantes incluant les services publics et les populations cibles du programme DREAMS.

B. Cartographie des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes multisectorielles et le partage des responsabilités sont essentiels à la réussite et à la durabilité du programme DREAMS, car cela implique l'intégration de cette initiative dans les systèmes et structures soutenus par le gouvernement de Côte d'Ivoire. Les acteurs cités sont engagés dans la réponse à la problématique de la prise en charge holistique des besoins des adolescentes et jeunes femmes de Côte d'Ivoire. Cela pourrait s'inscrire également dans le fonctionnement de la Pate FC OEV/VBG qui représente un cadre de réflexion regroupant les structures publiques, privées ainsi que les organisations communautaires émanant de la société civile. Leur fonctionnement repose sur la tenue de réunions mensuelles et la coordination de la production de données d'activités OEV, VBG. Les PFC OEV/VBG sont coordonnées par le Centre Social des Ministères en charge de la Femme, de la famille et de l'Enfant et du Ministère en charge de la Protection sociale.

1. **Identification des parties prenantes**

✓ Les Ministères clés :

- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE)
- Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP CMU) ;
- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) ;
- Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) ;

- Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) ;
- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH) ;
- Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) ;
- Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA) ;
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) ;
- Ministère d'Etat, ministère de la Défense (MEMD).

✓ Les Partenaires financiers

Le partenaire financier est toute personne physique ou morale, qui apporte des fonds ou des ressources financières pour soutenir le programme DREAMS en Côte d'Ivoire. Les partenaires financiers peuvent être des institutions financières, des investisseurs privés, des organismes gouvernementaux, ou des fonds d'investissement. Leur objectif principal est d'aider le programme DREAMS à atteindre ses objectifs financiers et opérationnels en fournissant des capitaux et des conseils stratégiques. Ce sont entre autres le PEPFAR, le Fonds Mondial, l'OMS, UNICEF, etc.

✓ Les Partenaires techniques

Le partenaire technique est toute personne physique ou morale qui permet de donner plus d'ampleur à la mise en œuvre du programme DREAMS, notamment par un élargissement des compétences techniques et une meilleure connaissance du contexte local des interventions. Pour la plupart d'entre eux, ces partenariats s'inscrivent dans la durée. Ce sont entre autres EGPAF, IRC, Save the Children, Alliance CI, etc.

✓ Les Organisations de la société civile

Une organisation de la société civile est toute personne morale qui exécute directement le programme DREAMS en Côte d'Ivoire. Développé en Côte d'Ivoire depuis 2017, le programme DREAMS est mis en œuvre par AJECI, IDE Afrique, OGRADIE, SAPHARM et ROPC-CI.

✓ Les bénéficiaires

Sont considérés bénéficiaires du programme DREAMS, les Adolescentes et Jeunes Femmes, leurs Partenaires sexuels, leurs familles, et leurs communautés.

2. Définition des rôles des parties prenantes

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant à travers le PN-OEV assure la coordination nationale des activités et des résultats découlant du programme DREAMS. Les partenaires techniques et financiers ainsi que les autres Ministères sus-cités collaborent avec le MFFE à travers, leurs directions ou programmes

afin d'aboutir à des réformes politiques, structurelles et systémiques au sein des systèmes sociaux pour garantir l'impact durable de l'initiative.

Quant aux partenaires de mise en œuvre, ils sont les garants de l'implémentation directe des directives en matière de mise en œuvre du programme DREAMS en Côte d'Ivoire.

Les partenaires de mise en œuvre doivent impliquer les bénéficiaires tout au long du cycle du programme pour des activités telles que :

- L'identification des Adolescentes et Jeunes Femmes
- La recherche de leur consentement pour le Planning Familial et le dépistage des AJF âgées de moins de 16 ans,
- Le choix des Parrains et Marraines d'AJF,
- La planification des activités de Parenting Program
- Des Visites à Domicile, des Focus de Parents / Tuteurs d'AJF pour des rencontres de partage d'expériences et des séances d'écoute individuelle.
- L'identification des ressources dans la communauté des AJF (Centres de santé, Centres sociaux...),
- L'évaluation périodique des résultats DREAMS,
- Le choix des articles de visibilité ;
- L'évaluation des Mentors, Etc.

3. Identification des zones d'intervention (Priorité géographique)

DREAMS n'est pas destiné à être mis en œuvre dans l'ensemble du pays, mais plutôt dans les zones les plus à risque d'exposition au VIH, aux VBG, à la consommation de stupéfiants. Les considérations géographiques basées sur les données épidémiologiques actuelles, les résultats d'enquêtes, les considérations culturelles et d'autres indicateurs de routine doivent être utilisés pour déterminer les zones prioritaires. Lors de la planification de l'initiative DREAMS, il convient d'utiliser une approche fondée sur les données en lien avec le niveau de prévalence au VIH, l'inégalité entre les sexes, les violences basées sur le genre et l'accès limité à l'éducation et aux opportunités économiques.

4. Information sur le Programme DREAMS aux parties prenantes

Il est nécessaire, avant la mise en œuvre de cette initiative, d'informer toutes les parties prenantes, sur les objectifs, les avantages, les éventuelles contraintes et les conditionnalités de mise en œuvre afin d'avoir leur feed back et leur adhésion. Toutefois, leur implication et leur participation sont cruciales pour le démarrage et la réussite dudit Programme.

VI. Mise en œuvre

A. Recrutement des mentors

1. **Le processus de recrutement**

- Durée du processus de recrutement : 1 à 3 mois
- Elaboration des termes de référence (TDR) par le service des ressources humaines du PMO (Partenaires de Mise en Œuvre) ; Mois 1
- Validation des TDR par les partenaires techniques et financiers suivi de leur retour au PMO ; Mois 1
- Lancement de l'appel d'offre de recrutement sur les sites d'emplois nationaux (en ligne) ; Mois 1
- Réception des dossiers de candidature (en ligne et physique au bureau) ; Mois 2
- Etablissement de la short liste (des candidats retenus pour le test écrit) ; Mois 2
- Test écrit, correction et résultats ; Mois 3
- Entretien et délibérations du jury ; Mois 3
- Enquête de moralité réalisée par les centres sociaux (en moyenne une semaine pour 100 personnes) ; Mois 3
- Signature du contrat de travail par les candidats retenus ; Mois 3
- La formation des mentors retenus (05 jours). Mois 3

2. **Critères de sélection d'un mentor :**

Les critères de sélection des mentors sont les suivants :

a) Critères clés

- Femmes âgées de 18 à 35 ans, résidant dans la zone d'intervention ciblée pour le mentorat des AJF ;
- Avoir des notions sur le programme DREAMS ou être une bénéficiaire active qui a suivi le programme pendant au moins six mois ;
- Savoir lire et écrire, Servir de modèle aux jeunes femmes ;
- Avoir de bonnes compétences en matière de relations interpersonnelles et de communication ;
- Connaissances de base en matière de santé sexuelle et génésique (planning familial, promotion à l'utilisation du port correct et systématique des préservatifs, liens, etc.) ;
- Volonté et flexibilité pour traiter les questions relatives à l'AJF en dehors des heures d'ouverture de l'espace sécurisé.

b) Critères facultatifs

- Expérience de la formation ou de l'animation d'AJF ;
- Posséder des compétences informatiques ou technologiques de base, par exemple l'utilisation d'un téléphone Android, d'une tablette, etc.

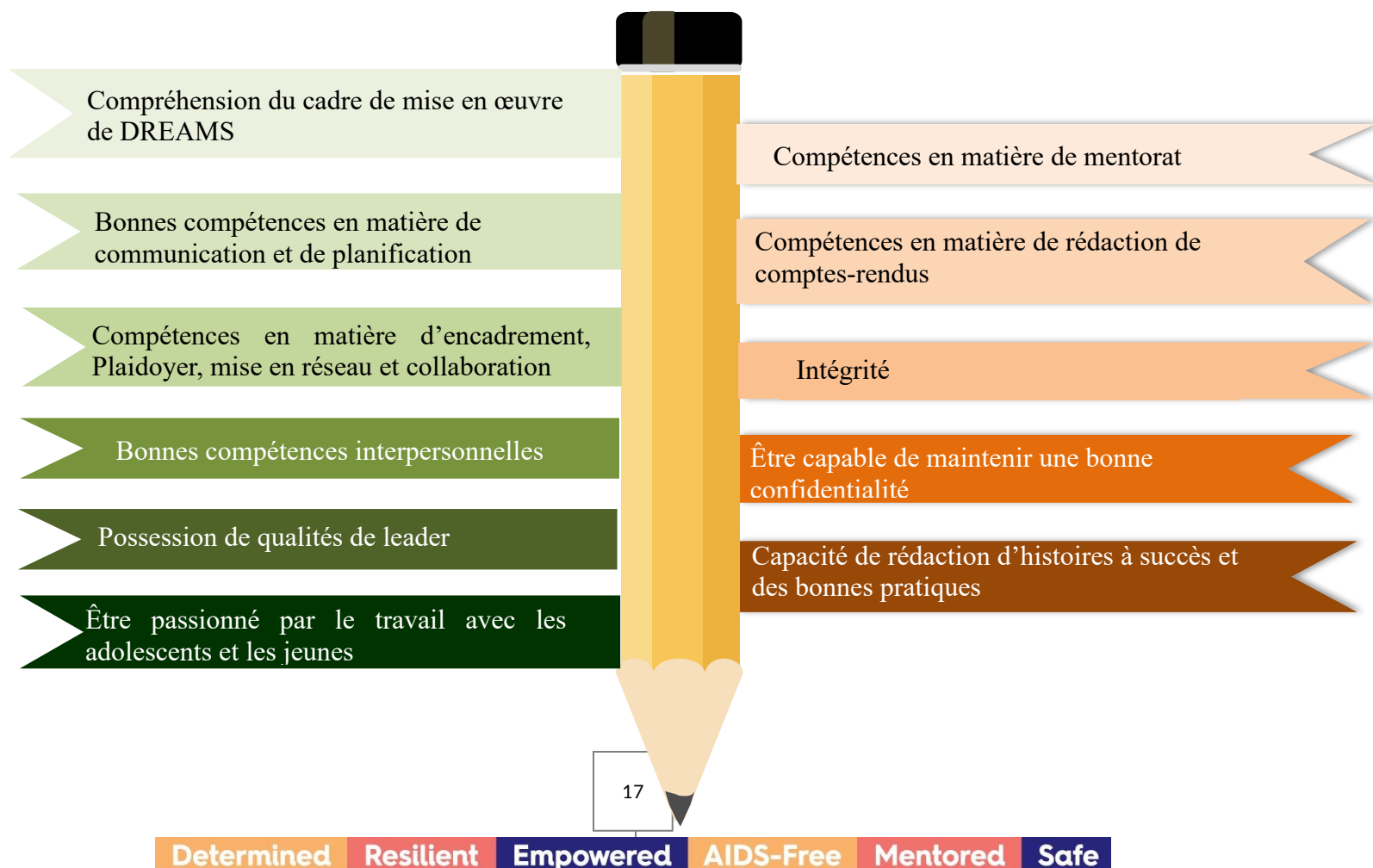
3. Rôles et responsabilités des mentors DREAMS

Les mentors sont recrutés pour la durée du programme et ont pour rôle de :

- Faire la cartographie en collaboration avec le centre social de la zone d'intervention ;
- Identifier les espaces sécurisés (repérage des sites potentiels pour l'animation des sessions) ;
- Identifier, enrôler avec l'accord parental ou des conjoints et mobiliser régulièrement les AJF pour les activités ;
- Former les cohortes par tranche d'âge et animer les sessions ;
- Renseigner correctement les outils de collecte de données ;
- Faire le suivi de l'offre des services aux AJF (référence et contre-référence) ;
- Faire le suivi des activités (AGR, AVEC, mise en apprentissage, visites guidées etc.) ;
- Assurer le fonctionnement périodique des espaces sécurisés ;
- Effectuer des visites à domicile en routine ;
- Faire des compte-rendus d'activités et les transmettre aux superviseurs ;
- Faire le suivi des activités (AGR, AVEC, mise en apprentissage, visites guidées etc.).

4. Compétences des mentors.

Pour s'acquitter de ces rôles et responsabilités, les mentors doivent posséder les compétences suivantes :



5. Ratio mentor-mentoré

- Le superviseur doit attribuer à chaque pair de mentor des cohortes ou groupes en s'assurant qu'il supervise toutes les tranches d'âge (10-14, 15-19 et 20-24) dans une communauté spécifique. Chaque pair de mentor se verra attribuer un maximum de 03 cohortes correspondant à 75 AJF au maximum ;
- Chaque cohorte sera constituée de 15 AJF au minimum et de 25 AJF au maximum.

6. Orientation et formation des mentors

Après leur recrutement, les mentors sont formés /orientés sur les thématiques suivantes avant le début des activités :

- **Formation sur toutes les interventions DREAMS :**

- Les mentors doivent se familiariser à l'ensemble du paquet DREAMS pour une prise en charge holistique des AJF et épouser les valeurs et l'environnement de mise en œuvre de l'Education Sexuelle Complète (ESC) ;
- Les mentors doivent être outillées à l'animation des 34 sessions regroupées (32 sessions ESC et 02 sessions PrEP) en 5 thématiques. Ainsi, les mentors aideront les jeunes filles à améliorer leur santé sexuelle reproductive.

- **Violence basée sur le genre (VBG)**

- Les mentors doivent être capables d'écouter, d'identifier les cas de VBG et Violence sur le Partenaire Intime (VPI), d'apporter le LIVES et de référer aux services compétents (centres sociaux, services de santé etc.).

- **Prophylaxie Pré-Exposition (PrEP)**

- Les mentors doivent être outillées sur les moyens de prévention du VIH notamment la PrEP, les intégrer dans leur quotidien ainsi que celui des AJF. Elles doivent impacter la vie des AJF par la promotion à l'utilisation de la PrEP en vue de réduire le taux de prévalence.

- **Planification familiale (PF)**

- Les mentors doivent aider les AJF désireuses d'utiliser des méthodes contraceptives pour éviter les grossesses non désirées et les alerter sur les risques des relations sexuelles précoces.

- **Orientation sur le remplissage correct des outils de collecte de données**

- Les mentors et les facilitateurs doivent renseigner tous les champs des outils de collecte de données, dans le respect des délais requis. Les outils devront respecter les critères de qualités (promptitude, complétude, cohérence et fiabilité). Citons à titre d'exemple, la fiche d'éligibilité, le dossier bénéficiaire, la fiche d'activités de groupe etc.

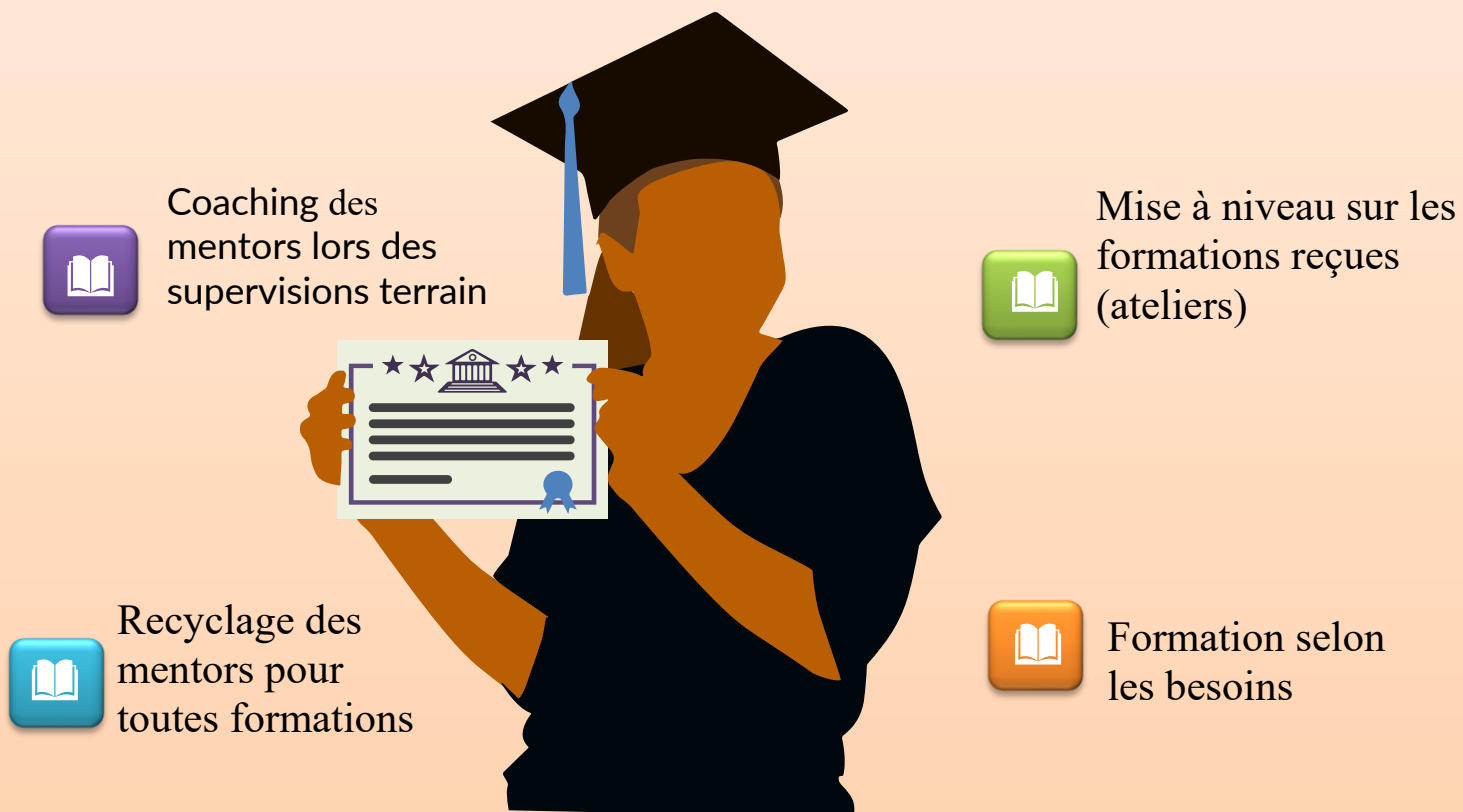
- **Entreprenariat simplifié (Business Plus)**

- Cette formation rend apte les mentors à former ou orienter les AJF sur les capacités d'élaboration des plans d'affaires, de démarrer et faire fructifier une activité génératrice de revenus. Ainsi, les AJF deviennent autonomes financièrement.

- **Association Villageoise d'Epargne et de Crédit/ Groupe d'Epargne et de Crédit (AVEC / GEC)**
 - Les AJF ayant des AGR intègrent des AVEC ou sont exhortées par les mentors pour se mettre en groupe. Cela favorise un environnement d'échanges sur divers sujets en plus des épargnes périodiques (hebdomadaires).
- **Soutien de première ligne en matière de violence**
 - Les mentors doivent pouvoir détecter les cas et/ou écouter les survivantes de VBG, les rassurer, et les référer vers les services compétents.
- **Soutien psychosocial et compétences de base en matière de communication**
 - Les mentors sont orientés afin d'être capables de soutenir psychologiquement les AJF au premier niveau en termes bien choisis avant la référence proprement dite.
- **Compétences en matière de leadership**
 - Être capable de diriger une cohorte, être un modèle de manager des groupes, savoir canaliser « les égos » et favoriser des approches participatives.
- **Compétences en matière de mentorat et de coaching**
 - Former les mentors afin de les outiller à une meilleure prise en charge des AJF, partager les expériences d'une cohorte à une autre, coacher les ambassadrices sur leurs rôles après leur élection, accompagner les AJF dans le suivi des AGR.
- **Planification et rapports**
 - Les superviseurs orientent les mentors sur la planification des activités et la rédaction des comptes-rendus et/ou rapports (initier les formations dans ce sens). La formation sera dispensée dans le cadre d'une formation structurée de 05 jours selon la thématique. ESC (05 jours), VBG (05 jours), PrEP et PF (05 jours), Business Plus (05 jours) éducation financière (05 jours) Planification et compte-rendu (03 jours), mentorat et coaching (périodiques et initialement 05jours). Chaque formation organisée doit nécessairement délivrer des certificats de participation aux participants.



7. Renforcement post formation des mentors



B. Recrutement d'un facilitateur

1. **Critères de sélection d'un facilitateur**

Les critères de sélection des facilitateurs sont les suivants :

a) Critères clés

- Femmes ou hommes âgés de 18 ans et plus résidant dans la zone d'intervention ciblée ;
- Avoir des notions sur le programme DREAMS notamment sur les activités contextuelles ;
- Savoir lire et écrire ;
- Être organisé et savoir rédiger des comptes-rendus ;
- Avoir de bonnes compétences en matière de relations interpersonnelles et de communication ;
- Être disponible ;
- Jouir d'une bonne moralité et surtout d'un bon témoignage ;
- Être assidu et ponctuel.

b) Critères facultatifs

- Expérience de la formation ou de l'animation communautaire ;
- Posséder des compétences informatiques ou technologiques de base ;
- Être leader communautaire ;
- Connaissances de base en matière de santé sexuelle et génésique (planning familial, promotion à l'utilisation du port correct et systématique des préservatifs, liens, etc.) ;

2. **Rôles et responsabilités des facilitateurs DREAMS**

Les facilitateurs sont recrutés pour la durée du programme et ont pour rôle de :

- Identifier, enrôler les parents des AJF ou les leaders communautaires pour les activités ;
- Former les cohortes et animer les sessions Ahoundjouê (15 AJF et 15 parents d'AJF) ou SASA (25 leaders communautaires) ;
- Faire le suivi des AVEC ;
- Effectuer des visites à domicile en routine ;
- Être capable de renseigner correctement les outils de collecte de données.

N.B : Les facilitateurs seront recrutés pour un travail à plein temps ou à temps partiel selon les cas ou les réalités locales de l'organisation employeur.

3. **Compétences de facilitateurs.**

Pour s'acquitter de ces rôles et responsabilités, les facilitateurs doivent posséder les compétences suivantes :

- Compréhension du cadre de mise en œuvre de DREAMS ;
- Bonnes compétences en matière de communication et de planification ;
- Compétences en matière de facilitation ;
- Compétences en matière de rédaction de compte-rendu ;
- Plaidoyer, mise en réseau et collaboration ;
- Être passionné par le travail communautaire ;

- Être intègre ;
- Bonnes compétences interpersonnelles ;
- Confidentialité ;
- Posséder des qualités de leader les facilitateurs ;
- Rédiger les histoires à succès et des bonnes pratiques.

4. Ratio facilitateur-leader communautaire ou parent d'AJF

- Le superviseur doit attribuer à chaque facilitateur des cohortes en s'assurant qu'il supervise toutes les sessions. Chaque facilitateur se verra attribuer un maximum de 03 cohortes ;
- Chaque cohorte sera constituée de (15 AJF et 15 parents d'AJF) ou SASA (25 leaders communautaires).

5. Orientation et formation des facilitateurs

Après leur recrutement, les facilitateurs sont formés /orientés sur les thématiques suivantes avant le début des activités :

- Formation sur les 14 sessions pour Ahoundjouê pour aider les parents ayant des difficultés de communication avec leurs enfants ;
- Formation sur les 12 sessions pour SASA pour favoriser les changements des normes sociales préjudiciables aux AJF par les leaders communautaires ;
- Violence basée sur le genre (VBG) Les facilitateurs doivent être capables d'écouter, d'identifier les cas de VBG et Violence sur le Partenaire Intime (VPI), d'apporter le LIVES et de référer aux services compétents (centres sociaux, services de santé etc.) ;
- AVEC : Formation sur la méthodologie des AVEC afin de contribuer à l'autonomie financière des leaders communautaires ou des parents d'AJF qui leur permettra d'assurer la prise en charge de leurs enfants ;
- La formation sera dispensée dans le cadre d'une formation structurée de 05 jours selon les modules Ahoundjouê ou SASA.

6. Renforcement post formation

- Coaching des facilitateurs lors des supervisions terrain ;
- Recyclage sur les formations reçues (ateliers) ;
- Recyclage des facilitateurs pour toutes formations de plus de 2 ans ;
- Formation sur de nouvelles thématiques.

C. Recrutement d'un superviseur

1. Critères de sélection des superviseurs

- Compétences en matière de mentorat, de coaching et de supervision ;
- Compétences de base en matière de gestion des performances ;
- Compétences en matière de coordination et d'encadrement ;
- Plaidoyer, mise en réseau et collaboration ;
- Capacité à formuler des plans de travail qui sont suivis pour guider la mise en œuvre du programme par les mentors (plannings hebdomadaires, plannings mensuels de supervision et de coaching) ;
- Le superviseur doit attribuer à chaque mentor aux plus deux cohortes de 25 AJF (50 AJF) en s'assurant qu'il supervise toutes les tranches d'âge (10-14, 15-19 et 20-24) dans une communauté spécifique ;
- Faire le suivi des animations sur les sites sous sa supervision ;
- Faire le suivi de l'élaboration des plans d'affaires en faveur des AJF, de participer aux préparatifs de la sélection par le jury de validation des plans d'affaires à financer, des AGR ;
- Faire le suivi des activités de sensibilisation de proximité avec les prestataires de soins ;
- Faire le suivi de la mise sous PrEP, du renouvellement de la PrEP par les mentors ;
- Faire le suivi de la mise sous PF ;
- Faire le suivi du renseignement correct des outils de collecte de données ;
- Faire le suivi des AJF mise en apprentissage, d'alphabetisation et les AJF scolarisées ;
- Faire des feedbacks aux chargé de programmes et au chargé de suivi évaluation sur les succès, les faiblesses et les avis des AJF, des mentors portant sur la mise en œuvre de DREAMS ;
- Faire le suivi des références (VBG, PrEP, PF etc) ;
- Accompagner les mentors ou les facilitateurs à la rédaction des histoires à succès et des bonnes pratiques.

D. Soins aux mentors, aux facilitateurs et superviseurs DREAMS

- Les mentors, les facilitateurs et les superviseurs DREAMS peuvent de temps en temps avoir leurs propres défis en plus d'assumer la responsabilité de leurs pairs. Par conséquent, elles sont sujets au stress lié au travail et à la surcharge émotionnelle. Le PMO doit mettre en place un mécanisme afin de fournir des soins et un soutien psychosocial aux mentors, aux facilitateurs et aux superviseurs pour les aider à faire face à ce stress. Le PMO peut solliciter le soutien du Centre Social et du Programme National de Santé Mentale ou de toute autre personne jugée compétente. Le soutien peut également porter sur le développement personnel et l'orientation professionnelle. Le PMO doit planifier des retraites 1fois par an pour les mentors, les facilitateurs et le staff programme ;
- Chaque PMO doit organiser une réunion trimestrielle pour les mentors, les facilitateurs et les superviseurs afin de faire le point sur les accomplissements, les meilleures pratiques, les défis et les solutions proposées pour soutenir leur travail. Les réunions seront convoquées par le chargé de programme du PMO avec la participation d'un agent du centre social et du coordonnateur du PMO.

E. Rémunération/indemnisation du mentor, du facilitateur et du superviseur DREAMS

Pour soutenir leur travail, les mentors et les facilitateurs pourraient recevoir une allocation mensuelle selon les disponibilités de l'organisation et :bénéficier de :

- Frais de transport pour les activités sur le terrain ;
- Déclaration à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- Frais de communication.

F. Déploiement

Le déploiement est une étape très importante dans le processus de mise en œuvre des activités. Au préalable, les mentors et les facilitateurs sont orientés sur les normes et procédures, les politiques de sauvegarde (de l'organisation, des partenaires techniques et financiers) et la collaboration avec les structures étatiques.

Par la suite, les chefs de quartiers ou les chefs de village sont informés par correspondance par l'organisation par le biais des superviseurs chargés de retourner les décharges à la base. Les mentors sont déployés par binôme sur les sites avec l'appui des superviseurs.

G. Gestion des performances des mentors et des facilitateurs

Le PMO devra aider les mentors et les facilitateurs à maintenir ou à améliorer leurs performances. Il devra proposer une évaluation objective des mentors et des facilitateurs en soulignant leurs forces et leurs faiblesses et en faisant des suggestions d'amélioration si nécessaire. L'organisation proposera un canevas d'évaluation des performances des mentors et des facilitateurs. Cette évaluation sera guidée par un plan clair et une méthode d'évaluation connue afin d'éviter les conflits et les préjugés. L'une des méthodes d'évaluation consistera à examiner les comptes-rendus hebdomadaires et à fournir un retour d'information à leur sujet. Le superviseur devra rendre visite physiquement au mentor ou au facilitateur et l'évaluer sur son lieu de travail au moins une fois par mois. Les mentors et des facilitateurs seront également évalués dans le cadre d'un processus d'évaluation formel aligné sur l'organisation pour laquelle ils travaillent.



H. Identification des bénéficiaires

En Côte d'Ivoire, les AJF dont l'âge varie entre 10 à 24 ans (les jeunes filles-mères, enceintes, déscolarisées, jamais scolarisées ou scolarisées) sont identifiés dans le cadre de l'initiative DREAMS par les mentors. Après avoir réalisé une cartographie pour l'identification des portes d'entrées tels que devant les hôtels, les maquis, les bars, les marchés, les gares routières, dans les salons de coiffures et ateliers de coutures, les centres de santé, les centres sociaux, SSSU-SAJ, les établissements scolaires, dans les rues, les domiciles, les IFEF...

Cette procédure est conçue en vue d'aider les Mentors dans l'identification et l'enrôlement des AJF de 10 à 24 ans exposés au risque du VIH/sida.

1. **Critères d'éligibilité**

a) *Les critères d'éligibilité des AJF de 10 – 14 ans*

Les AJF de la tranche d'âge de 10-14 ans éligibles doivent répondre à au moins un (1) critère sur les cinq (5) que voici :

- Avoir déjà eu des rapports sexuels
- Avoir contracter une grossesse
- Être victime de violence (physique ou sexuelle)
- Consommer l'alcool
- Être déscolarisée ou jamais scolarisée
- Avoir un parent décédé.

b) *Les critères d'éligibilité des AJF de 15 – 19 ans*

Les AJF de la tranche d'âge de 15 à 19 ans éligibles doivent répondre à un des quatre (4) critères majeurs que voici :

- Consommer l'alcool et/ou la drogue
- Avoir contracter une grossesse
- Être victime de violence (physique ou sexuelle)
- Avoir des partenaires multiples ou du sexe transactionnel
- Avoir déjà contracté une IST ou avoir des rapports sexuels non protégés
- Être déscolarisée ou jamais scolarisée
- Avoir un parent décédé.

c) *Les critères d'éligibilité des AJF de 20 – 24 ans*

Les AJF de la tranche d'âge de 20 à 24 ans éligibles doivent répondre à un des quatre (4) critères majeurs que voici :

- Consommer l'alcool et/ou la drogue
- Être victime de violence (physique ou sexuelle)
- Avoir des partenaires multiples ou du sexe transactionnel
- Avoir déjà contracté une IST ou avoir des rapports sexuels non protégés

2. Autorisation parentale

Les Mentors se rendent au domicile et/ou au lieu indiqué par le Parent/Tuteur ou conjoint de l'AJF éligible muni d'une fiche d'engagement et d'une fiche de VAD afin que celui-ci donne son accord pour la participation de l'AJF aux activités DREAMS.

I. Processus d' enrôlement

Les Mentors donnent rendez-vous à l'AJF éligible dans l'espace sécurisé. Lors de cette rencontre, elle répond à un questionnaire dont les informations obtenues serviront à renseigner le dossier d' enrôlement.

Ensuite, les Mentors envoient les outils (fiche d'éligibilité, fiche d'engagement, fiche de VAD et dossier d' enrôlement) au Superviseur pour vérification. Les Superviseurs acheminent ces outils chez le Gestionnaire de Données pour une nouvelle vérification et pour renseigner la base de données DREAMS. Le chargé de suivi-évaluation assure l'audit des données contenues dans les outils. Une fois cette étape terminée, la personne en charge de l'Archivage des outils procède au rangement des outils de collecte. L'AJF ainsi recrutée est alors apte à bénéficier des différents paquets d'interventions DREAMS à travers :

-Le Paquet primaire qui est systématique (ESC, Renforcement des actifs sociaux, soutien psychosocial, Evaluation des risques au VIH/sida)

-Le Paquet secondaire qui est offert selon le besoin de l'AJF (Renforcement économique, Référence à l'accès à la contraception mixte , Conseille et dépistage du VIH, Distribution de préservatifs, Protection sociale, accès aux services de prise en charge (PrEP, PF, Soins post-violence, sécurité alimentaire et à la nutrition).

-Le Paquet contextuel qui est orienté vers les Membres de la communauté (SASA, Programme Parental, Renforcement socio-économique des ménages)

Une AJF inscrite à DREAMS est active si elle a commencé ou terminé au moins un service/intervention DREAMS au cours des 6 derniers mois (au trimestre 2) ou des 12 derniers mois (au trimestre 4)

J. Identification des espaces sécurisés

L'identification des espaces sécurisés se déroule en six (6) étapes :

Etape 1 : Analyse situationnelle.

Suivant les études réalisées, à la demande du coordonnateur du partenaire de mise en œuvre, l'Institut National de Statistique (INS) fournit une cartographie prenant en compte la répartition des AJF par quartier ou village. Ces données sont par la suite transmises au Centre Social de référence pour marquer les quartiers à fort taux de

vulnérabilité conformément aux critères définis et validés par la Direction Régionale.

Etape 2 : Identification des espaces sécurisés

Les mentors aidés par les superviseurs répertorient les structures existantes (écoles, établissements sanitaires, cours) ou tout autre endroit adapté au sein des quartiers à fort taux de vulnérabilité, facile d'accès et pouvant offrir des garanties de sécurité avec l'implication de la communauté.

Les mentors organisent des focus groupes avec les AJF de 10 à 14 ans, de 15 à 19 ans et 20 à 24 ans pour valider les idées d'identification d'espaces sécurisés.⁴

Etape 3 : Réalisation d'une enquête auprès des AJF

Après l'identification des différents espaces, les mentors sollicitent l'avis des bénéficiaires à travers une petite enquête réalisée au sein des différents quartiers concernés. Il s'agira de s'assurer de la sécurité et de l'accessibilité des différents sites sélectionnés à travers un questionnaire qui devra être administré à un échantillonnage de 05 AJF de 10 à 24 ans par espace sécurisé, pour recueillir leurs avis sur les espaces en question. Lorsqu'aucune objection n'est soulevée au cours de l'enquête, alors le PMO peut passer à l'étape suivante. Dans le cas contraire, il est recommandé de rechercher un autre espace sécurisé.

Etape 4 : Solliciter un accord de principe des responsables des espaces sécurisés identifiés

Les mentors avec l'appui des superviseurs doivent effectuer un premier contact avec les responsables des espaces identifiés en vue d'obtenir un accord de principe pour l'occupation de leur site comme espace sûr. Cette activité se fera avec l'appui des membres de la communauté.

Etape 5 : Evaluation des espaces sécurisés identifiés

Cette évaluation se déroule en 2 étapes impliquant le PMO et le Centre Social sur chacun des espaces sécurisés. La première étape consistera à mobiliser les responsables de sites à travers des échanges afin qu'ils s'imprègnent des objectifs de l'initiative DREAMS.

L'autre phase concernera l'évaluation proprement dite des conditions de disponibilité et de sécurité en utilisant un outil spécifique développé lors de la première étape, si 02 standards d'entre les 03 ne sont pas atteints alors ce site ne peut être validé comme espace sécurisé pour les interventions DREAMS.

Etape 6 : Formaliser les autorisations pour l'occupation des espaces sécurisés

Après validation et sélection définitive des espaces sécurisés, la Coordination du partenaire de mise en œuvre adressera des courriers à chaque responsable d'espace sécurisé pour la formalisation de la collaboration. En retour, ceux-ci devront adresser un avis favorable écrit suivant l'accord de principe, soit par un autre courrier, soit par une décharge sur la copie du courrier adressé.

K. Sortie du programme

La sortie du programme est un moment important tant pour l'AJF que pour le mentor. Ce processus permet de voir l'impact du programme sur l'AJF sortant à travers le changement de comportement positif (sexualité

⁴ Guide de mise en œuvre DREAMS IRC

responsable, indépendance financière, estime de soi...) et la satisfaction morale du mentor pour l'atteinte des objectifs.

Les raisons d'une sortie de programme sont diverses :

- décès,
- abandon (déménagement hors zone d'intervention DREAMS, le désintéressement...),
- terme du délai imparti (après 06 mois minimum),
- satisfaction de besoins essentiels de l'AJF.

Il faut noter que le délai de sortie d'une bénéficiaire du programme varie d'une AJF à une autre selon le besoin. Les 06 premiers mois sont consacrés au paquet de services primaires pour permettre à l'AJF de prendre part aux sessions ESC sans toutefois omettre de lui offrir certains services secondaires tels que : le dépistage, la PrEP, la planification familiale, le soutien médical...

Cependant, un suivi permanent est effectué après la sortie du programme d'une AJF jusqu'à la satisfaction des besoins essentiels de celle-ci.

- Achèvement du service/de l'intervention se situe à (2) deux niveaux, d'une part détermine les directives de validation des différents paquets d'activités offert à la bénéficiaire et d'autre part assure la couverture complète du plan d'intervention à l'endroit de l'AJF.

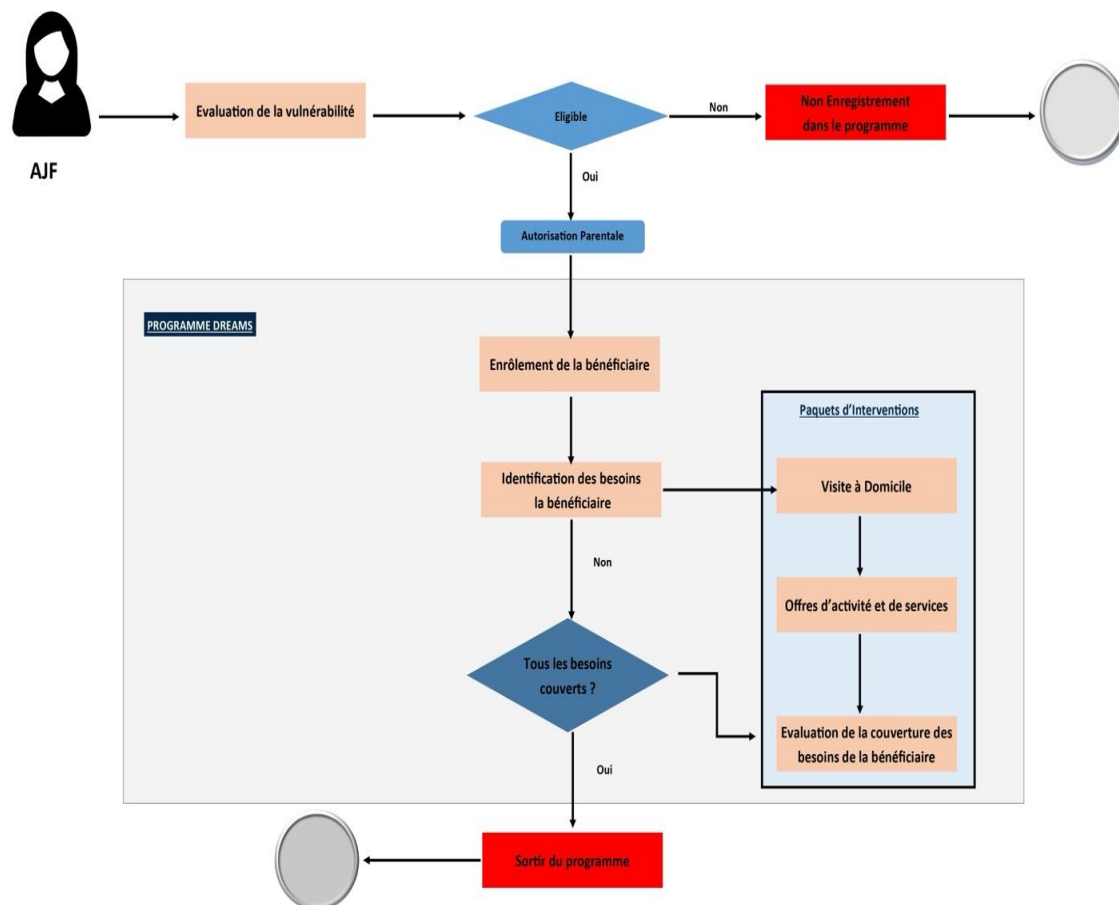


Figure 1 Cycle de vie d'une AJF dans le programme DREAMS

VII. Offre de service⁵

DREAMS utilise une approche centrée sur le bénéficiaire, car bien qu'il y ait d'autres points d'autres cibles (par exemple, les familles, les communautés), l'AJF est toujours au centre. DREAMS nécessite la mise en œuvre d'interventions multiples axé sur différents facteurs de risque ou comportements susceptibles de conduire à l'acquisition du VIH. Afin de fournir des services ciblant les principales vulnérabilités, différentes interventions biomédicales, comportementales et structurelles sont recommandées.

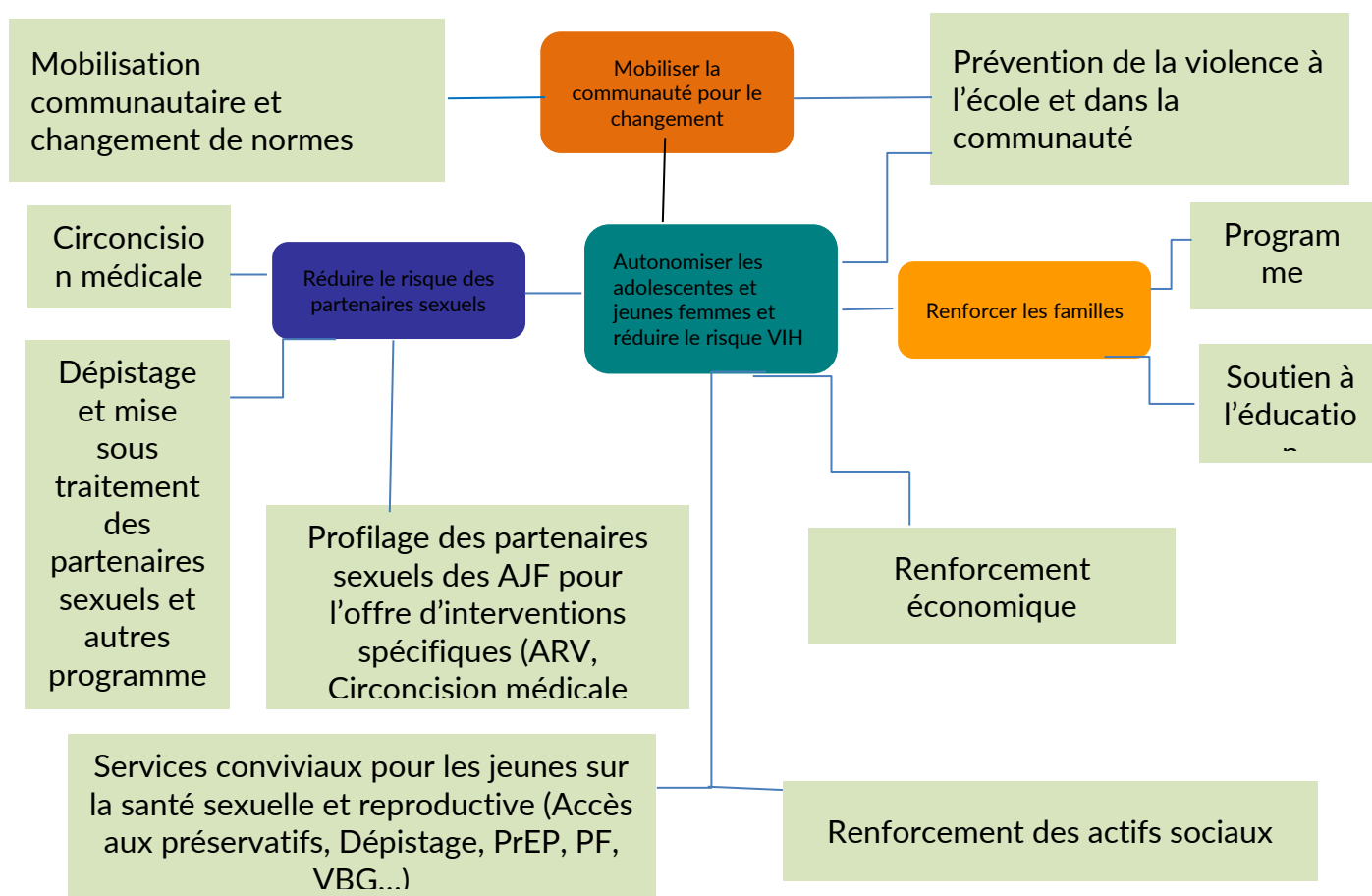


Figure 2 L'ensemble de base DREAMS : L'approche DREAMS utilise une théorie du changement de comportement pour cibler les différents facteurs sociétaux, structurels et individuels qui conduisent à un risque accru de VIH chez les jeunes femmes. Ces risques sont ci

⁵ PEPFAR DREAMS orientations 2021

Guide de procédure d'intervention DREAMS de Save the Children

⁵ Guide de mise en œuvre DREAMS IRC

Guide de mise en œuvre DREAMS EGPAF

Dans le cadre de l'initiative DREAMS, les services sont catégorisés selon le modèle suivant :

- **Services/interventions primaires** : Interventions que **toutes** les AJF de 10 à 24 ans doivent obligatoirement recevoir quand elles participent au programme DREAMS.
- **Services/interventions secondaires** : Interventions basées sur les besoins qui font partie de l'ensemble de base de DREAMS Ce sont des services offerts aux AJF en fonction de leur tranche d'âge et des besoins identifiés (services offerts au cas par cas).
- Exemple 1 : l'AJF n'ayant jamais été scolarisé sera orienté vers le service d'alphabetisation.
- Exemple 2 : l'AJF sexuellement active, aura accès aux préservatifs.
- Exemple 3 : l'AJF mère est référée systématiquement vers le service de planification familiale.
- **Services/interventions contextuels** : Interventions qui font partie de l'ensemble des services de base de DREAMS, portant sur l'AJF, sa famille et la communauté à travers les thèmes selon l'ordre suivant :
 - Renforcement de la communication parent-enfant,
 - Mobilisation communautaire : interventions portant sur les guides religieux, les leaders communautaires, les responsables d'association ayant un lien avec l'AJF, le conjoint de l'AJF...
 - Renforcement économique (parent et membre de la communauté).

En plus de ces interventions, il existe une approche DREAMS Enabling qui vise à la mise en place d'un cadre institutionnel national pour le changement des normes et l'amélioration des conditions de vie des AJF.

Tableau 1: Tableau des services et interventions DREAMS⁶

	Interventions	10-14	15-19	20-24
INDIVIDUEL	Interventions primaires	• Prévention de la violence sexuelle à l'école et dans la communauté • Renforcement des actifs sociaux • Le soutien psychosocial (VAD, Ecoute et Conseil, Santé mentale...) • Evaluation au risque VIH	• Prévention de la violence sexuelle à l'école et dans la communauté • Renforcement des actifs sociaux • Le soutien psychosocial • Evaluation au risque VIH	• Prévention de la violence sexuelle à l'école et dans la communauté • Renforcement des actifs sociaux • Le soutien psychosocial • Evaluation au risque VIH
	Interventions secondaires	• Soutien à l'éducation -Alphabétisation -Soutien scolaire -Renforcement scolaire • Référence pour : -Soins post-violence -Dépistage -IST -Accès à la contraception mixte • Soutien médical • Protection sociale -Aide à l'établissement de documents administratifs (carte CMU/CNI...) ✓ Accès aux préservatifs	• Soutien à l'éducation -Alphabétisation -Soutien scolaire -Renforcement scolaire • Mise en apprentissage (à partir de 16 ans) • Formation professionnelle et qualifiante • Formation en employabilité • Référence pour : -Soins post-violence -Dépistage -IST -PrEP (à partir de 16 ans) -Accès à la contraception mixte (Planning Familial) • Soutien médical • Protection sociale -Aide à l'établissement de	• Soutien à l'éducation -Alphabétisation -Soutien scolaire -Renforcement scolaire • Mise en apprentissage • Formation professionnelle et qualifiante • Employabilité • Référence pour : -Soins post-violence -Dépistage -IST -PrEP -Accès à la contraception mixte (Planning Familial) • Soutien médical • Protection sociale - carte CMU/CNI... • Accès aux préservatifs

⁶ PEPFAR DREAMS orientations 2021

			documents administratifs (carte CMU/CNI...) • Accès aux préservatifs • Renforcement économique -Business Plus -AGR (optionnelle) -AVEC (optionnelle) • Education Financière	• Renforcement économique -Business Plus -AGR (optionnelle) -AVEC (optionnelle) • Education Financière
CONTEXTUEL	Interventions au niveau contextuel	• Programme de parentalité positive pour l'amélioration de la communication parent-enfant. Exemple : AHOUNDJOUÉ (SINOVOYU) ; • Programme de mobilisation pour le changement des normes. Exemple : SASSA ; • AVEC à l'endroit des parents des AJF et des membres de la communauté ; • Education financière (adressée aux parents des AJF) ;	• Programme de parentalité positive pour l'amélioration de la communication parent-enfant. Exemple : AHOUNDJOUÉ (SINOVOYU) ; • Programme de mobilisation pour le changement des normes. Exemple : SASSA ; • AVEC à l'endroit des parents des AJF et des membres de la communauté ; • Education financière	• Programme de mobilisation pour le changement des normes. Exemple : SASSA ; • AVEC des membres de la communauté et des conjoints ; • Education financière

VIII. Participation aux cohortes

A. Services primaires

Les PMO doivent offrir les 4 interventions obligatoires du paquet primaire selon la démarche suivante :

1. **Prévention de la violence sexuelle à l'école et dans la communauté (Education Sexuelle Complète)**



Cibles

AJF de 10 à 24 ans enrôlée dans le programme DREAMS

Objectifs

Cette activité vise à améliorer les connaissances des AJF DREAMS sur la Santé Sexuelle et Reproductive, leur permettant de faire des choix sains et responsables en matière de sexualité

Méthodologie

Les Mentors sont chargés de l'encadrement des AJF DREAMS de 10 à 24 ans lors de l'animation des sessions d'Éducation Sexuelle Complète (ESC). Le succès de cette activité se mesure à travers le changement positif de comportement des AJF et la réduction des comportements à risque face aux IST et au VIH/sida. Les sessions ont lieu six fois par mois sur six (06) mois avec un (01) mois en plus de révision de session. Selon la planification suivante pour un (01) mois :

- Deux (02) sessions de deux (02) heures par semaine au cours des deux (02) premières semaines ;
- Une (01) session de deux (02) heures par semaine au cours des deux (02) dernières semaines ;

Le programme s'étend sur 34 sessions. Chacune de ces sessions est préparée par le superviseur et l'ensemble des mentors à sa charge au cours de la réunion de supervision. Chaque session est animée par une paire de mentors à l'endroit d'une cohorte maximale de 25 AJF par tranche d'âge (10-14 ans, 15-19 ans, et 20-24 ans).

Elles animent les sessions sur la base du guide ESC couvrant les thématiques suivantes :

- Concept genre
- Développement humain et droit reproductif
- Concept sexualité
- Autres aspects de la sexualité
- Promotion du dépistage du VIH/sida (y compris les deux sessions de sensibilisations sur la PrEP)

Méthodologie (suite) prévention de la violence sexuelle à l'école et dans la communauté

Les mentors doivent suivre les étapes suivantes pour l'animation des sessions :

- Accueil et installation des participants
- Cri de paix, hymne DREAMS
- Présentation des participants
- Rappel de la session précédente
- Introduction de la session du jour
- Déroulement de la session (leçon centrale)
- Synthèse de la session (messages clés)
- Écoute et discussion du sketch radiophonique
- Réponses aux questions des AJF
- Rappel des consignes de sécurité et du prochain rendez-vous.

Les Mentors doivent s'assurer que les AJF arrivent en petits groupes à la session et en repartent de la même manière.

À la fin de chaque session, un rapport détaillé du déroulement doit être rédigé par les mentors, accompagné de la liste de présence des AJF. Ce rapport doit être transmis au superviseur des mentors le lendemain de l'activité afin que celui-ci vérifie les informations et les compile pour son rapport hebdomadaire qu'il transmet au coordonnateur de l'organisation. Après validation, la personne en charge des archives procède à l'archivage des rapports.

En cas d'absence d'une bénéficiaire, le mentor doit effectuer une visite à domicile le même jour et de façon général au moins une visite hebdomadaire auprès des bénéficiaires de la cohorte active. Le mentor doit également effectuer au moins une visite mensuelle auprès des bénéficiaires ayant achevé le cycle de six (06) mois dans les espaces sécurisés pour assurer le suivi post formation et s'assurer du changement de comportement positif des AJF auprès des pairs modèles et parents/tuteurs. Elle peut également faire un suivi post formation téléphonique.

2. Soutien psychosocial

Le soutien psychosocial se décline en trois activités : VAD, Ecoute et Conseil et Accompagnement Psychosocial.

Cibles

AJF de 10 à 24 ans enrôlée dans le programme DREAMS

Objectifs

- S'assurer de l'identification des besoins des bénéficiaires
- Vérifier de l'appropriation des messages clés
- Suivre les cas d'AJF difficiles
- Comprendre les raisons de l'absence des bénéficiaires lors des sessions ESC
- Encourager les bénéficiaires qui ont une bonne participation aux sessions
- Comprendre les raisons de l'absence des participants aux sessions et de procéder à des sessions de rattrapage à domicile.

Méthodologie

Il s'agit à travers ce service d'offrir un soutien psychosocial aux AJF à travers des visites à domicile (VAD) par les Mentors. Ces visites sont essentielles pour assurer le suivi des services offerts dans le cadre de l'initiative DREAMS.

▪ Visite à Domicile (VAD)

Les Mentors planifient et réalisent les visites en respectant un protocole précis, comprenant des interactions personnalisées avec les bénéficiaires et la collecte d'informations pertinentes. Dans ce processus rigoureux et structuré, les visites à domicile jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des AJF, de leurs familles et de leur communauté, contribuant ainsi à renforcer le soutien, la sensibilisation et le suivi nécessaires pour favoriser le bien-être et l'autonomie des jeunes femmes.

Les VAD se déroulent à différents moments et lieux dans la communauté, que ce soit avant, pendant ou après l'activité.

Les Mentors transmettent les fiches de VAD à leurs Superviseurs, qui vérifient ensuite ces fiches avant de les transmettre au Chargé de Suivi-Evaluation. Une fois les vérifications effectuées, le paiement des VAD est organisé en fonction du nombre de visites effectuées par chaque Mentors et Facilitateurs qui attestent la réception des fonds en signant une fiche dédiée.

▪ Ecoute et Conseil (entretien) et Accompagnement Psychosocial

Entretien entre le mentor et la bénéficiaire au cours duquel elle oriente sur des questions spécifiques.

3. Renforcement des actifs sociaux

Le service du renforcement des actifs sociaux regroupe trois activités :

- Les activités récréatives,
- Les visites guidées,
- Les journées portes ouvertes.

a) *Activité récréative et ludique*

Cibles

AJF de 10 à 24 ans enrôlée (les nouvelles et anciennes bénéficiaires) dans le programme DREAMS et leurs amies de la communauté

Objectifs

- Permettre aux AJF de 10 à 24 ans du programme DREAMS et d'autres AJF de la communauté de découvrir et de pratiquer des activités diversifiées en lien avec les thèmes abordés lors de la formation sur l'Education Sexuelle Complète ;
- Permettre aux AJF de se recréer à travers des activités ludiques ;
- Permettre aux AJF de se créer un réseau d'amies.

Méthodologie

Ces activités sont mises en œuvre par les mentors au sein des espaces sécurisés selon la planification des activités dans le plan d'actions approuvé. De façon générale, des thèmes sont animés lors des activités récréatives afin de sensibiliser les nouvelles bénéficiaires et de renforcer les connaissances des anciennes.

Les mentors identifient les thèmes avec les AJF préparent et animent les thèmes. Les AJF participent également au choix du jour et de l'heure de l'activité selon leur disponibilité.

Avant:

- Préparer les équipes lors d'une réunion d'orientation
- Mobiliser les bénéficiaires lors des VAD et par appel téléphonique
- Annoncer le thème choisi aux AJF lors des sessions ESC
- Préparer et répéter les activités à présenter lors de l'activité
- Préparer le matériel nécessaire à l'activité récréative

Pendant l'activité, les mentors doivent :

- Procéder à l'accueil et l'installation des bénéficiaires
- Procéder à l'enregistrement des participants à travers le renseignement de la liste de présence
- Distribuer la collation à tous les participants
- Présenter les activités préparées par les bénéficiaires (les jeux, sketches, danses...)
- Animer une discussion sur le thème du jour avec tous les participants.
- Donner des conseils d'usage aux AJF DREAMS pour une meilleure appropriation des informations reçues
- Remercier les AJF et d'autres enfants ayant pris part à l'activité.

Après l'activité, les mentors doivent :

- Produire un rapport de l'activité avec une liste de présence accompagnée d'images qu'elles adressent aux Superviseurs des Mentors
- Vérifier et valider les listes de présence et les rapports avant de les transmettre à la comptabilité
- Les superviseurs produisent un rapport de l'activité avec une liste de présence et de photos qu'ils adressent aux coordonnateurs/ chargé de programme pour archivage.

b) Visites guidées

Cibles

AJF de la cohorte active

Objectifs

- Permettre aux AJF de s'imprégner du mandat et des prestations de service des différentes parties prenantes à même de répondre à leurs besoins.
- Permettre aux AJF de se familiariser avec ces services (Les établissements sanitaires, les structures de défense et de sécurité, les centres sociaux, la justice, les mairies, les centres de formation, Agence Emploi Jeune, association coopérative, chefferie...)

Méthodologie

Ces activités sont réalisées au sein des structures de prises en charge choisies à cet effet et planifiées dans le plan d'action annuel de l'organisation.

Avant la visite

- Le chargé de programme propose la date de la visite guidée que le Superviseur des Mentors communique aux Mentors, conformément au plan d'actions annuel ;
- Les Mentors passent en revue les ressources identifiées au préalable dans la communauté avec l'avis des AJF ;
- Les Superviseurs des Mentors adressent des courriers officiels (date de la visite, objet de la visite) aux responsables des structures ciblées avec accusé de réception ;
- Les mentors partagent le programme (jour, heures et lieu choisis) aux AJF ;

Pendant la visite

- Le jour de la visite, les Mentors et les Superviseurs accompagnent les AJF dans les structures choisies ;
- Un briefing est fait par le personnel de la structure à l'endroit des AJF sur les différents services offerts au sein de la structure ;
- Les AJF effectuent la visite avec un guide mis à disposition par la structure dans les services.

Après la visite

- Un point est fait avec les AJF, les Mentors, le Superviseur des Mentors et les responsables de la structure visitée ;
- Des conseils d'usages sont donnés aux AJF DREAMS afin de les encourager à fréquenter les structures ;
- Des mots de remerciements et de félicitations sont adressés au Personnel de la structure et aux AJF ;
- Les Mentors produisent un rapport de l'activité avec une liste de présence qu'elles adressent aux superviseurs des mentors ;
- Les Superviseurs des Mentors vérifient et valident les listes de présence et les rapports avant de les transmettre à la comptabilité ;
- Les Superviseurs des Mentors transmettent les rapports d'activités, les photos au Chargé de Programme pour archivage ;
- Les courriers de remerciements doivent être adressés aux structures visitées par le coordonnateur/ chargé de programme.
- Les superviseurs produisent un rapport de l'activité avec une liste de présence et de photos qu'ils adressent aux coordonnateurs/ chargé de programme pour archivage.

c) *Journée porte ouverte*

Cibles

AJF DREAMS, parents / tuteurs, conjoints, des membres de la communauté et des autorités sociales, sanitaires et éducatives de la zone de couverture, etc

Objectifs

- Promouvoir les espaces sécurisés et des paquets d'interventions DREAMS
- Susciter les vocations au sein des AJF à travers le rôle qu'elles vont jouer au cours de l'activité

Méthodologie

La journée porte ouverte est organisée par les mentors, les facilitateurs, les encadreurs des cours de renforcement, les animatrices en alphabétisation, les coachs en employabilité...au sein des espaces sécurisés selon la planification des activités DREAMS dans le plan d'actions approuvé. Il s'agira de :

Avant l'activité

- Le coordonnateur / chargé de programme organise les mentors et les facilitateurs pour préparer la Journée Porte Ouverte ;
- Les Superviseurs des Mentors adressent des courriers officiels (mentionnant la date, le lieu, le profil des invités) aux responsables des espaces sécurisés, aux autorités coutumière et religieuse, administrative, socio-sanitaires et éducatives pour information et invitation avec accusé de réception.
- L'ensemble de l'équipe accompagné des AJF et des ambassadrices DREAMS préparent toute la logistique (stands, sono, bâches, tenues, les activités...).

Pendant l'activité

- Les AJF et les ambassadrices procèdent à l'accueil et à l'installation des participants appuyées par les mentors, les facilitateurs ;
- Les superviseurs des mentors et des facilitateurs rappellent les règles de bonne conduite aux AJF pour le bon déroulement de l'activité ;
- Les AJF aidées des Mentors et des Facilitateurs animent les Stands des différents services et interventions (Education Sexuelle Complète, Business Plus/AVEC DREAMS, Planning Familial, Alphabétisation, SASA, Renforcement, parenting, employabilité, cours du soir, PrEP, nutrition et sécurité alimentaire etc...)
- Les AJF aidées des mentors et des facilitateurs apportent des réponses aux questions et autres préoccupations des participants à la JPO ;
- Des sketches, ballets et jeux sont présentés en plénière par les AJF DREAMS ;
- Les objets recyclés par les bénéficiaires lors des séances de bricolages sont exposés.

Après l'activité

- Des conseils d'usages sont donnés aux AJF DREAMS pour une meilleure appropriation des informations reçues ;
- Des mots de remerciement sont adressés à l'endroit des parents/tuteurs, des membres de la communauté et aux autorités ayant pris part à l'activité ;
- Les mentors produisent un rapport de l'activité avec une liste de présence et de photos qu'elles adressent aux superviseurs des Mentors ;
- Les superviseurs produisent un rapport de l'activité avec une liste de présence et de photos qu'ils adressent aux coordonnateurs/ chargé de programme pour archivage.

4. L'évaluation au risque VIH

Cibles
AJF de 10 à 24 ans
Objectifs
Evaluer l'éligibilité des AJF de 10 à 24 ans au test de dépistage VIH.
Méthodologie
Le Test d'algorithme est administré à chaque AJF, un mois après le début des sessions ESC et se réalise au sein des espaces sécurisés pour assurer la confidentialité.

Avant l'évaluation du risque

Le mentor convient du rendez-vous pour l'évaluation avec l'AJF

Pendant l'évaluation du risque

- Au sein de l'espace sécurisé, le mentor administre la grille d'évaluation du risque VIH à l'AJF en entretien individuel
- 02 cas de figures s'offrent à l'AJF à l'issue de cette évaluation : requis ou non requis
- En cas d'éligibilité, l'AJF est inscrite sur la liste des AJF pour lesquelles le test est requis. Néanmoins une autorisation parentale est exigée pour les AJF âgées de moins de 16 ans.
- En cas de non éligibilité, le test n'est pas nécessaire.

Après l'évaluation du risque :

Les AJF éligibles sont référées vers les structures de prise charge du dépistage VIH.



B. Services secondaires

Les interventions secondaires se déclinent en point suivants :

- Référence vers les services de prise en charge du besoin 
- Education et employabilité 
- Renforcement économique 
- Protection sociale 

1. Référence vers les services de prise en charge du besoin

L'AJF est référée auprès des services de prise en charge, après identification d'un besoin spécifique. Ces services peuvent être :

a) Dépistage

Cibles

AJF DREAMS éligibles au dépistage VIH

Objectifs

Connaitre le statut sérologique des AJF éligibles au dépistage.

Méthodologie

Le Test d'algorithme est administré à chaque AJF, un mois après le début des sessions ESC et se réalise au sein des espaces sécurisés pour assurer la confidentialité.

Avant :

- Les AJF DREAMS sont évaluées à l'aide de l'algorithme décisionnel d'évaluation du risque VIH
- La liste des AJF déclarées éligibles au dépistage est transmises aux Superviseurs par les Mentors
- Les AJF sont sensibilisées sur l'importance du dépistage VIH
- Le consentement des AJF pour le dépistage doit être obtenu par les Mentors
- Pour les AJF de 10 à 15 le consentement des parents est requis
- La fiche de référence est dûment renseignée par la Mentor avant de rencontrer le prestataire

Pendant :

2 méthodes sont à prendre en compte ici :

- La référence active par la Mentor :
 - La Mentor conduit la bénéficiaire vers la structure d'offre du service CDV
 - Le service CDV est offert à l'AJF

- La référence vers partenaire de dépistage :
 - Le Superviseur des Mentors transmet la liste des AJF éligibles au dépistage au partenaire de dépistage de sa zone d'intervention

Le partenaire de dépistage établit une planification qu'il partage avec le partenaire DREAMS

Les agents dépisteurs du partenaire viennent procéder au dépistage des AJF au sein des espaces sûrs suivant le programme établi.

Après :

Les Mentors appuyés par leurs Superviseurs assurent le suivi de la mise sous traitement des AJF dépistées positives

Les AJF dépistées négatives sont référés vers les services PrEP

Les fiches de références et de contre références dûment renseignées sont acheminées vers le Superviseur pour vérification de leur complétude

Les fiches de références et de contre références vérifiées sont acheminées vers le chargé de SE pour contrôle puis archivage.

b) La PrEP

Cibles

AJF DREAMS de 16 à 24 ans dépistées négatives ou demandeuses

Objectifs

Référer pour l'initiation à la PrEP les AJF DREAMS de 16 à 24 ans dépistées négatives ou demandeuses

Méthodologie

Avant :

- Les AJF DREAMS de 16 à 24 ans dépistées négatives sont sensibilisées sur l'importance de la PrEP ;
- Les Mentors évaluent l'éligibilité des AJF à la PrEP des AJF DREAMS de 16 à 24 ans dépistées négatives ;
- Les Mentors transmettent la liste des AJF DREAMS de 16 à 24 ans dépistées négatives éligibles à la PrEP à leurs Superviseurs
- Le consentement des AJF DREAMS de 16 à 24 ans dépistées négatives éligibles à la PrEP doit être obtenu par la Mentors.

Pendant :

Deux (02) méthodes sont à prendre en compte ici : La référence active par la Mentor et la référence vers le partenaire PrEP :

- La référence active par la Mentor
 - La Mentor conduit l'AJF vers une structure d'offre de service PrEP avec une fiche de référence et de contre référence dûment renseignée
 - Le service PrEP est offert à l'AJF (suivi médical avant et après dans les centres de santé)
- La référence vers partenaire PrEP :
 - Le Superviseur des Mentors transmet la liste des AJF éligibles à la PrEP au partenaire de sa zone d'intervention
 - Le partenaire établit une planification qu'il partage avec le partenaire DREAMS
 - Les prestataires du partenaire viennent procéder à l'initiation à la PrEP des AJF au sein des espaces sûrs suivant le programme établi.

Après :

- Les fiches de références et de contre références dûment renseignées sont acheminées vers le Superviseur pour vérification de leur complétude
- Les fiches de références et de contre références vérifiées sont acheminées vers le chargé de SE pour contrôle puis archivage.
- Les AJF initiées à la PrEP bénéficient d'un suivi communautaire de la part des Mentors pour s'assurer de leur maintien dans les soins
- Assure le suivi post VBG de l'AJF référée pour s'assurer que l'offre de service a été effective et intégrale.

c) Violences Basées sur le Genre (VBG)

La prise en charge des survivantes de VBG prend en compte trois volets qui sont le volet médical, le volet psychosocial et le volet juridique.

Cibles

AJF survivantes de VBG

Objectifs

Référer l'AJF survivante de VBG pour l'offre de service post violence.

Méthodologie

Avant :

- La Mentor identifie les cas ou suspicions de VBG au cours des activités ou lors des VAD
- La Mentor procède à l'écoute de l'AJF pour avoir une idée claire de la situation
- La Mentor doit obtenir le consentement de la bénéficiaire pour la référence
- La fiche de référence est dûment renseignée par la Mentor avant de rencontrer le prestataire.

Pendant :

- La Mentor conduit l'AJF vers la structure d'offre de services post VBG
- Le service est offert à l'AJF par le prestataire

Après :

- Les fiches de références et de contre références dûment renseignées sont acheminées vers le Superviseur pour vérification de leur complétude
- Les fiches de références et de contre références vérifiées sont acheminées vers le chargé de SE pour contrôle puis archivage ;
- La Mentor appuyée par son Superviseur assure le suivi post VBG de l'AJF référée pour s'assurer que l'offre de service a été effective et intégrale.

d) La planification familiale / Contraception mixte

Cibles
Les AJF DREAMS mères et les AJF DREAMS sexuellement active de la tranche d'âge de 15 à 24 ans
Objectifs
Référer les AJF DREAMS mères et les AJF DREAMS sexuellement active de la tranche d'âge de 15 à 24 ans vers les services de planification familiale/contraception mixte.
Méthodologie

Avant :

- La Mentor identifie le besoin en PF de l'AJF à travers les informations contenues dans le dossier d'enrôlement
- La Mentor sensibilise l'AJF à la planification familiale /Contraception mixte
- La Mentor doit obtenir le consentement de l'AJF pour la référence pour la PF
- La fiche de référence est dûment renseignée par la Mentor avant de rencontrer le prestataire de santé

Pendant :

- La Mentor conduit l'AJF vers la structure d'offre de services de PF
- Le service est offert à l'AJF par le prestataire de santé

Après :

- Les fiches de références et de contre références dûment renseignées sont acheminées vers le Superviseur pour vérification de leur complétude
- Les fiches de références et de contre références vérifiées sont acheminées vers le chargé de SE pour contrôle puis archivage.

NB : Les méthodes contraceptive sont gratuitement mises à la disposition des Adolescents et Jeunes scolarisés et non scolarisés dans les SSSU-SAJ (service de santé scolaire et universitaire santé adolescents et jeunes) par le Programme National Santé Scolaire et Universitaire-Santé Adolescents et Jeunes (PNSSU-SAJ).

e) *Prise en charge d'IST*

Cibles

AJF DREAMS présentant des suspicions d'IST

Objectifs

Référer les AJF DREAMS présentant des suspicions d'IST pour leur prise en charge

Méthodologie

Avant :

- Le mentor identifie l'AJF présentant des suspicions d'infection au cours des activités ou lors des VAD ou encore après interpellation par l'AJF elle-même ;
- Le mentor doit obtenir le consentement de l'AJF avant de la conduire vers la structure sanitaire la plus proche ;
- La fiche de référence est dûment renseignée par la Mentor avant de rencontrer le prestataire de santé.

Pendant :

- Le Mentor conduit l'AJF dans la structure sanitaire la plus proche ;
- Le service est offert à l'AJF par le prestataire de santé.

Après :

- Les fiches de références et de contre références dûment renseignées sont acheminées vers le Superviseur pour vérification de leur complétude ;
- Les fiches de références et de contre références vérifiées sont acheminées vers le chargé de SE pour contrôle puis archivage.
- Le mentor assure le suivi du traitement de l'AJF
- Le mentor réfère l'AJF pour le dépistage VIH.

f- Accès aux préservatifs

Cibles

AJF DREAMS sexuellement actives

Objectifs

Mettre à la disposition des AJF DREAMS des préservatifs pour leurs assurer des rapports sexuels protégés

Méthodologie

Avant :

- Le partenaire de mise en œuvre s'approvisionne en préservatifs auprès du district sanitaire de sa zone d'intervention ;
- Les préservatifs sont mis à la disposition des Superviseurs avec des fiches de distributions
- Les superviseurs mettent les préservatifs à la disposition des Mentors avec des fiches de distributions ;
- Le Mentor identifie les AJF sexuellement actives ;
- Le mentor sensibilise les AJF sur le port et retrait correct et systématique du préservatif lors de tous rapports sexuels.

Pendant :

- Le Mentor met à la disposition des AJF DREAMS des préservatifs à la demande ;
- Le mentor renseigne les fiches de distribution de préservatifs ;
- L'AJF émarge la fiche de distribution de préservatifs.

Après :

- Les fiches de distribution sont acheminées vers les superviseurs pour vérification de leurs complétudes ;
- Les fiches de distribution sont acheminées vers le Chargé SE pour contrôle et archivage ;
- Le rapport de distribution des préservatifs est rédigé et transmis au district sanitaire chaque mois.

2. Education et employabilité

Cette intervention se décline en 7 activités spécifiques qui sont :

- Alphabétisation
- Renforcement scolaire
- Cours du soir
- Soutien scolaire
- Formation professionnelle et qualifiante
- Mise en apprentissage
- Formation en employabilité

a) Alphabétisation

Cibles

AJF jamais scolarisée ou déscolarisée trop tôt

Objectifs

Permettre aux AJF jamais scolarisées de savoir lire, écrire et calculer

* Les AJF déscolarisées trop tôt ou n'ayant pas acquis ces compétences sont orientées dans des classes spéciales appelées classe passerelle.

Méthodologie

Avant :

- les AJF jamais scolarisées ou déscolarisées trop tôt sont identifiées par le mentor au cours de l'enrôlement ;
- la liste des AJF jamais scolarisée ou déscolarisée trop tôt est transmise par le mentor aux superviseurs des mentors ;
- le superviseur des mentors transmet la liste compilée des AJF jamais scolarisée ou déscolarisée trop tôt au superviseur/ assistant éducation ou employabilité ;
- le superviseur/ assistant éducation ou employabilité constitue des cohortes de 30 AJF au plus qu'il attribue aux animatrices d'alphabetisation ;
- les animatrices d'alphabetisation aidées des mentors, procèdent à la prise de contact avec les AJF de leurs cohortes avant le démarrage des activités.
- les animatrices d'alphabetisation évaluent les AJF afin de les orienter vers le niveau adéquat (le niveau 1 et le niveau 2)
- Des kits d'alphabetisation sont mis à la disposition des animatrices d'alphabetisation acquis auprès de la Direction de l'Alphabetisation des Adultes Adolescents et Jeunes (DAAAJ) du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabetisation (MENA).

Pendant :

- Les animatrices d'alphabetisation animent deux sessions de deux heures par semaine avec les AJF de leur cohorte sur une période de quatre (04) mois ;
- Des kits d'alphabetisation sont mis à la disposition des AJF pour la conduite des activités ;
- Les animatrices d'alphabetisation élaborent et transmettent un rapport hebdomadaire d'activité au superviseur/ assistant éducation et employabilité,
- Les animatrices d'alphabetisation procèdent à deux évaluations au cours de la période de formation, l'une à mi-parcours (après 2 mois) et l'autre à la fin de la formation ;

NB : Les sujets des évaluations de l'AJF sont élaborés et transmis par la Direction de l'Alphabetisation des Adultes Adolescents et Jeunes (DAAAJ) du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabetisation (MENA).

Après les cours d'alphabétisation :

- Les AJF de la tranche d'âge de 10 à 12 ans ayant obtenue un bon score à l'évaluation finale sont réinsérées dans le circuit normal de l'éducation nationale avec l'appui du MENA ;
- Les fiches d'évaluations à mi-parcours et finales sont transmises par l'animatrice d'alphabétisation pour archivage.

b) Renforcement scolaire

Cibles

AJF DREAMS scolarisées du primaire et du secondaire ayant des difficultés académiques

Objectifs

Améliorer les résultats scolaires des AJF

Méthodologie

Avant :

- Les Mentors identifient les AJF de leurs cohortes ayant des difficultés scolaires (faible moyenne au Trimestre 1)
- Les Mentors transmettent la liste des AJF en difficulté scolaire au Superviseur des Mentors
- Le Superviseur des Mentors transmet la compile des listes des AJF en difficultés scolaires au Superviseur/ Assistant éducation et employabilité
- Le Superviseur/ Assistant éducation et employabilité constitue des cohortes de 25 AJF au plus qu'il attribue aux encadreurs en renforcement scolaire
- Les encadreurs en renforcement scolaire aidées des Mentors entre en contacts avec les AJF pour la planification de leurs interventions
- Un matériel didactique est mis à la disposition des encadreurs en renforcement scolaire par le partenaire technique.

Pendant :

- Les encadreurs en renforcement scolaire animent des sessions de renforcement une fois par semaine pendant 2 heures sur 6 mois ;
- Les encadreurs de renforcement ajustent leurs interventions en fonction des informations reçues régulièrement des enseignants et éducateurs des AJF ;
- Les encadreurs en renforcement scolaires élaborent et transmettent chaque semaine un rapport de leurs activités au Superviseur/assistant éducation et employabilité ;
- Les encadreurs en renforcement scolaire assurent des visites dans les établissements des AJF de leurs cohortes pour s'informer sur leurs performances scolaires.

Après :

Les encadreurs en renforcement scolaire collectent et transmettent les résultats de fin d'année des AJF de leurs cohortes au Superviseur/assistant éducation et employabilité.

c) Cours du soir :

Cibles

AJF DREAMS déscolarisées de 15 à 24 ans

Objectifs

Permettre aux AJF désireuses de reprendre leur scolarisation d'avoir accès à l'éducation

Méthodologie

Avant :

- Les Mentors identifient les AJF déscolarisées de 15 à 24 ans désireuses de participer aux cours du soir ;
- Les Mentors transmettent la liste des AJF déscolarisées de 15 à 24 ans désireuses de participer aux cours du soir aux Superviseurs des Mentors ;
- Le Superviseur des Mentors transmet la compile des listes des AJF déscolarisées de 15 à 24 ans désireuses de participer aux cours du soir au Superviseur/Assistant éducation et employabilité ;
- Le Superviseur/Assistant éducation et employabilité aide des Mentors et en collaboration avec les agents du MENA identifie les établissements offrant les cours du soir UNESCO dans la communauté à pied des AJF ;
- Le partenaire assure le paiement des frais de scolarisation des AJF pour les cours du soir

Pendant :

- Les AJF régulièrement inscrites participent au cours du soir ;
- Les Mentors font le suivi de la participation (effective, assidue, performance) des AJF au cours du soir ;
- Le Superviseur/Assistant éducation et employabilité assure le suivi de la participation et des performances scolaires des AJF inscrites au cours du soir ;
- Le Superviseur/Assistant éducation et employabilité élabore et transmet au Chargé de suivi et évaluation un rapport mensuel des activités de cours du soir.

Après :

Les Mentors appuyées par leurs Superviseurs assurent le suivi des AJF ayant bénéficié du soutien.

d) Soutien scolaire (Contribution financières à la scolarisation)

Cibles

AJF DREAMS scolarisées dont les parents ont des difficultés financières

Objectifs

Apporter un appui financier pour la scolarisation des AJF

Méthodologie

Avant :

- Les AJF DREAMS scolarisées dont les parents ont des difficultés financières sont identifiées par les Mentors au cours des activités et lors des VAD
- Les Mentors transmettent les listes des AJF DREAMS scolarisées dont les parents ont des difficultés financières qui ont été identifiées aux Superviseurs pour action ;
- Le Superviseur des Mentors transmet la liste compilée des AJF DREAMS scolarisées dont les parents ont des difficultés financières au Superviseur/Assistant éducation et employabilité
- Le Superviseur/Assistant éducation et employabilité en accord avec le Coordonnateur organise la nature de l'aide à apporter aux AJF DREAMS scolarisées dont les parents ont des difficultés financières :
 - Paiement des frais d'inscription
 - Paiement des frais d'examen
 - Fournitures scolaires
 - Uniformes scolaires
 - Contribution aux frais de scolarité.

Pendant :

- Les Mentors appuyées par leurs Superviseurs mettent en œuvre ledit soutien aux AJF DREAMS scolarisées dont les parents ont des difficultés financières le soutien choisi. L'argent n'est pas remis aux parents ou aux AJF elles même ;
- Les Mentors appuyées par leurs Superviseurs assurent la bonne documentation de l'activité ainsi que la collecte de tous les justifs comptables ;
- Les justifs comptables sont transmis à la comptabilité pour archivage.

Après :

Les Mentors appuyées par leurs Superviseurs assurent le suivi de la scolarité des AJF ayant bénéficié du soutien.

e) Formation professionnelle et qualifiante

Cibles

AJF DREAMS déscolarisées ayant un niveau minimum secondaire

Objectifs

Permettre aux AJF d'avoir une certification ou un diplôme leur ouvrant les portes à un emploi

Méthodologie

Avant :

- Les Mentors identifient les AJF DREAMS déscolarisées ayant un niveau minimum secondaire au cours de l'enrôlement
- La liste des AJF DREAMS déscolarisées ayant un niveau minimum secondaire est transmise au Superviseur par les Mentors
- Les Superviseurs des Mentors transmettent les listes compilées des AJF DREAMS déscolarisées ayant un niveau minimum secondaire au Superviseur/Assistant éducation et employabilité
- Le Superviseur/Assistant éducation et employabilité fait la cartographie des centres et écoles de formation présents dans son aire d'intervention
- Le partenaire organise en collaboration avec la Chambre de Métiers, l'Agence Emploi Jeunes et les responsables des centres et écoles de formation une session de présentation des opportunités aux AJF sélectionnées pour participer à la formation professionnelle et

Pendant :

- L'AJF participe à la formation choisie sur une période de six mois
- Le Mentor appuyée par le Superviseur/Assistant éducation et employabilité fait le suivi de la participation effective de l'AJF à la formation
- Des supervisions conjointes avec la Chambre de Métiers sont organisées chaque trois (03) mois

Après :

Les AJF ayant participé à la formation qualifiante sont formées en employabilité.

f) Mise en apprentissage

Cibles

AJF DREAMS de 16 à 24 ans

Objectifs

Permettre aux AJF d'apprendre un métier pour leur insertion socioprofessionnelle

Méthodologie

Avant :

- Les Mentors identifient les AJF DREAMS déscolarisées de 16 à 24 ans au cours de l'enrôlement
- La liste des AJF DREAMS déscolarisées de 16 à 24 ans éligibles à la mise en apprentissage est transmise au Superviseur par les Mentors
- Les Superviseurs des Mentors transmettent les listes compilées des AJF DREAMS déscolarisées de 16 à 24 ans éligibles à l'apprentissage au Superviseur/Assistant éducation et employabilité
- Le Superviseur/Assistant éducation et employabilité fait la cartographie des Maitres artisans formateurs (MAF) présents dans son aire d'intervention en collaboration avec la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire
- Le partenaire organise en collaboration avec la Chambre Nationale de Métiers et les MAF, une session de présentation des opportunités aux AJF sélectionnées pour participer à la mise en apprentissage
- Chaque AJF fait le choix du métier souhaité
- Le Superviseur/Assistant éducation et employabilité en collaboration avec la Chambre de Métiers procède à l'orientation de chacune des AJF vers un MAF pour le démarrage de son apprentissage

Pendant :

- L'AJF est mise en apprentissage dans le métier choisi
- Le Mentor appuyé par le Superviseur/Assistant éducation et employabilité fait le suivi de la participation effective de l'AJF à la formation
- Un kit d'apprentissage est fourni à l'AJF par le partenaire
- Des supervisions conjointes avec la Chambre de Métiers sont organisées chaque trois mois
- Le partenaire assure le paiement d'une prime de formation aux MAF sur une période de six mois

Après :

Un certificat de fin de formation est remis aux AJF à la fin de leur apprentissage par les MAF

g) Formation en employabilité

Cibles

AJF DREAMS de 16 à 24 ans ayant un diplôme ou une qualification

Objectifs

Outiller les AJF à la recherche et l'accès à un emploi

Méthodologie

Avant :

- Les Mentors identifient les AJF DREAMS de 16 à 24 ans ayant un diplôme ou une qualification au cours de l'enrôlement
- Les Mentors transmettent la liste des AJF DREAMS de 16 à 24 ans ayant un diplôme ou une qualification à leurs Superviseurs
- Les Superviseurs transmettent les listes compilées des AJF DREAMS de 16 à 24 ans ayant un diplôme ou une qualification au Superviseur/Assistant employabilité

Pendant :

Les AJF réunies par groupe sont formées à l'employabilité par les Coachs en employabilité sur trois jours

Ces sessions de formation porteront sur :

- Bilan professionnel/Projet professionnel
- Optimisation de son réseau professionnel
- Maîtrise de son employabilité
- Technique d'élaboration de CV et de lettre de motivation

Les Coachs en employabilité rédigent et transmettent le rapport de l'activité au Superviseur/Assistant éducation et employabilité pour archivage

Après :

- Les AJF formées en employabilité sont inscrites sur la plateforme de l'Agence Emploi Jeunes (AEJ)
- Les codes et identifiants AEJ sont transmis aux AJF inscrites par le Coach en employabilité

3. Renforcement économique

Cette intervention se décline en 3 activités :

- Formation à l'entrepreneuriat pour les jeunes ou Business Plus
- Mise en AVEC
- L'éducation financière

a) *Formation à l'entrepreneuriat pour les jeunes ou Business Plus*

Cibles

AJF déscolarisées ou jamais scolarisées de 16 à 24 ans

Objectifs

Former les AJF à l'entrepreneuriat et susciter en elle le désir de mettre en place une AGR

Méthodologie

Avant :

Les mentors identifient les AJF éligible à la participation au programme Business Plus au cours de l'enrôlement

Les mentors transmettent la liste des AJF éligible au programme Business Plus à leur superviseur

Les superviseurs des mentors sur la base des listes reçues constituent des groupes de 30 AJF au plus

Les TDR sont rédigés par les coordonnateurs / chargé de programme et transmis aux finances pour action

Les AJF sont informés des jours de l'activité Business Plus

Les manuels de formation Business Plus sont mis à la disposition des mentors par le partenaire.

Pendant :

Les AJF réunies par groupe de 30 personnes sont formées par une paire de mentor choisie par le superviseur

Les sessions de formation durent deux heures par jour sur cinq jours successifs

Au cours des 5 jours de formation, les AJF reçoivent une prime de transport en fonction des zones

Les AJF aidées par leur mentor élaborent leur plan d'affaire (Business Plan)

Les superviseurs effectuent des visites sur les sites pour s'assurer de la bonne conduite de l'activité

Après :

Le mentor rédige le rapport de l'activité ;

Le mentor transmet le rapport ainsi que les liste de présence et d'émargement à son superviseur ;

Le superviseur vérifie les informations concernant l'AJF et la complétude des documents comptables

Le superviseur transmet les documents comptables au service financier.

Le mentor effectue des visites régulières pour s'assurer de la mise en place de l'AGR

b) Mises-en AVEC (Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire)

Cibles
AJF déscolarisées ou jamais scolarisées de 16 à 24 ans ayant une AGR
Objectifs
Offrir aux AJF un cadre d'épargne et d'emprunt dans le but d'accroître leurs AGR
Méthodologie

Avant :

Le mentor sensibilise les AJF déscolarisées ou jamais scolarisées de 16 à 24 ans ayant une AGR sur l'importance des AVEC ;

Le mentor oriente les AJF déscolarisées ou jamais scolarisées de 16 à 24 ans ayant une AGR sur l'importance des AVEC ;

Le mentor aide à la constitution du groupe composé de 15 à 30 personnes.

Pendant :

Le mentor appuyé par le superviseur REM/ Assistant EASE accompagne les AJF dans la mise en œuvre de leurs activités en fonction de la méthodologie AVEC

Le mentor accompagne les groupes AVEC jusqu'à maturité.

Après :

Le mentor renseigne de manière périodique les fiches de suivis des réunions AVEC et les transmet au superviseur REM/ Assistant EASE.

c) L'éducation financière

Cible : AJF DREAMS

Objectif : Apporter aux AJF des connaissances en matière de budgétisation, d'épargne et d'emprunt

Méthodologie :

Les AJF réunies par petits groupes de 15 à 30 personnes, sont orientées par le mentor sur les notions de budgétisation, d'épargne et d'emprunt ;

Les trois modules (budgétisation, épargne et emprunt) se font en une session de deux (02) heures ;

Le mentor rédige et transmet un rapport d'activité à son superviseur.

4. **Protection sociale**
a) ***Appui à l'établissement de documents administratifs***

Cibles

AJF DREAMS de 10 à 24 ans

Objectifs

Apporter un soutien à l'établissement des documents administratifs

Méthodologie

Avant :

Les mentors identifient les AJF ayant un besoin en documents administratifs à l'enrôlement

Les mentors transmettent la liste des AJF ayant un besoin en documents administratifs à leurs superviseurs

Le superviseur transmet la liste des AJF ayant un besoin en documents administratifs au superviseur/assistant éducation employabilité ;

Le superviseur/assistant éducation employabilité appuyé du chargé de programme ou du coordonnateur travaillent à la mise en place de cadres de collaboration avec toutes les structures impliquées dans l'établissement des documents administratifs ;

Pendant :

Le mentor collecte les pièces et documents nécessaire à l'établissement des documents administratifs et les transmet au superviseur/assistant éducation employabilité ;

Le superviseur/assistant éducation employabilité appuyé du chargé de programme ou du coordonnateur introduisent les différentes demandes auprès des structures impliquées ;

Après :

Les documents administratifs sont mis à la disposition du partenaire ;

Le mentor procède à la distribution des documents administratifs aux AJF avec des évidences à l'appui.

b) Appui à l'établissement Immatriculation CMU

Cibles
AJF DREAMS de 10 à 24 ans
Objectifs
Apporter une aide à l'établissement à l'immatriculation CMU
Méthodologie

Avant :

Les mentors identifient les AJF n'ayant pas de carte CMU à l'enrôlement

Les mentors transmettent la liste des AJF n'ayant pas de carte CMU à leurs superviseurs

Le superviseur transmet la liste des AJF n'ayant pas de carte CMU au superviseur/assistant éducation employabilité ;

Le superviseur/assistant éducation employabilité appuyé du chargé de programme ou du coordonnateur travaillent à la mise en place de cadres de collaboration avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) ;

Pendant :

A la demande du partenaire les équipes CNAM sont déployées sur les sites (bureau du PMO, espaces sécurisés) pour procéder à l'enrôlement des AJF munies de leurs pièces ;

Après :

Les cartes Couverture Maladie Universelle (CMU) sont mise à la disposition du partenaire

Le mentor procède à la distribution des cartes Couverture Maladie Universelle (CMU) aux AJF avec des évidences à l'appui.

C. Renforcement de l'environnement (services contextuels)



Ces interventions concernent les membres de la communauté, les parents des AJF et les conjoints des AJF. Les interventions comportent trois (3) activités clés à savoir :

- Mobilisation de la communauté et changement des normes (SASA)
- Communication positive parent / enfant (Ahoundjouê / Sinovoyou)
- Renforcement économique des ménages (AVEC)

1. Mobilisation de la communauté et changement de normes (SASA)

Cibles

Membres de la communauté (Leaders communautaires, Guides religieux, Responsables d'association, les AJF, conjoints d'AJF)
Ces personnes doivent être issues des zones d'habitations des bénéficiaires DREAMS. Elles doivent avoir un lien direct avec les AJF et/ou leurs parents ou tuteurs. Par exemple le guide religieux sera sélectionné en fonction des lieux de cultes (mosquées et églises...) fréquentés par les parents ou tuteurs des AJF. De même le responsable d'association sera choisi dans les associations dont les parents ou tuteurs des AJF sont membres.

Objectifs

Le programme SASA (Start Awareness Support Action) est mis en œuvre pour une mobilisation communautaire pour le changement des comportements et de normes sociales néfastes.

Méthodologie

Cette thématique est faite une (1) fois par semaine dans un espace sécurisé (ou dans un espace annexe choisi en accord avec participants et rattaché à l'espace sécurisé d'origine) ou en séance rattrapage

Avant :

- La cartographie

Cette étape consiste à répertorier les différents lieux de cultes et les sièges d'associations, en vue d'obtenir des informations tels que : les noms des imams, pasteurs, prêtres, présidents et/ou responsables d'associations d'une zone bien précise et obtenir des points focaux qui participeront aux sessions SASA.

- Identification des cohortes SASA

Elle se fait lors de la cartographie. Les facilitateurs identifient des leaders communautaires, des guides religieux, des responsables d'associations et des conjoints d'AJF. Ce sont ces personnes qui participeront aux différentes sessions SASA. Une cohorte SASA contient 25 participants.

Pendant :

- Animation des sessions

Le programme SASA se déroule en 12 sessions animées par 2 facilitateurs. Pour les animations les participants sont disposés en « U ». Une session dure 2h. Les thématiques abordées peuvent être regroupées en quatre (4) phases qui renferment chacune trois (3) sessions :

- La phase préparatoire
- La phase « démarrer »
- La phase de sensibilisation
- La phase « action »

- Les thématiques abordées lors des sessions SASA

- Session 1 : Faciliter le changement avec la méthode SASA
- Session 2 : Toucher à la méthodologie SASA
- Session 3 : Activez-vous avec le contenu SASA
- Session 4 : Démarrer
- Session 5 : Comprendre le pouvoir
- Session 6 : Le pouvoir et les droits humains
- Session 7 : Violences faites aux femmes : Principes
- Session 8 : VIH/sida : Notion de base
- Session 9 : Synergie des pouvoirs
- Session 10 : Honte, stigmatisation, violence et VIH/sida
- Session 11 : Soutenir le changement et une solution de crise
- Session 12 : Appuyer les activistes et un récapitulatif de toutes les sessions est organisé à la fin du programme

2 – Communication positive parent / enfant (Ahoundjouê / Sinovoyou)

Cibles

Les AJF de 10-19 ans ayant générées le besoin en parenting et leurs parents/tuteurs.

Objectifs

Cette approche vise à l'amélioration de la communication entre les parents/tuteurs et leurs enfants.

Méthodologie

Cette thématique est faite une (1) fois par semaine dans un espace sécurisé (ou dans un espace annexe choisi en accord avec participants et rattaché à l'espace sécurisé d'origine) ou en séance rattrapage

Avant :

Leur sélection est faite en s'appuyant sur les critères suivants :

- Un besoin en parenting : les AJF présentant des relations conflictuelles avec leurs parents ou tuteurs
- AJF survivantes de VBG
- Les parents/tuteurs sélectionnés pour le programme doivent être les personnes en charge de l'éducation de l'AJF et vivant effectivement avec elle.

Les sessions ont lieu une (1) fois par semaine dans un espace sécurisé (ou dans un espace annexe choisi en accord avec les participants et rattaché à un espace sécurisé) ou en séance de rattrapage lors des visites à domiciles pour les bénéficiaires absents aux sessions.

- Identification des cohortes Ahoundjouê

Une liste générée par la base de données des bénéficiaires DREAMS est tirée et remise aux superviseurs des facilitateurs Ahoundjouê. Cette liste contient les noms des bénéficiaires ayant des besoins en parenting. C'est sur la base de cette liste que les facilitateurs, assistés des Mentors vont constituer leurs cohortes Ahoundjouê.

Une cohorte comprend trente (30) participants (15 AJF DREAMS et leurs parents / tuteurs).

- Enquête initiale des ménages (avant le début du programme)

Une fois les cohortes constituées, les facilitateurs à l'aide de téléphones programmés, procèdent à une enquête des ménages (parent/tuteur et enfant) sélectionnés pour participer au programme. Cette enquête permettra de recueillir pour chaque ménage des informations spécifiques pour chacun d'eux qui nous permettront d'évaluer par la suite les changements positifs espérés.

Pendant :

✓ Animation des sessions du parenting programme Ahoundjouê

A ce niveau il faut préciser que le programme Ahoundjouê compte 14 sessions (10 ensembles et 4 séparées) animées par deux (2) facilitateurs :

- La présentation du programme et la définition des objectifs des participants (Session 1)
- La consolidation des relations entre les parents et leurs enfants (Sessions 2, 3, 4, 5)
- La gestion des cas difficiles (Sessions 6, 8, 9, 10, 12, 13)
- L'éducation financière (Session 7, 11)

✓ L'animation de la session répond à un certain nombre de règles qu'il est primordial de préciser :

- Le groupe doit être installé en cercle
- Seules les personnes dans le cercle ont droit à la parole et à participer à la session
- L'approche étant positive, les feedbacks doivent impérativement être positifs.

Une session comporte 10 étapes :

- L'accueil et l'installation des participants
- Le partage d'émotions en début de session
- La restitution de la pratique à domicile
- L'activité physique
- L'introduction de la leçon centrale
- Le jeu de rôle et la discussion du jeu de rôle
- L'activité énergisante
- Consignes de la pratique à domicile, de sécurité
- Le rappel du prochain RDV
- Le partage d'émotion en fin de session
- La clôture

Après :

Enquête de finale

Organisée dans les mêmes conditions que l'enquête initiale des ménages avant le début du programme, cette seconde enquête permettra d'évaluer les changements de comportement opérés après la participation aux 14 sessions du parenting programme.

Les parents ayant participé à Ahoundjouê deviennent des relais dans la communauté, aptes à identifier et dénoncer les cas de VBG.

3- Renforcement économique des ménages (AVEC)

Cibles

Les Membres de la communauté (Leaders communautaires, Guides religieux, Responsables d'association, les conjoints d'AJF et les parents des AJF de 10-19 ans ayant participé au programme DREAMS.

Objectifs

Le renforcement économique des ménages vise leur autonomisation financière afin de faire face aux besoins de leurs enfants et renforcer la cohésion sociale au sein de la communauté.

Méthodologie

Cette thématique est faite une (1) fois par semaine dans un espace sécurisé (ou tout lieu choisit à la discrétion des membres de l'AVEC)

Avant :

- Sensibilisation des participants SASA et Ahoudjouê pour leur participation aux AVEC,
- Identification des participants SASA et Ahoundjouê favorable à participer aux AVEC ?

Pendant :

- Constitution du bureau passant par l'élection du Président, La secrétaire, la trésorière et les deux compteurs d'argent (les membres du bureau) ;
- Élaboration des statuts et Règlements Intérieurs de l'AVEC ;
- Mise en œuvre des activités de suivant la méthodologie AVEC (épargne, crédit, remboursement...)
- Visite de supervision (facilitateur, REM, EASE...) de l'AVEC

Après :

- Invitation à reprendre un second cycle de vie ;
- Accompagnement jusqu'à maturité ;

IX. Hotspot ou MASTER “Homme pour le Soutien, la Confiance, L’Engagement et la résilience des AJF”

Hotspot ou MASTER “Homme pour le Soutien, la Confiance, L’Engagement et la résilience des AJF”Items	Explications
Quoi ?	MASTER est une approche d’interventions de prévention de la transmission du VIH et de la réduction de la violence liée au genre ciblant les partenaires sexuels des adolescentes et jeunes femmes (AJF). Cette approche est désignée sous l’appellation Men for AGYW Support, Trust, Engagement and Resilience” (MASTER).
Qu’est-ce que c’est ?	Une approche systématique pour identifier et déterminer les caractéristiques des partenaires sexuels des AJF afin de fournir des interventions ciblées et très efficaces de prévention du VIH, aux hommes de la communauté susceptibles de présenter un risque de transmission aux AJF. En effet, cibler les partenaires sexuels de AJF (PSA) réduira également à la fois les comportements sexuels à risque parmi les AJF et la violence de la part de ses partenaires sexuels. Il s’agira également de suivre les changements dans leurs relations/partenariats avec les AJF au fil du temps dans les zones de mise en œuvre du programme DREAMS.
Pourquoi ?	L’approche MASTER vise les objectifs clés suivants : - Améliorer l'accès à certains services liés au VIH parmi les partenaires sexuels masculins des participants au programme DREAMS, notamment HTS et PrEP. - Référer/liier les partenaires sexuels dépistés VIH+ aux services de soins et traitement. - Faciliter les discussions saines entre les AJF et leurs partenaires sexuels et aborder les normes de genre liées à la prise de décision des couples. - Réduire les comportements sexuels à risque parmi les AJF et la violence dus aux partenaires sexuels.

Qui?	L'approche MASTER cible principalement les Jeunes Femmes (JF) âgées de 20-24 ans et leurs partenaires sexuels de 20-40 ans. La porte d'entrée principale pour toucher les partenaires sexuels est avant tout les JF elles-mêmes. Ensuite on peut utiliser le recrutement des partenaires sexuels masculins à risque pour les lier à leurs partenaires sexuels féminins en vue de leur offrir les services de prévention. <u>N.B:</u> il ne s'agit pas de recruter des partenaires sexuels masculins qui n'ont aucun lien par la suite avec des AJF.
Comment ?	Il s'agira de formuler un profil des partenaires sexuels des AJF, en menant une enquête simple à l'aide d'un outil de caractérisation des partenaires sexuels masculins pour identifier et déterminer leurs caractéristiques. En utilisant les informations fournies par les AJF dans des espaces sûrs, les responsables de la mise en œuvre de DREAMS pourront dresser le profil du type d'hommes qui se livrent habituellement à des activités sexuelles avec les AJF. L'exercice de caractérisation des PSA des AJF déterminera quels hommes ont eu des relations sexuelles avec des AJF incluant les aspects suivants : - Le type de partenaire (âge, profession, statut matrimonial, etc.) et les tranches d'âge: <i>Qui sont les partenaires sexuels masculins des AJF?</i> Quelles sont leurs caractéristiques sociodémographiques ? - Lieux de rencontre : Comment et où les AJF rencontrent-elles leurs partenaires sexuels où ils se rencontrent ? - Les comportements à risque : Connaissent-ils leur statut VIH ? Consomment-ils abusivement ? Pratique-t-il le partenariat sexuel multiple ? Utilise-t-il les condoms ? - Et les raisons pour lesquelles les filles avaient des relations sexuelles avec les hommes. Aussi en vue d'améliorer les interventions à l'endroit des partenaires sexuels des AJF et réduire les risques d'infection et de violence chez les AJF, il serait idéal de compléter la collecte des informations par les aspects suivants : - Quels facteurs influencent les hommes qui sont les partenaires sexuels des AJF à accéder aux services de santé ? - Qu'est-ce qui motive les partenaires sexuels masculins à rechercher des services ? - Quels obstacles les partenaires sexuels masculins rencontrent-ils lorsqu'ils recherchent des services de santé ?

	L'approche MASTER est fondée sur la mise en œuvre de plusieurs activités clés à l'endroit des JF de 20-24 ans et des partenaires sexuels de ses JF, à savoir : - Pour les JF 20-24 ans: Renforcement économique (groupes d'épargne et de crédit, éducation financière, lien avec l'entrepreneuriat ou l'emploi salarié); Éducation sur le VIH; référence pour HTS, SSR/PF, PrEP, soins post-VBG. - Pour les Partenaires Sexuels Masculins (PSM): Mobilisation communautaire et changement des normes (y compris la prévention de la violence liée au sexe); HTS, PrEP, référence pour le traitement ARV. - Activités contextuelles ou de soutien : ○ Rencontres d'échange ou de conversation entre les JF et leurs partenaires sexuels : Ses échanges porteront sur des sujets spécifiques selon le besoin tels que la violence liée au sexe, la santé sexuelle et reproductive, la communication dans le couple (négociation de l'utilisation du préservatif), la prise de décision (pratiques sexuelles sûres). Ces rencontres s'organiseront de façon bimensuelle. ○ Éducation préventive au travers des médias : il s'agira d'utiliser ou de s'appuyer les médias (par exemple, radios FM locales) pour sensibiliser la communauté sur des facteurs de risque et sur le soutien à apporter aux AJF en vue de réduire l'exposition à l'infection à VIH et la violence liée au genre y compris la non-utilisation des services de santé par les hommes. Ces rencontres se feront trimestriellement.
Où?	Les activités ciblant les partenaires sexuels masculins des JF seront mises en œuvre dans les districts à fort taux d'incidence et de VBG. La mise en œuvre de cette approche peut se faire dans les districts DREAMS et non-DREAMS.
Quand?	À tout moment. Le rapportage d'activité s'inscrit dans le système de rapportage national. L'indicateur lié à l'approche MASTER en rapport avec l'indicateur MER est le suivant : PP_PREV.

X. Objectifs du système Suivi Évaluation

Le présent plan du système de suivi et d'évaluation (S&E) vise principalement à assurer une surveillance continue des progrès. Il permettra de suivre l'avancement des activités prévues selon le calendrier établi et vérifiera l'utilisation des ressources pour garantir leur efficacité. En surveillant de près les activités et les ressources, le système de S&E assure que le projet DREAMS reste sur la bonne voie et atteint les objectifs fixés.

Cet objectif général du plan du système de suivi évaluation passera par des objectifs intermédiaires tels que :

- **Evaluer l'efficacité et l'impact du système de S&E:** il s'agira de mesurer les résultats et les impacts des interventions DREAMS sur Adolescentes et Jeunes Femmes (AJF) et les communautés (Parents d'AJF, membres de la communauté) à court et à long terme.
- **Assurer la redevabilité du système de S&E :** Il fournira des informations transparentes et précises aux bailleurs de fonds, aux bénéficiaires et aux autres parties prenantes sur les progrès et les résultats. Cela démontre la bonne gestion des ressources et assure que les fonds et autres ressources ont été utilisés de manière responsable et efficace pour atteindre les objectifs du projet DREAMS. Il facilitera également la prise de décision basée sur les données. En collectant et en analysant des données de haute qualité, il fournira des informations fiables et pertinentes pour informer la prise de décision à tous les niveaux. Ces données soutiennent la planification stratégique en orientant les priorités et les futures initiatives sur la base des résultats obtenus et des leçons apprises.
- **Renforcer les capacités du système de S&E :** Il inclut la formation du personnel et des partenaires pour développer les compétences en suivi et évaluation. En intégrant ces pratiques dans les processus organisationnels, le système de S&E assure leur durabilité et leur efficacité à long terme.

A. Définition des Indicateurs

Un indicateur est une mesure quantitative ou qualitative utilisée pour évaluer les performances d'un projet ou d'un programme. Il sert à mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés, à évaluer les résultats et les impacts des interventions, à assurer la redevabilité aux parties prenantes, et à faciliter l'apprentissage et l'amélioration continue.

Un bon indicateur est spécifique, mesurable, atteignable, pertinent et temporel (SMART), et il fournit des informations claires et utiles pour la prise de décision.

Pour le projet DREAMS, trente (30) sont traqués à des périodes précises et avec un mode de calcul spécifique à chaque indicateur. Il en existe deux modes : Additionnel et Cumulatif.

- Un **indicateur additionnel** mesure les résultats ou les données pour une période spécifique, sans accumuler les valeurs des périodes précédentes. Ce type d'indicateur se concentre sur les changements ou les performances sur une base périodique (mensuelle, trimestrielle, annuelle, etc.) et permet de comparer les performances entre différentes périodes.
- Un **indicateur cumulatif** est une mesure qui accumule les données au fil du temps. Cela signifie que les valeurs de cet indicateur s'ajoutent de période en période, montrant ainsi une accumulation continue des résultats. Les indicateurs cumulatifs sont utiles pour suivre les progrès continus d'un projet ou d'un programme et pour observer l'accumulation des effets des interventions sur une période prolongée.

Dans le cadre de l'initiative DREAMS, nous utiliseront deux types d'indicateurs dont ceux des résultats et ceux des effets.

B. Les indicateurs de résultats

- Nombre d'AJF ayant reçu le service de prévention de la violence.
- Nombre d'AJF ayant reçu des soins cliniques Post VBG
- Nombre d'AJF à qui l'on a proposé des services de PrEP pendant la période du rapport. (Prophylaxie Pré-Exposition)
- Nombre d'AJF référées pour évaluer son éligibilité à la PrEP au cours de la période du rapport. (Prophylaxie Pré-Exposition)
- Nombre d'AJF éligibles à la PrEP pendant la période du rapport.
- Nombre d'AJF dont l'initiation à la PrEP a été confirmée pendant la période du rapport.
- Nombre d'AJF ayant bénéficié du dépistage VIH et ayant reçu le résultat du test
- Nombre d'AJF dépistés positifs et ayant initié le traitement ARV
- Nombre d'AJF qui ont reçu les préservatifs au cours de la période de rapportage
- Nombre d'AJF ayant reçu un soutien en éducation
- Nombre d'AJF membres d'avec /GEC
- Nombre d'AJF ayant bénéficié du service de renforcement économique
- Nombre d'AJF ayant bénéficié d'au moins un service des actifs sociaux
- Nombre de Partenaire sexuel Masculin ayant bénéficié du dépistage VIH et ayant reçu le résultat du test
- Nombre de PSM dépistés positifs et ayant initié le traitement ARV
- Nombre de PSM à qui l'on a proposé des services de PrEP pendant la période du rapport. (Prophylaxie Pré-Exposition)
- Nombres de PSM référés pour évaluer son éligibilité à la PrEP au cours de la période du rapport. (Prophylaxie Pré-Exposition)
- Nombres de PSM éligibles à la PrEP pendant la période du rapport.

- Nombre de PSM dont l'initiation à la PrEP a été confirmée pendant la période du rapport.
- Nombre de parents/tuteurs d'AJF sensibilisés sur la communication parents-enfants
- Nombre de membres de la communauté touchés par les interventions relative aux normes de genre qui répond à un minimum de standards
- Nombre d'AJF touché par des interventions de préventions contre le VIH et les Violences au niveau communautaire.
- Nombre d'AJF qui ont terminé le programme

C. Les indicateurs d'effet

- Amélioration des connaissances sur la santé sexuelle et de la reproduction des AJF
- Réduction du nombre de cas de violences
- Amélioration de la communication Parent-enfant
- Amélioration du taux de réussite scolaire des AJF
- Amélioration du niveau économique des AJF
- Amélioration de la connaissance sur les Concepts GENRE

D. Organisation du Dispositif de Suivi Évaluation

1. **Les Acteurs**

Les acteurs intervenant dans le dispositif du système de suivi évaluation DREAMS prend en compte plusieurs **acteurs** :

- -Mentors,
- -Facilitateurs Ahoudjouê /SASA,
- -Superviseurs,
- -Gestionnaire de base de données / Opérateurs de saisie,
- Assistants/ superviseurs employabilité,
- -Assistants EASE/ REM,
- -M&E/ Coordonnateur MEAL,
- Coordonnateur

2. **Rôles et responsabilités des acteurs**

Ce chapitre permettra de définir clairement les tâches et les objectifs de chaque acteur de l'équipe, ainsi que la fréquence d'exécution des tâches et les outils utilisés.

Tableau 2: Tableau des rôles et responsabilités des acteurs

Acteurs	Rôles et responsabilité	Fréquences	Outils utilisés
MENTORS	Identifier et mettre à jour la cartographie des portes d'entrée (lieux de recrutement) des filles âgées de 10 à 24 ans dans sa zone d'intervention ;	Journalier	Fiche d'identification des Espaces Sûrs Registre de cartographie
	Assurer le recrutement des filles âgées de 10 à 24 ans (Bénéficiaires) dans sa zone d'intervention ;	Journalier	Fiche d'éligibilité Fiche d'enrôlement de la bénéficiaire
	Orienter en cas de besoin les bénéficiaires vers les structures de prise en charge (HTS, VBG, ARV, PF, PrEP...) et assurer le suivi de la référence et la contre-référence	Au début de chaque cohorte	Registre de références et contre références
	Travailler en étroite collaboration avec les Points Focaux DREAMS au sein des structures de prise en charge, à travers des rencontres et des feedbacks périodiques ;	Journalier	Listes de Présence
	Faire signer les formulaires d'engagements par les parents tuteurs des bénéficiaires	Journalier	Formulaire d'engagement
	Mener les visites à domicile en direction des Bénéficiaires en cours ;	Journalier	Fiche de Visite à Domicile (VAD)

	Renseigner correctement les outils de collecte de données conformément au guide d'utilisation des outils de collecte DREAMS Réaliser le rapportage hebdomadaire des activités DREAMS dans sa zone d'intervention ;	Journalier	Fiche de consentement Fiche d'éligibilité, Fiche d'enrôlement, Dossier de la bénéficiaire, Fiche de VAD, -Fiche d'activité de groupe, -Fiche de référence et de contre référence
	Contribuer à la documentation des bonnes pratiques et histoires à succès collectées dans la mise en œuvre de l'initiative DREAMS.	Journalier	NA
	Assurer le suivi post des AJF ayant terminé les sessions	Journalier	. Dossier du bénéficiaire
FACILITATEURS	Identifier les acteurs clés (parents et enfants) en accord avec les mentors pour l'animation des sessions Ahoundjouê.	Début de chaque cohorte	Fiche d'identification des cibles
	Identifier les acteurs clés (leaders communautaires, guides religieux, éducateurs) pour l'animation des sessions SASA.	Début de chaque cohorte	Fiche d'identification des cibles
	Animer des sessions	Hebdomadai	. Fiche

AHOUDJOUË/SASA	d'éducation avec des parents dans le cadre de la mise en œuvre du curriculum Ahoundjouê/SASA.	re	d'activité de groupe
	Animer les sessions en binôme dans la mobilisation des participants Ahoundjouê/SASA.	Hebdomadaire	. Fiche d'activité de groupe
	Remplir correctement des outils utilisés dans le cadre de DREAMS Ahoundjouê/SASA.	Journalier	. Fiche d'activité de groupe
	Travailler en étroite collaboration avec les mentors et les superviseurs Ahoundjouê/SASA.	Journalier	NA
	Participer aux réunions périodiques avec des responsables DREAMS Ahoundjouê/SASA.	Hebdomadaire	NA
	Contribuer à la documentation des bonnes pratiques et histoires à succès collectées dans la mise en œuvre du DREAMS Ahoundjouê/SASA.	Annuel	NA
	S'assurer de la mise en œuvre effective des activités DREAMS et de leur qualité dans sa zone d'intervention ;	Hebdomadaire	Rapport hebdomadaire

SUPERVISEURS	Superviser le contrôle et l'évaluation des activités DREAMS,	Hebdomadaire	Rapport hebdomadaire
	Vérifier le remplissage correct des outils de collecte de données des AJF vues au cours de la période. Collecter les données, Assurer la gestion adéquate et l'analyse des données ;	Journalier	Tous les Outils de collecte de données
	Identifier les besoins en assistance technique des Mentors et coordonner la mise à disposition de l'assistance technique ;	Journalier	NA
	Planifier et faciliter les activités d' enrôlement des AGYW ;	Hebdomadaire	Plan de travail
	Organiser des réunions périodiques avec les Mentors	Hebdomadaire	Rapport de réunion
	Superviser l'élaboration de la cartographie (lieux de recrutement) des filles âgées de 10 à 24 ans dans sa zone d'intervention ;	Trimestriel	Fichier de la cartographie des espaces sûrs
	Travailler en étroite collaboration avec les Points Focaux DREAMS au sein des	Journalier	NA

	structures de prise en charge, à travers des rencontres et des feedbacks périodiques		
	Participer aux réunions de la Plateforme de Protection (OEV, GBV...)	Mensuel	NA
	Contribuer à la documentation des bonnes pratiques et histoires à succès collectées dans la mise en œuvre du DREAMS ;	Annuel	NA
	Soutenir la compilation des rapports techniques (mensuels/hebdomadaires) des Mentors ;	Mensuel	Rapport mensuel
	Soutenir la compilation des différents rapports	Mensuel	Rapport mensuel
GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNEES (GBD)/OPERATEURS DE SAISIE	Vérifier les outils en provenance des superviseurs	Journalier	Fiches d'activités des mentors
	Faire la saisie des données de suivi des AGYW dans la base WEB BASE DREAMS ;	Journalier	WEB BASE DREAMS
	Faire point de la saisie et des outils de collecte au partenaire technique	Hebdomadaire	Fichiers excel
	Remonter les difficultés lors des saisies au PN-OEV	Journalier	Par mail

ASSISTANTS/

SUPERVISEURS

EMPLOYABILITE

Identifier les besoins en assistance technique des Animatrices alpha, Encadreurs de cours de renforcement et Coach en Employabilité et coordonner la mise à disposition de l'assistance technique ;

Journalier

Liste des AJF (Excel)
Dossier du bénéficiaire

S'assurer de l'enrôlement des bénéficiaires à la Couverture Maladie Universelle ;

Journalier

Liste des AJF (Excel)
Dossier du bénéficiaire

Faciliter l'établissement des jugements supplétifs des bénéficiaires ;

Journalier

Liste des AJF (Excel)
Dossier du bénéficiaire

S'assurer du bon déroulement du programme Ambadrice ;

Deuxième trimestre du COP

Liste des AJF (Excel)
Dossier du bénéficiaire

Organiser des réunions périodiques avec les Animatrices, Encadreurs et Coach ;

Hebdomadaire

Liste des AJF (Excel)
Dossier du bénéficiaire
Rapport d'activité

S'assurer de l'insertion des bénéficiaires dans les ateliers de formation auprès des Maîtres Artisans Formateurs ;

Trimestre 1 et 2 du COP

Liste des AJF (Excel)
Dossier du bénéficiaire

Faciliter l'insertion des bénéficiaires dans les

Trimestre 1 et 2 du COP

Liste des AJF (Excel)

	établissements de formation qualifiante ;		Dossier du bénéficiaire
	Faciliter également la codification des bénéficiaires sur la plateforme de l'Agence Emploi Jeunes ;	Après l'orientation des bénéficiaires	Liste des AJF (Excel) Dossier du bénéficiaire
	Contribuer à la documentation des bonnes pratiques et histoires à succès collectées dans la mise en œuvre du DREAMS ;	Annuel	NA
	Soutenir la compilation des rapports techniques (mensuels/hebdomadaires) des Animatrices, Encadreurs et Coach ;	Chaque mois	Rapports mensuel
<i>ASSISTANTS EASE/ REM</i>	S'assurer de la mise en œuvre effective des activités de renforcement économique des ménages et de leur qualité dans sa zone d'intervention ;	Hebdomadaire	Fiche d'identification des AVEC Fiche MIS Fiche de partage
	Appuyer les facilitateurs en des renforcements économiques	Hebdomadaire	Fiche d'identification des AVEC Fiche MIS Fiche de partage
	Superviser les superviseurs dans le contrôle et l'évaluation	Hebdomadaire	Fiche de supervision

	des activités de renforcement économique des ménages, la collecte des données,		
	Organiser des réunions périodiques avec les Superviseurs ;	Mensuel	Liste des participants
	Superviser la documentation des bonnes pratiques et histoires à succès collectées dans la mise en œuvre du DREAMS ;	Annuel	NA
M&E/ COORDONNATEUR MEAL	Faire le suivi les activités DREAMS ;	- Hebdomadaire -Mensuel -Trimestriel	Rapport hebdomadaire, mensuel et trimestriel
	Produire les rapports hebdomadaires ;	Hebdomadaire	Rapport hebdomadaire
	Organiser les supervisions sur les sites des activités DREAMS ;	Trimestriel	Rapport de supervision
	Effectuer le contrôle des outils de collecte ;	Trimestriel	Fichier de vérification des outils
	Coachier les acteurs au remplissage correct des outils ;	Hebdomadaire	Rapport de coaching
	Mettre les fiches d'activités DREAMS à la disposition des	Hebdomadaire	Fichier de distribution des outils

	acteurs ;		Fichier de suivi des outils
	Organiser la pré validation des rapports mensuels ;	Mensuel	Rapport de pré-validation
	Faire le suivi de la saisie des outils dans la base Web PNOEV,	Hebdomadaire	Fichier de suivi de la saisie
	Participer aux réunions de coordination des zones ;	Hebdomadaire	Liste de présence
	Générer les codes des bénéficiaires et mettre à la disposition des superviseurs (Mentors et facilitateurs);	Chaque début des cohortes	Fichier de codes des bénéficiaire
	Faire suivi de l'atteinte des targets des différents indicateurs ;	- Hebdomadaire -Mensuel -Trimestriel	Fichier de suivi des indicateurs
	Faire le bilan à mi-parcours au niveau des différents zones ;	Semestriel	Rapport de bilan
	Transmettre les rapports/fichiers mensuels de la structure au coach suivi et évaluation du partenaire	Mensuel	Rapport mensuel
	Participer aux rencontres de suivi hebdomadaires des activités DREAMS ;	Hebdomadaire	Rapport hebdomadaire

	Transmettre les plans de travail mensuels au coach MEAL ;	Mensuel	Fichier de plan de travail
COORDONNATEUR PROJET	Participer à l'élaboration des rapports mensuels et trimestriels d'activités en contribuant à la vérification de la qualité des données de base, à la collecte et la compilation des données du volet soins et soutiens ;	-Mensuel -Trimestriel	Rapport
	Veiller à ce que l'ONG transmette aux partenaires les rapports	-Mensuel -Trimestriel	Rapport

3. Outils et collecte des Données

Le PN-OEV en collaboration avec ses partenaires a élaboré des outils nationaux validés utilisés par les acteurs sur le terrain pour collecter les informations sur le suivi des activités.

Tableau 3 : Tableau de description des outils primaire de collecte de données

DREAMS		
Outils	Descriptif	Pièces jointes
<i>Fiche d'éligibilité</i>	Fiche sert à collecter les informations nécessaires pour déterminer l'éligibilité des cibles du programme DREAMS	 FICHE D'ELIGIBILITE DREAMS Décembre .
<i>Fiche de consentement</i>	Cet outil a pour but de documenter l'engagement de l'AJF et/ou de son tuteur légal à prendre part au programme DREAMS	 Acte d'Engagement de participation Acti
<i>Dossier d'enrôlement de la bénéficiaire</i>	Ce formulaire d'enrôlement documente les informations de base pour les Adolescentes et les Jeunes Femmes (AJF) afin d'aider à planifier les interventions	 DOSSIER D'ENROLEMENT DE
<i>Fiche d'activité de groupe</i>	Cet outil permet de documenter les informations sur les sessions de groupe des cohortes d'AJF, de leurs caregivers et des acteurs communautaires	 FICHE D'ACTIVITES DE GROUPE DREAM
<i>Fiche de Suivi individuel de la bénéficiaire</i>	Cet outil documente l'ensemble des services offerts à la bénéficiaire lors des VAD sur la base des dates de visite	 FICHE DE SUIVI INDIVIDUEL DE LA BI
<i>Dossier de la bénéficiaire DREAMS</i>	Le « dossier de la bénéficiaire DREAMS » a pour objectifs de fournir les informations sur la situation géographique, les caractéristiques socio-démographiques, la porte	 DOSSIER DU BENEFICIAIRE DREAM

	d'entrée, la catégorie DREAMS à l'entrée, les besoins identifiés, le suivi des services offerts et l'évaluation de la couverture des besoins de la jeune fille.	
<i>Registre de référence et de contre-référence</i>	Cet outil constitué de 3 feuillets permet de référer les AJF et autres cibles vers les services appropriés et/ou recevoir les confirmations des services reçus	 REGISTRE DE REFERENCE ET DE CO

4. La collecte des données

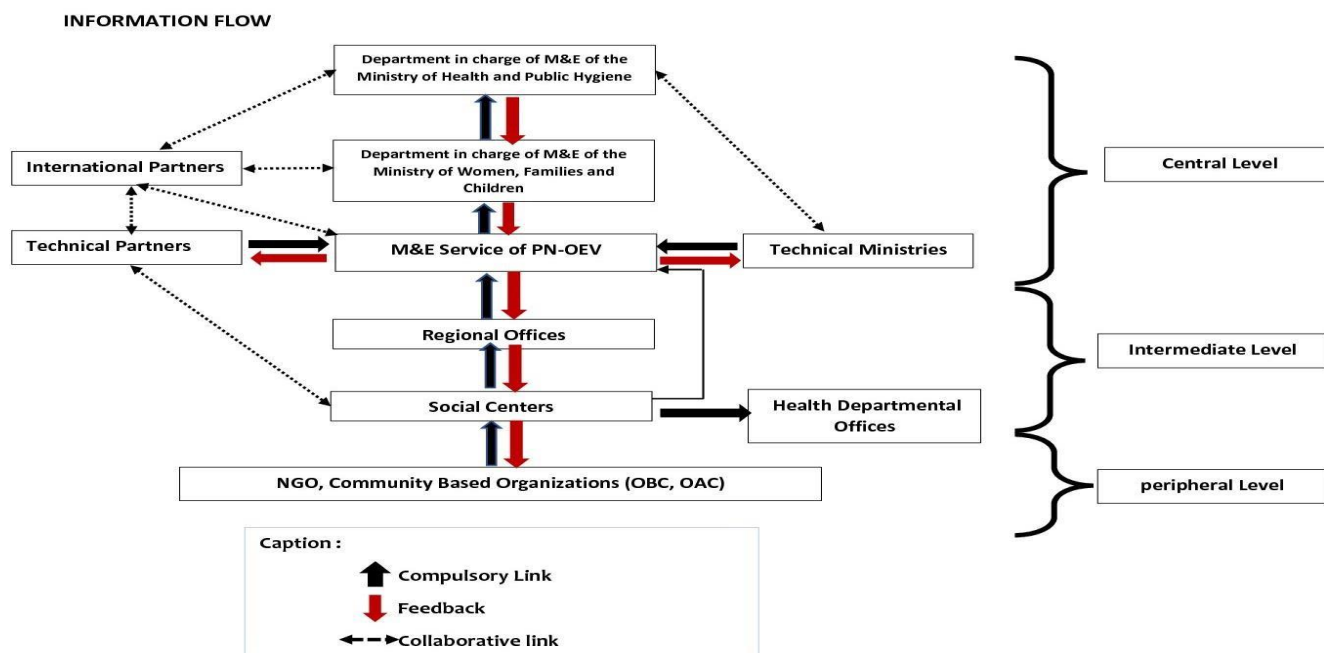
Les données seront collectées à tous les niveaux du système, principalement le niveau périphérique (les organisations communautaires DREAMS), le niveau intermédiaire (les centres sociaux) et le niveau central (le PNOEV). La collecte des données se fait aux différents niveaux du système avec les outils nationaux du PN-OEV.

5. Transmission des données

A chaque niveau du système, les données collectées sont compilées, analysées, utilisées et diffusées. La rétro information doit être assurée d'une manière systématique par le niveau qui reçoit le rapport d'activité.

6. Circuit et périodicité de transmission des données

a) Circuit



b) Périodicité de transmission des données

La fréquence de transmission des rapports est définie selon les niveaux du système national.

- 1 fois tous les 3 mois de l'organisation communautaire DREAMS au niveau du Centre Social
- 1 fois tous les 3 mois du Centre Social au PN-OEV
- 1 fois tous les 3 mois du PN-OEV à la DPED (Direction de la Planification, de l'Evaluation et de la Documentation)

7. Dissémination des données

L'information stratégique générée sera partagée avec les partenaires techniques et financiers du PNOEV, les services centraux du Ministère, les régions médicales, les communautés. Pour une meilleure efficacité, le PN-OEV utilisera les approches suivantes :

- Les réunions trimestrielles des structures intervenant dans ce plan au niveau local, intermédiaire et national ;
- Les revues semestrielles avec le PNOEV, du PEPFAR, des Partenaires de mise en œuvre , et des centres sociaux;
- Site web du PNOEV et MFFE ;
- Un mailing list du PNOEV, du PEPFAR, des Partenaires de mise en œuvre, et des centres sociaux ;
- Ateliers / conférences / articles scientifiques, etc.
- Médias.

8. Le contrôle de la qualité des données

Pour un meilleur suivi des activités du plan, le PNOEV devra mettre en place des systèmes de vérification de la conformité des données à la réalité à travers les visites de vérifications et des réunions de validation organisées à chaque niveau.

a) Quand ?

- La vérification se fait de façon routinière dans les organisations selon la périodicité d'élaboration du rapport
- Au niveau central, elle se fait de façon périodique à travers des RDQC, des RDQA et des DQA ou de façon inopinée et pendant les visites de routine dans les organisations communautaires

b) Qui ?

- Les Superviseurs
- M&E
- Le centre social
- Les PMO

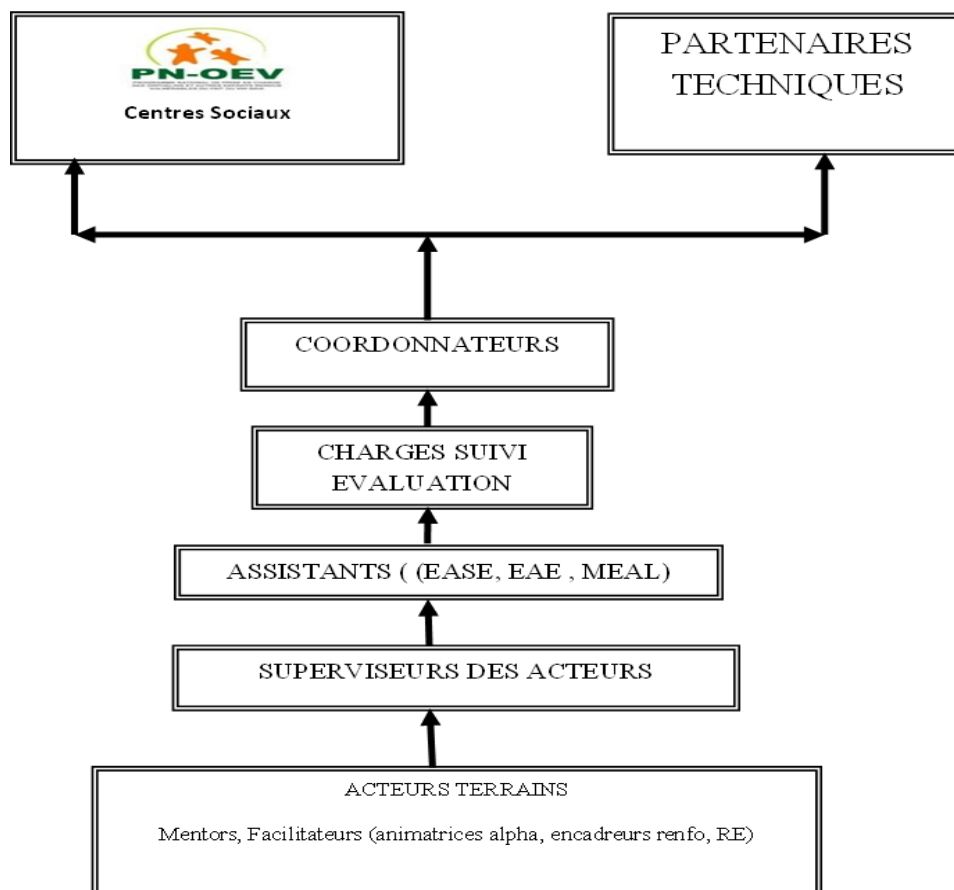
c) Comment se fait la vérification des données ?

- Vérification de l'exhaustivité de l'indicateur collecté : utilisation de l'ensemble des outils de collecte de données pour l'élaboration des rapports

Exemple : s'assurer que l'ensemble des fiches de tous les Mentors ont été comptabilisés et que toutes les AJF qui ont bénéficié des services ont été comptabilisées

- Vérification de l'exhaustivité des indicateurs rapportés : S'assurer que toutes les activités menées dans la communauté ont été rapportées
- Au niveau central, elle se fait à travers le fichier (Matrice DREAMS) contenant des data checks (règles de validation)
- Vérification de l'exactitude et la cohérence (logique) des données
- Recomptage des données à partir des outils sources (fiches, Listing de base de données DREAMS, etc) pour les indicateurs clés
- **Triangulation** (croisement) des données pouvant être vérifiées à partir de plusieurs sources de collecte de donnée
- Vérification de l'exhaustivité et de l'exactitude de l'indicateur lors des RDQC, des RDQA, DQA et des visites de routine (recomptage des données, triangulation des données)

9. Schéma du Dispositif de Suivi Évaluation



10. Suivi

Le suivi, l'examen quotidien des activités en cours d'exécution. L'utilisation des ressources, la conduite des activités et les résultats obtenus. Il peut se faire à travers des supervisions.

a) La supervision (qui, quoi, quand, Comment, où)

La supervision est une activité de suivi qui consiste à observer les acteurs dans l'exécution des activités sur le terrain. Généralement périodique et programmée d'avance de commun accord avec les structures d'exécution. Elle a pour objectif d'apprécier l'exécution des activités conformément aux directives, identifier les problèmes rencontrés et d'y apporter des solutions. La supervision comporte deux volets : l'observation directe et les interviews avec les agents d'exécution. Toute supervision doit être sanctionnée par un rapport et un feedback aux supervisés. Le superviseur doit assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la supervision. Deux méthodes de supervisions seront utilisées.

La supervision formative : Elle sera basée sur l'orientation et l'encadrement des acteurs communautaires, l'identification des insuffisances et/ou problèmes et la proposition de solutions à mettre en œuvre.

La supervision conjointe : Elle aura pour but de prendre en charge des aspects d'apprentissage, de partage d'expérience, de coordination et de plaidoyer pour un environnement favorable à la bonne marche des activités sur le terrain.

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des méthodologies de supervision

Activité	Objectifs	Responsable	Méthodologie	Lieu	Fréquence	Outils
Supervision formative	S'assurer que les formations reçues par les PMO soient appliquées	-Partenaires techniques -Partenaires de mise en œuvre -Partenaires étatiques	Basé sur l'observation, revue documentaires, visite des locaux, Echanges avec les prestataires	Sur les espaces sécurisés, chez les partenaires,	En routine Mensuel Trimestriel	Grilles de supervision
Supervision conjointe	Faire le point de la mise en œuvre des activités et de proposer des solutions	-Partenaires Techniques -Programme -Partenaire Financier			Trimestriel Semestriel	

Tableau 5: Tableau récapitulatif des évaluations de la qualité des données et services

Activité	Objectifs	Responsable	Méthodologie	Fréquence	Outils utilisés
Evaluation de la qualité des données	Opération ponctuelle visant à vérifier la fiabilité, le degré de conformité, de cohérence, de complétude des données rapportées	-Partenaires techniques - Partenaires de mise en œuvre	-Revue documentaires - Echanges	- Hebdomadaire - Mensuelle - Trimestrielle	- Outils Primaires - Rapport d'activité
Evaluation de la qualité des services	Opération qui vise à s'assurer de l'offre des services selon les normes et directives	-Partenaires étatiques -Partenaires Financiers	-Revue documentaires - Echanges avec les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires	-Annuelle	

11. Evaluation, études et recherche opérationnelle

L'évaluation est une activité ponctuelle qui consiste à apprécier le degré d'atteinte des objectifs du programme (efficacité, performance, etc.) et de son impact sur les bénéficiaires.

L'évaluation devrait inclure tous les acteurs (MFFE/PN-OEV, ministères techniques, partenaires techniques et financiers, partenaires de mise en œuvre, structures d'exécution).

L'approche participative sera donc privilégiée et les méthodes d'évaluation prévues sont les méthodes quantitatives et/ou qualitatives.

Les évaluations se feront selon deux niveaux :

- Niveau du processus
- Niveau des résultats.

a) *Evaluation du processus du programme*

Elle concerne la mise en œuvre des activités. Elle porte sur la performance en termes d'atteinte des objectifs fixés, la qualité des services, le profil de la bénéficiaire, étude du marché de l'emploi. Ces évaluations ou études peuvent être faites par toutes les parties prenantes (MFFE, Partenaire financier, Partenaire Technique). D'autres enquêtes spéciales menées par les partenaires peuvent compléter ces évaluations.

b) *Evaluation des résultats du programme*

L'évaluation des résultats portera sur l'efficacité et les effets des interventions sur les bénéficiaires.

L'évaluation de l'efficacité consiste à mesurer le degré d'atteinte des résultats prévus par le programme.

L'analyse des rapports d'activités et l'enquête de couverture sont les méthodes qui vont être utilisées pour évaluer l'efficacité du programme. Cette évaluation peut aussi se faire à mi-parcours.

L'évaluation de l'ensemble des interventions consiste à attribuer les changements observés chez les bénéficiaires. Les méthodes d'évaluation prévues sont les méthodes quantitatives et/ou qualitatives.

L'évaluation de l'efficacité sera faite par toutes les parties prenantes (MFFE, Partenaire financier, Partenaire Technique) mais celle des effets sera faite par le Programme en charge de la coordination.

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des évaluations

Activité	Objectifs	Responsable	Méthodologie	Fréquence	Outils utilisés
Evaluation du processus du programme	-Mesurer le degré d'atteinte des objectifs fixés. -Apprécier la qualité des services. -Analyser le profil des bénéficiaires	MFFE, Partenaire financier, Partenaire Technique	-Revue documentaires - Echanges	- Semestrielle -Annuelle	-Outils Primaires -Rapport d'activité -grille d'évaluation
Evaluation des résultats du programme	-Mesurer l'efficacité du programme par rapport aux objectifs fixés	MFFE, Partenaire financier, Partenaire Technique	-Revue documentaires	-Annuelle	-Rapport d'activité
	Mesurer les effets des interventions sur les bénéficiaires.	MFFE	- Echanges avec les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires	Biannuelle	-grille d'évaluation

12. La redevabilité

C'est l'action de rendre compte de la gestion des ressources mises à disposition. Elle est primordiale, dans la gestion et la réussite de tous projets de développement. La redevabilité implique plusieurs acteurs plusieurs Entêtées (Les Bailleurs, les Bénéficiaires, et les partenaires et parties impliqués dans la vie du projet. Chaque entité ayant un rôle bien précis.

Dans le cadre de l'initiative DREAMS, notre redevabilité, sera construite autour des piliers suivants :

- **Partage d'informations et résultats**
- **Documentation et gestion des feedbacks**
- **La participation**

a) *Partage d'informations et résultats*

Le partage d'informations est un processus dynamique et constant qui devrait accompagner chaque étape d'un programme ou d'une intervention jusqu'à son aboutissement. Compte tenu de la diversité d'acteurs, des besoins en information, il est important pour nous de communiquer de façon respectueuse et culturellement adaptée, utilisant des langues, formats et méthodes de communication qui soient facilement compréhensibles pour les différents membres de la communauté, en particulier les Adolescente et Jeunes Filles dans le cadre de DREAMS.

Quelle information partager ? Avec qui partager l'information ? Quand partager l'information ? Sous quel format partager l'information ?

➤ **Quelle information partager ?**

Résultats, Activités, Les critères de sélection des Bénéficiaires, les performances des programmes, les services fournis, et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de DREAMS.

➤ **Avec qui partager l'information ?**

L'État de Cote d'Ivoire via les différents Ministères, les Bailleurs, les Partenaires, les Bénéficiaires, les ONG, et Organisations de la société civil.

➤ **Quand partager l'information ?**

Les informations doivent être partagées de manières à ce qu'elles soient opportunes.

➤ **Sous quel format partager l'information ?**

Plusieurs formats peuvent être utilisés suivant la cible principale du message. Les différents moyens possibles à utiliser sont : Les focus groupes, l'assistance téléphonique, les réseaux sociaux, application de dialogue en ligne et de messageries, les messages textes, (sms), boite a suggestions, support physique imprimé, et panneau d'affichage, annonces et programmes télévisés, système de diffusion local, information radiophonique, et programmes radio, réunions communautaires avec différentes parties prenantes.

Dans le cadre de l'initiative DREAMS nous privilégierons les canaux suivants :

- Les supports physiques imprimé (dépliants, postières, rapports)

- Les réunions communautaires (système de diffusion local, information radiophonique, programmes radio et réunion communautaires avec différentes parties prenante)
- Les réseaux sociaux, application de dialogue en ligne.

b) Documentation et gestion des feedbacks

L'objectif pour nous est d'encourager et aider les Adolescente et Jeunes Filles Bénéficiaire du programme DREAMS, à exprimer leurs idées et leurs préoccupations, et degré de satisfaction, quant à la qualité et à l'efficacité de l'assistance reçue, en accordant une attention particulière au genre, à l'âge et à la diversité des personnes qui fournissent un retour d'information. Pour cela les bénéficiaires doivent pouvoir accéder à des mécanismes de feedbacks de manière efficace et effective.

c) La participation

La participation est l'un des piliers de la redevabilité. Elle consiste à mettre en exergue et valoriser l'opinion de chaque partie prenante. Dans le cadre de DREAMS, nous mettrons de l'avant une participation éthique et significative. (Voir normes éthique et significative de SAVE THE CHILDREN.) C'est-à-dire caractérisée par le respect, l'inclusivité, le volontariat, la pertinence, la sécurité et l'adaptation. Pour se faire les principaux canaux d'échange dans le cadre de DREAMS que nous privilégierons sont des focus groupe, des enquêtes de satisfaction, et les réseaux sociaux.

XI. Gestion et archivage des données

Dans le cadre du programme DREAMS l'archivage des données porte sur deux aspects dont l'archivage physique et l'archivage électronique.

A. L'archivage physique

L'archivage physique, il s'agira pour nous de collecter et l'ensemble des rapports et outils, auprès des ONG locales puis transféré auprès des centres sociaux couvrant la zone de mise en œuvre du programme DREAMS. Ces documents seront gardés sur une durée minimale de 10 ans.

B. L'archivage électronique

Concernant l'archivage électronique, c'est un processus qui consiste à dématérialiser les documents physiques (rapports et outils) au format numérique pour les conserver sur des serveurs sécurisés.

XII. Impact du programme

A. Choix des ambassadrices

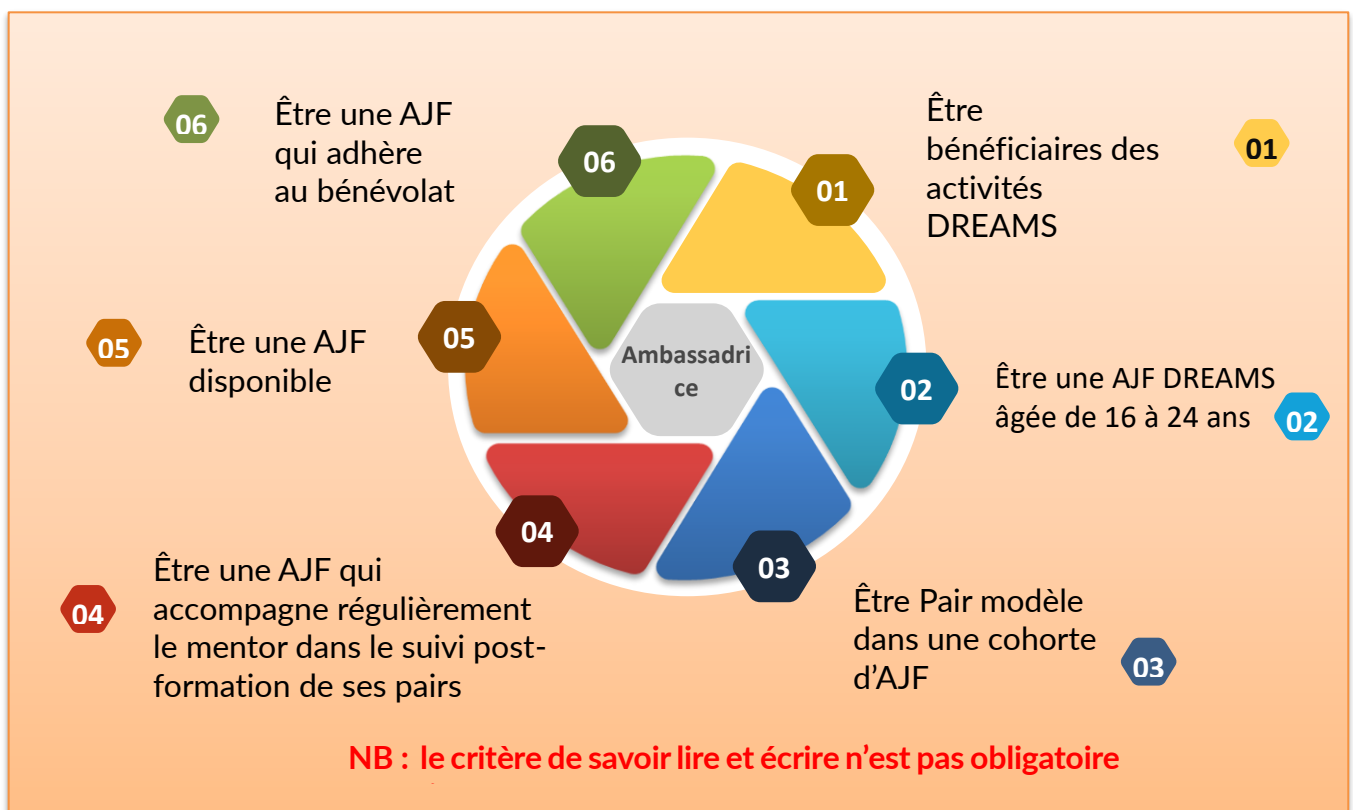
1. Définition de l'Ambassadrice DREAMS

Une ambassadrice DREAMS est une jeune fille dont l'âge varie entre 16 et 24 ans qui a été enrôlée par les mentors et qui est très active aux sessions d'animation, dynamique, respectueuse et de bonne moralité. Elle doit être une paire modèle (un exemple) le critère de nationalité et d'ethnie n'est pas requis.

L'approche d'Ambassadrices DREAMS vise à impliquer d'avantage les bénéficiaires dans la promotion de l'initiative DREAMS en Côte d'Ivoire.

Les élections DREAMS ont lieu au cours du mois de mars de l'année en cours au sein des espaces sécurisés (établissements scolaires, centre sociale, domicile ou autre espace aménagé et adapté. Les élections DREAMS sont organisées pour enseigner la transparence aux adolescentes et jeunes filles et femmes (AJF). Il existe 5 types d'ambassadrices DREAMS.

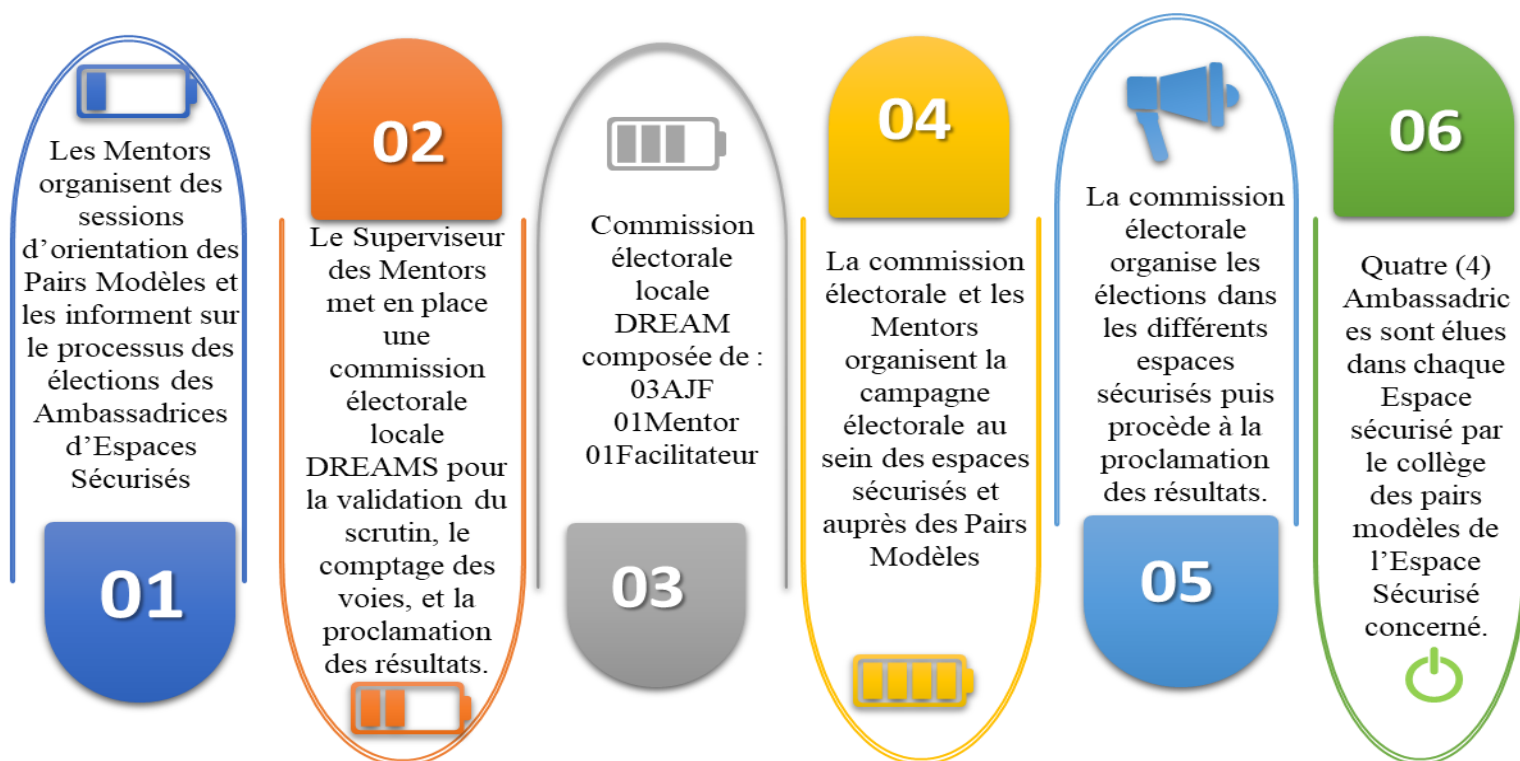
2. Critères de candidature au programme des Ambassadrices DREAMS



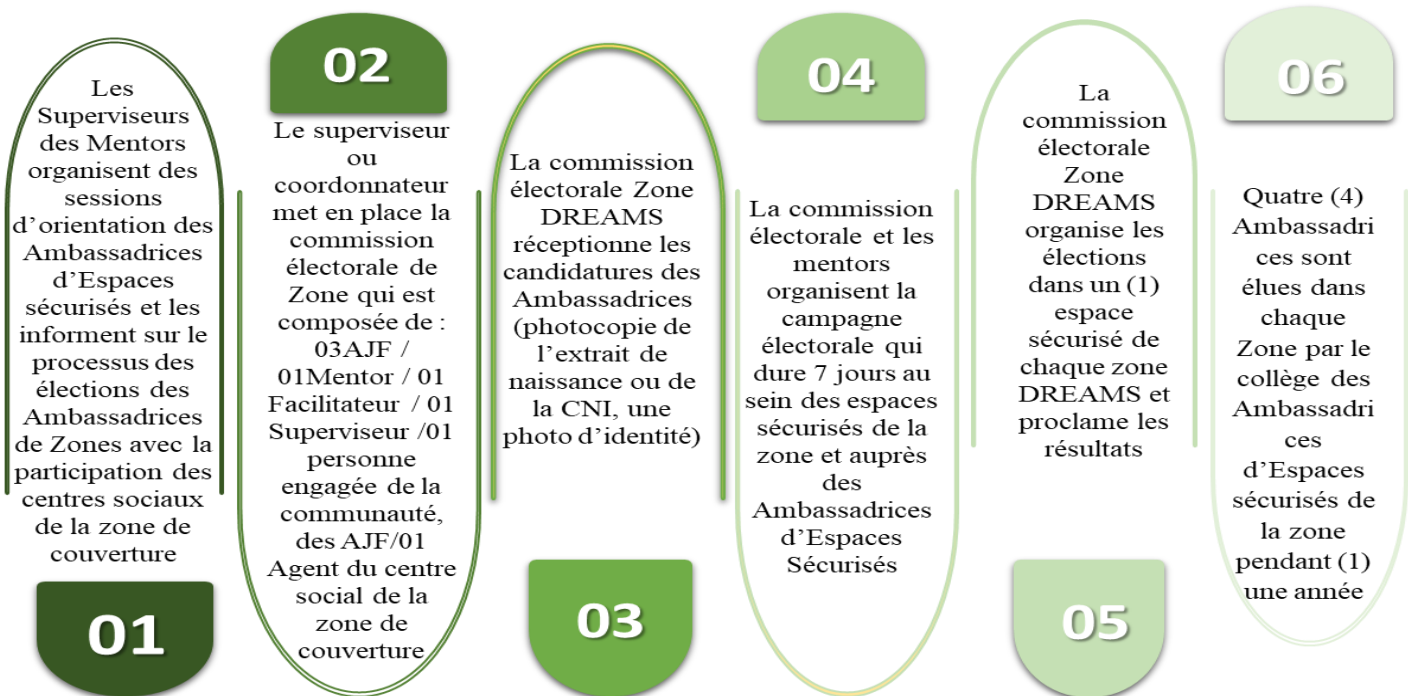
3. Mode d'identification et de sélection des ambassadrices

- Le mode retenu pour l'identification des Ambassadrices DREAMS est celui de l'élection au bulletin secret.
- Les Mentors obtiennent le consentement signé des parents /tuteur ou du conjoint
- L'AJF achemine ses dossiers de candidature auprès du PMO (photocopie de l'extrait de naissance ou de la CNI, une photo d'identité ^^
- Après réception et validation des dossiers, un document est remis à l'AJF, faisant ainsi d'elle une candidate pour les élections
- L'AJF candidate a au moins 7 jours pour mener sa campagne auprès de ses pairs
- Les Superviseurs organisent une session d'informations à l'endroit des Mentors et Facilitateurs

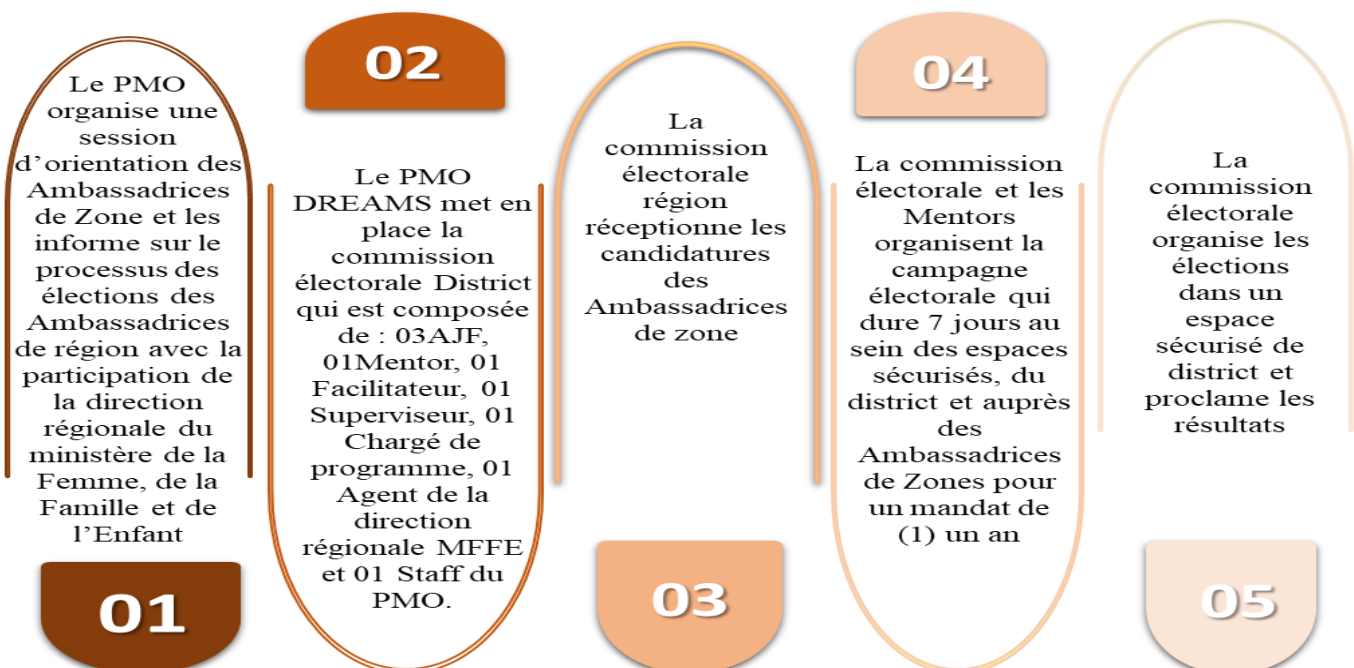
a) Ambassadrice d'espace sécurisé (écharpe verte) avec le logo DREAMS



b) Ambassadrice de zone (échappe orange) avec le logo DREAMS



c) Ambassadrice du district (échappe jaune) avec le logo DREAMS

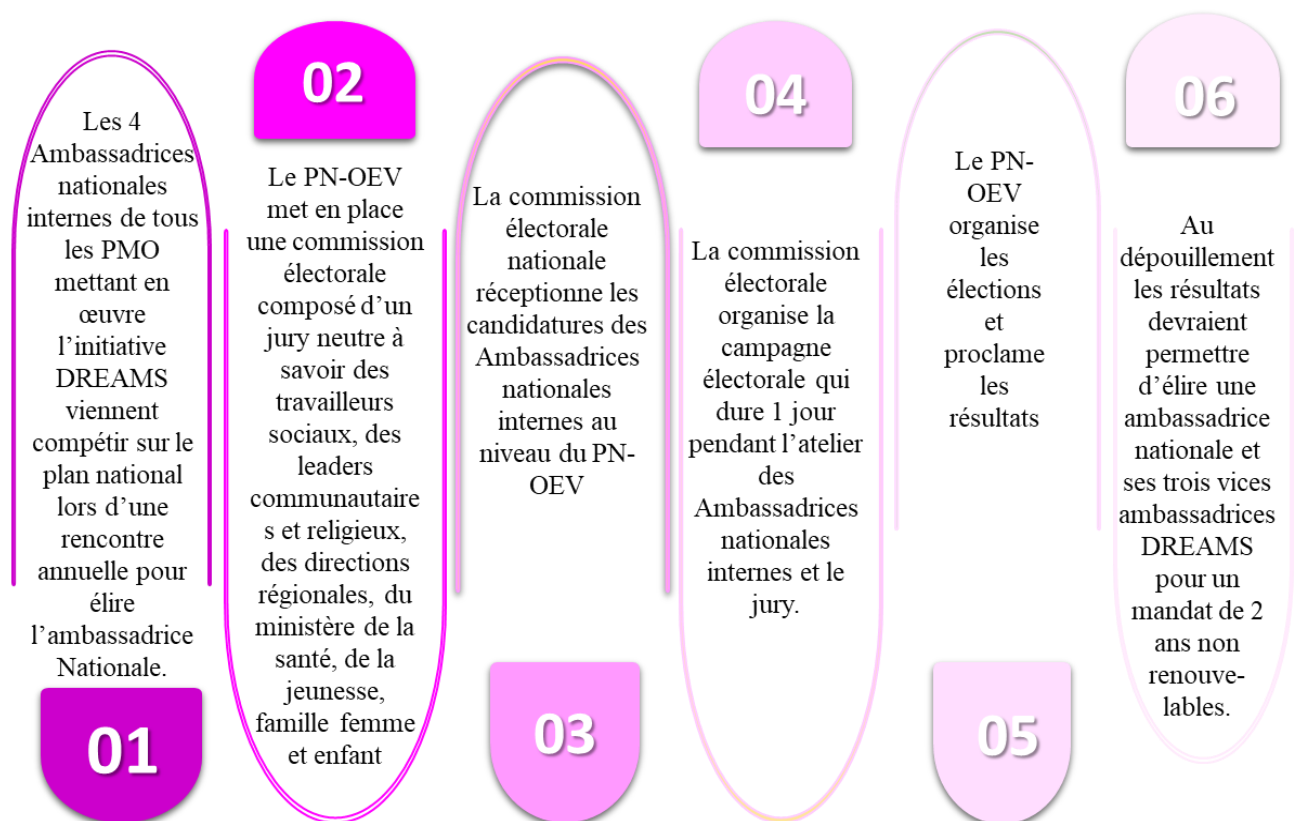


Quatre (4) Ambassadrices de district sont donc élues dans chaque région par le collège des Ambassadrices de Zone DREAMS pour un mandat de (1) un an.

d) Election nationale interne du PMO (échappe blanche) avec le logo DREAMS

Chaque PMO va organiser une élection nationale interne avec celles des régions pour élire des ambassadrices nationales internes. Celle-ci va ensuite concourir lors d'une élection nationale organisée par le PNOEV avec la participation de toutes les parties prenantes pour élire les ambassadrices nationales qui représenteront la cote d'ivoire lors des grands rendez-vous des activités DREAMS.

e) Au niveau National (échappe orange blanc vert) avec le logo DREAMS



NB :

- les ambassadrices nationales internes ont toujours l'opportunité de se présenter aux élections d'ambassadrice pays si elles sont toujours entre la tranche d'âge de 16 à 24 ans.
- les ambassadrices nationales des PMO peuvent être sollicitées lors de certaines activités en appui à l'ambassadrice pays.

En vue d'outiller les ambassadrices, des formations sur le plaidoyer, la prise de parole en public etc. doivent être organisées au profit des ambassadrices pays.

Tableau 7: Tableau des rôles des ambassadrices

TYPES	ROLE AUPRES DES AJF	ROLES AUPRES DE LA COMMUNAUTE	COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES	DUREE DU MANDAT
AMBASSADRICE ESPACE SECURISE	• Ecouter les AJF DREAMS, les paires de manière informelle et formelle pour avoir leur vécu et expériences • Être des relais d'information et encouragement auprès des paires sur des thèmes encore tabous comme les menstrues, les VBG, le mariage force, excision afin de soutenir les efforts d'autonomisation • Observer ce qui se passe afin de pouvoir remonter les informations ou faire des suggestions • Partager ses expériences de façon inspirante afin d'encourager les AJF à s'engager à la participation régulière aux activités DREAMS • Orienter les AJF vers des changements sains et durables de leurs habitudes de vie et	• Participer aux actions de plaidoyers pour la promotion et la défense des droits des AJF dans les collectivités locales • Sensibiliser les différents publics à l'importance des interventions DREAMS afin qu'ils deviennent à leur tour des allies engagés • Être la voix des AJF auprès des organisations de la société civile	• Chefs de quartiers • Responsables d'association • Leaders de jeunes • Parents /tuteurs des AJF • Autres bénéficiaires DREAMS	Un (1) an

	l'utilisation des services de prise en charge • Partager les expériences avec les nouvelles cohortes d'AJF • Sensibiliser les AJF à participer aux sessions d'animation • Encourager les AJF à être assidues aux cours d'apprentissage • Être un bon leader			
AMBASSADRICE ZONE	• Ecouter les AJF DREAMS, les paires de manière informelle et formelle pour avoir leur vécu et expériences • Être des relais d'information et encouragement auprès des paires sur des thèmes encore tabous comme les menstrues, les VBG, le mariage forcé, excision afin de soutenir les efforts d'autonomisation • Observer ce qui se passe afin de pouvoir remonter les informations ou faire des suggestions • Partager ses expériences de façon inspirante afin d'encourager les AJF à	• Participer aux actions de plaidoyers pour la promotion et la défense des droits des AJF dans les collectivités locales • Sensibiliser les différents publics à l'importance des interventions DREAMS afin qu'ils deviennent à leur tour des alliés engagés • Être la voix des AJF auprès des organisations de la société civile	• Chefs de quartiers • Responsables d'association • Leaders de jeunes • Parents /tuteurs des AJF • Autres bénéficiaires DREAMS • Ambassadrice d'espace sécurisé • Responsable de structure de prise en charge	Un (1) an

	s'engager à la participation régulière aux activités DREAMS • Orienter les AJF vers des changements sains et durables de leurs habitudes de vie et l'utilisation des services de prise en charge • Partager les expériences avec les nouvelles cohortes d'AJF • Sensibiliser les AJF à participer aux sessions d'animation • Encourager les AJF à être assidues aux cours d'apprentissage • Être un bon leader			
AMBASSADRICE DISTRICT	• Ecouter les AJF DREAMS, les paires de manière informelle et formelle pour avoir leur vécu et expériences • Être des relais d'information et encouragement auprès des paires sur des thèmes encore tabous comme les menstrues, les VBG, le mariage forcé, excision afin de soutenir les	• Participer aux actions de plaidoyers pour la promotion et la défense des droits des AJF dans les collectivités locales • Sensibiliser les différents publics à l'importance des interventions DREAMS afin qu'ils deviennent à leur tour des alliés engagés • Être la voix des AJF auprès	• Responsable d'association • Leaders de jeunes • Autres bénéficiaires DREAMS • Ambassadrices de zone DREAMS • Autorités administratives et socio- sanitaires locales	Un an

	efforts d'autonomisation • Observer ce qui se passe afin de pouvoir remonter les informations ou faire des suggestions • Partager ses expériences de façon inspirante afin d'encourager les AJF à s'engager à la participation régulière aux activités DREAMS • Orienter les AJF vers des changements sains et durables de leurs habitudes de vie et l'utilisation des services de prise en charge • Partager les expériences avec les nouvelles cohortes d'AJF • Sensibiliser les AJF à participer aux sessions d'animation • Encourager les AJF à être assidues aux cours d'apprentissage • Être un bon leader	des organisations de la société civile		
AMBASSADRICE NATIONALE INTERNE	• Ecouter les AJF DREAMS, les paires de manière informelle et formelle pour	• Participer aux actions de plaidoyers pour la promotion et la défense des droits des	• Autorités administratives et socio- sanitaires centrales • Ambassadrices d'espace sécurisé	Un (1) an

	avoir leur vécu et expériences • Être des relais d'information et encouragement auprès des paires sur des thèmes encore tabous comme les menstrues, les VBG, le mariage force, excision afin de soutenir les efforts d'autonomisation • Observer ce qui se passe afin de pouvoir remonter les informations ou faire des suggestions • Partager ses expériences de façon inspirante afin d'encourager les AJF à s'engager à la participation régulière aux activités DREAMS • Orienter les AJF vers des changements sains et durables de leurs habitudes de vie et l'utilisation des services de prise en charge • Partager les expériences avec les nouvelles cohortes d'AJF • Sensibiliser les AJF à participer aux sessions d'animation • Encourager les AJF à être	AJF dans les collectivités locales • Sensibiliser les différents publics à l'importance des interventions DREAMS afin qu'ils deviennent à leur tour des allies engagés • Être la voix des AJF auprès des organisations de la société civile	de zone et de district • Partenaires financiers	
--	--	---	--	--

	assidues aux cours d'apprentissage Être un bon leader			
AMBASSADRICE NATIONALE	- Ecouter les AJF DREAMS, les paires de manière informelle et formelle pour avoir leur vécu et expériences - Être des relais d'information et encouragement auprès des paires sur des thèmes encore tabous comme les menstrues, les VBG, le mariage forcé, excision afin de soutenir les efforts d'autonomisation - Observer ce qui se passe afin de pouvoir remonter les informations ou faire des suggestions - Partager ses expériences de façon inspirante afin d'encourager les AJF à s'engager à la participation régulière aux activités DREAMS - Orienter les AJF vers des changements sains et durables de leurs habitudes de vie et l'utilisation des services de	- Promouvoir la visibilité de l'initiative DREAMS - Prendre part quand c'est nécessaire des discussions de haut niveau avec les autorités - Représenter les activités DREAMS dans les fora nationaux et internationaux et donner des informations sur DREAMS - Maintenir vivant le réseau des AJF DREAMS en côte d'ivoire - Servir de pépinières dans le pool des mentors	- ONG locales et internationales - Autorités administratives et socio sanitaires internationales - Les bailleurs de fonds - Partenaires financiers - Ambassadrice d'espace sécurisés, de zone, de district et la nationale interne	Deux (2) ans non renouvelables

	prise en charge • Partager les expériences avec les nouvelles cohortes d'AJF • Sensibiliser les AJF à participer aux sessions d'animation • Encourager les AJF à être assidues aux cours d'apprentissage • Être un bon leader			
--	---	--	--	--

XIII. Les éléments de succès du programme DREAMS

A. Au niveau des AJF

1

Au niveau des AJF:

- Réduction des grossesses non désirée
- Réduction de nombre de femmes enceintes de 10 à 24 ans au VIH positif
- Réduction du taux de violence sexuelle
- Création d'AGR (autonomie financière)
- Connaissance du statut sérologique VIH
- Connaissance du mode de prévention du VIH
- La réussite scolaire des AJF ayant bénéficié d'un soutien scolaire
- Augmentation des AJF a risque d'infection au VIH sous PrEP



B. Au niveau des familles, des partenaires et de l'Etat

DREAMS

Au niveau de la famille

Au niveau des partenaires des AJF

Au niveau de la communauté

Au niveau des partenaires internationaux

Au niveau de l'Etat

ELEMENTS DE SUCCES

- Amélioration de la communication parents /enfants
- Amélioration du revenu financier du ménage
- Augmentation du niveau d'éducation scolaire des filles
- Implication des parents dans la mobilisation des AJF pour leurs activités.

- Accroissement de l'utilisation des services de sante
- Accroissement de connaissance du statut sérologique VIH
- Augmentation de l'attitude favorable à l'égard de l'équité entre les sexes
- Réduction du taux de perpétration de violence

- Mobilisation et engagement de la communauté a prévenir l'infection à VIH chez les AJF
- Amélioration des indicateurs de santé et d'économie de la famille
- Engagement à dénoncer et à combattre les normes néfastes liées au genre et à la violence dans la communauté
- Engagement des autorités locales à soutenir matériellement et financièrement le programme

- Accompagne ment des AJF DREAMS dans la lutte des grossesses non désirées (UNFPA, OMS)
- Plaidoyer étatique pour la gratuité des produits de la PF et des serviettes hygiéniques (OMS, UNFPA,

- Octroyer des bourses aux AJF pour des formations qualifiantes
- Financer les AJF qui ont des projets innovants exigibles au MCC (Millenium Challenge Corporate) mis en œuvre par le ministère Famille, Femme et Enfant
- Plaidoyers pour des projets PGDEC
- Gratuité des frais de

XIV. Références

¹ ISF : indice synthétique de fécondité (EDS 2021)

² Source : PEPFAR DREAMS guidance 2021

³ Source : enquête démographique de la santé 2021

⁴ Guide de mise en œuvre DREAMS IRC

⁵ PEPFAR DREAMS orientations 2021/guide de procédure d'intervention DREAMS de save the children/guide de mise en œuvre DREAMS IRC/guide de mise en œuvre DREAMS EGPAF

⁶ PEPFAR DREAMS orientations 2021

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice des indicateurs

N°	Indicateurs	Définition	Méthode de calcul	Sources de collecte	Variables	Mode de collecte	Désagréations
I. Indicateurs de résultats							
1. Improve AGYW Health Services							
1.1	Nombre d'AJF ayant reçu le service de prévention de la violence.	C'est le nombre d'AJF ayant participé à toutes les sessions requises de sensibilisation pour la prévention de la violence ou pour l'éducation sexuelle soit à l'école, soit dans la communauté.	Cumulatif	Dossier de la bénéficiaire (fiche individuelle du suivi des services offerts)	Les soutiens apportés : ESC (Concepts genre ; Différence entre filles et garçons ; Connaissance du corps humain et des organes sexuels ; Concepts de la sexualité ; Autres aspects ; De la sexualité ; Promotion du Dépistage Volontaire du VIH/SIDA)	Utiliser le dossier de la bénéficiaire (fiche individuelle de suivi des services offerts), compter les bénéficiaires qui ont reçu les services de prévention de la violence uniquement au regard de la date de leur présence effective.	[10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]
1.2	Nombre d'AJF ayant reçu des soins cliniques Post VBG	C'est le nombre d'AJF victime de VBG ayant reçu des soins cliniques	Cumulatif par période (la bénéficiaire doit être comptée une seule fois sur la période de rapportage)	Dossier de la bénéficiaire	Intervention Secondaire/Soins Post - violence/Contre-référence Médicale (date1, date2...)	Utiliser le dossier de la bénéficiaire section Intervention secondaire, compter le nombre d'AJF ayant une date notifiée au niveau de la ligne Contre-référence Médicale	[10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]
				Fiche de contre de référence	Services reçus/services offerts et dates	la fiche de contre-référence, compter les AJF dont le service offert coché oui pour le service Soins Médicale Post-VBG	

N°	Indicateurs	Définition	Méthode de calcul	Sources de collecte	Variables	Mode de collecte	Désagréations
I. Indicateurs de résultats							
1. Improve AGYW Health Services							
1.3	Nombre d'AJF à qui l'on a proposé des services de PrEP pendant la période du rapport. (Prophylaxie Pré-Exposition)	C'est le nombre des AJF sexuellement actives qui ont été sensibilisées sur les services de PrEP.	Additif	Dossier de la bénéficiaire	Date Sensibilisation	Utiliser le dossier de la bénéficiaire (fiche individuelle de suivi des services offerts), compter toutes les bénéficiaires sensibilisées. Au regard de la date de leur présence effective.	Femme : [10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]
1.4	Nombre d'AJF référées pour évaluer son éligibilité à la PrEP au cours de la période du rapport. (Prophylaxie Pré-Exposition)	C'est le nombre des AJF qui ont été référées pour évaluation à l'éligibilité à la PrEP (Centre santé)	Additif	Fiche de référence	Date de référence ; Motif de la référence	Utiliser la fiche de référence, compter les AJF dont le motif est PrEP en tenant compte de la date de référence	Femme : [10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]
1.5	Nombre d'AJF éligibles à la PrEP pendant la période du rapport.	C'est le nombre des AJF qui ont été référées pour évaluation à l'éligibilité à la PrEP et déclarée éligible pendant la période de rapportage.	Additif	Fiche de contre référence Dossier de la bénéficiaire	Date de contre-référence ; Motif de la référence	Utiliser la fiche de contre-référence ou le dossier de la bénéficiaire compter les AJF dont le motif est PrEP en tenant compte de la date de contre- référence ou de la date de l'éligibilité	Femme : [10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]
1.6	Nombre d'AJF dont l'initiation à la PrEP a été confirmée pendant la période du rapport.	C'est le nombre des AJF qui ont été référées déclarées éligible et effectivement sous PrEP pendant la période de rapportage	Additif	Fiche de contre référence Dossier de la bénéficiaire	Date de contre-référence ; Motif de la référence Dossier de la bénéficiaire : Initiation	Utiliser la fiche de contre-référence, le dossier de la bénéficiaire, compter les AJF dont le motif est PrEP en tenant compte de la date de contre- référence ou de la date de l'initiation	Femme : [10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]

N°	Indicateurs	Définition	Méthode de calcul	Sources de collecte	Variables	Mode de collecte	Désagréations
I. Indicateurs de résultats							
1. Improve AGYW Health Services							
1.7	Nombre d'AJF ayant bénéficié du dépistage VIH et ayant reçu le résultat du test	C'est le nombre d'AJF dépisté au VIH et ayant reçu le résultat du test	Additif	Dossier de la bénéficiaire	Intervention Secondaire/Test de dépistage au VIH/Dépistage suite à une référence (date1, date2...)	Utiliser le dossier de la bénéficiaire section Intervention secondaire, compter le nombre d'AJF ayant une date notifiée au niveau de la ligne dépistage suite à une référence Utilisé la fiche de contre-référence, pour compter les AJF dont le service offert coché oui pour le Dépistage	[10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]
1.8	Nombre d'AJF dépistées positives et ayant initié le traitement ARV	C'est le nombre d'AJF dépisté positif au VIH et ayant initié le traitement ARV	Additif	Contre-référence	Services offerts et dates	Utilisé la fiche de contre-référence, pour compter les AJF dont le service offert coché oui pour la prise en charge VIH	[10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]
1.9	Nombre d'AJF qui ont reçu les préservatifs au cours de la période de rapportage	C'est le nombre des AJF qui ont reçu des préservatifs.	Cumulatif par période (la bénéficiaire doit être compté une seule fois sur la période de rapportage)	Dossier de la bénéficiaire	Intervention Secondaire/Distribution de préservatif (date1, date2...)	Utiliser le dossier de la bénéficiaire section Intervention secondaire, compter le nombre d'AJF ayant une date notifiée au niveau de la ligne distribution de préservatif la fiche de contre-référence, compter les AJF dont le service offert coché oui pour le service fourniture en préservatif	[10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]
				Fiche de contre de référence	Services reçus/services offerts et dates		

N°	Indicateurs	Définition	Méthode de calcul	Sources de collecte	Variables	Mode de collecte	Désagréations
I. Indicateurs de résultats							
2. Improve AGYW and Family Assets							
2.1	Nombre d'AJF ayant reçu un soutien en éducation	C'est le nombre d'AJF qui ont reçu au moins un soutien en éducation. (Cours de renforcement, kit scolaire, frais de scolarité, cours d'alphabétisation, uniforme scolaire).	Cumulatif	Dossier de la bénéficiaire (Intervention secondaire)	Les soutiens apportés : cours de renforcement, kit scolaire, frais de scolarité, cours d'alphabétisation, uniforme scolaire	Utiliser le dossier de la bénéficiaire (fiche individuelle de suivi des services offerts), compter les bénéficiaires qui ont reçu au moins un soutien en éducation au regard de la date de leur présence effective.	[10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]
2.3	Nombre d'AJF membres d'avec /GEC	Nombre de filles de 15 à 24 ans qui ont cotisée au moins une fois dans une AVEC	Cumulatif	Dossier de la bénéficiaire, fiche d'identification de l'AVEC, fiche de suivi financier AVEC	Dossier de la bénéficiaire (AVEC), fiche d'identification de l'AVEC (caractéristiques particulières de l'AVEC), fiche de suivi financier AVEC (caractéristiques particulières de l'AVEC), Age (	Utiliser le dossier de la bénéficiaire fiche individuelle de suivi des services offerts), fiche d'identification de l'AVEC, fiche de suivi financier, compter les bénéficiaires membres d'AVEC	15-19 ans 20-24 ans
2.4	Nombre d'AJF ayant bénéficié du service de renforcement économique	C'est le nombre d'AJF âgées de 10-14 ans qui ont participé aux sessions de l'éducation financière et celles de 15-24 ans qui remplissent l'une des conditions suivantes : o Être membre d'une AVEC, posséder une AGR et/ou bénéficiant d'un Cash transfert o Avoir obtenu un certificat après une formation qualifiante ou une mise en apprentissage	Cumulatif	Dossier de la bénéficiaire	Intervention Secondaire / renforcement économique	Utiliser le dossier de la bénéficiaire section Intervention secondaire/Renforcement économique, compter le nombre d'AJF ayant une date notifiée aux lignes suivantes : -Education financière -Mise en AGR	[10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]

						-AVEC	
						-Cash Transfert	
						-Formation Qualifiante	
						-Mise en Apprentissage	
2.5	Nombre d'AJF ayant bénéficié d'au moins un service des actifs sociaux	c'est le nombre d'AJF ayant participé à au moins une des activité suivante : activités ludiques récréatives et sportives journée porte ouverte visite guidée	Cumulatif	Dossier de la bénéficiaire	Interventions primaires, actifs sociaux,	Utiliser le dossier de la bénéficiaire section Intervention primaires/actifs sociaux, compter le nombre d'AJF ayant une date notifiée aux ligne suivantes : -Activité ludique, récréative et sportive - journée porte ouverte -visite guidée	[10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]

N°	Indicateurs	Définition	Méthode de calcul	Sources de collecte	Variables	Mode de collecte	Désagréations
I. Indicateurs de résultats							
3. Improve Male Sex partner Participation in ART							
3.1	Nombre de Partenaire sexuel Masculin ayant bénéficié du dépistage VIH et ayant reçu le résultat du test	C'est le nombre de Partenaire sexuel Masculin dépistés au VIH et ayant reçu le résultat du test	Additif	Dossier de la bénéficiaire Fiche de contre de référence	Intervention Secondaire/Test de dépistage au VIH/Dépistage suite à une référence (date1, date2...) Services offerts/Dépistage et dates	Utiliser le dossier de la bénéficiaire section Intervention secondaire, compter le nombre de PSM ayant une date notifiée au niveau de la ligne dépistage suite à une référence Utilisé la fiche de contre-référence, pour compter les PSM dont le service offert coché oui pour le dépistage	[20-24 ans ; 25-29 ans;30-34 ans;35-39 ans;+40 ans]

3.2	Nombre de PSM dépistés positifs et ayant initié le traitement ARV	C'est le nombre de PSM dépisté positif au VIH et ayant initié le traitement ARV	Additif	Contre-référence	Services offerts et dates	Utilisé la fiche de contre-référence, pour compter les PSM dont le service offert coché oui pour la prise en charge VIH	[10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]
3.3	Nombre de PSM à qui l'on a proposé des services de PrEP pendant la période du rapport. (Prophylaxie Pré-Exposition)	C'est le nombre de PSM sexuellement actives qui ont été sensibilisées sur les services de PrEP.	Additif	Dossier de la bénéficiaire	Date Sensibilisation	Utiliser le dossier de la bénéficiaire (fiche individuelle de suivi des services offerts), compter toutes les bénéficiaires sensibilisées. Au regard de la date de leur présence effective.	Homme : [20-24 ans; 25-29 ans;30-34 ans;35-39 ans;+40 ans]
3.4	Nombres de PSM référés pour évaluer son éligibilité à la PrEP au cours de la période du rapport. (Prophylaxie Pré-Exposition)	C'est le nombre de PSM qui ont été référées pour évaluation à l'éligibilité à la PrEP (Centre santé)	Additif	Fiche de référence	Date de référence ; Motif de la référence	Utiliser la fiche de référence, compter les PSM dont le motif est PrEP en tenant compte de la date de référence	Homme : [20-24 ans ; 25-29 ans ;30-34 ans ;35-39 ans ; +40 ans]
3.5	Nombres de PSM éligibles à la PrEP pendant la période du rapport.	C'est le nombre des PSM qui ont été référées pour évaluation à l'éligibilité à la PrEP et déclarée éligible pendant la période de rapportage.	Additif	Fiche de contre référence Dossier de la bénéficiaire	Date de contre-référence ; Motif de la référence	Utiliser la fiche de contre-référence ou le dossier de la bénéficiaire compter les PSM dont le motif est PrEP en tenant compte de la date de contre-référence ou de la date de l'éligibilité	Homme : [20-24 ans ; 25-29 ans;30-34 ans;35-39 ans;+40 ans]
3.6	Nombre de PSM dont l'initiation à la PrEP a été confirmée pendant la période du rapport.	C'est le nombre des PSM qui ont été référées déclarées éligible et effectivement sous PrEP pendant la période de rapportage	Additif	Fiche de contre référence Dossier de la bénéficiaire	Date de contre-référence ; Motif de la référence Dossier de la bénéficiaire : Initiation	Utiliser la fiche de contre-référence, le dossier de la bénéficiaire, compter les PSM dont le motif est PrEP en tenant compte de la date de contre-référence ou de la date de l'initiation	Homme : [20-24 ans ; 25-29 ans ;30-34 ans ;35-39 ans;+40 ans]

N°	Indicateurs	Définition	Méthode de calcul	Sources de collecte	Variables	Mode de collecte	Désagrég
I. Indicateurs de résultats							
4. Improve Family and Community Support							
4.1	Nombre de parents/tuteurs d'AJF sensibilisés sur la Communication parents-enfants	C'est le nombre de parents/tuteurs d'AJF/PSM ayant Participé ensemble avec leurs enfants à au moins 4 sessions d'orientation des échanges entre Parents et enfants	Cumulatif	Fiche d'activité de groupe, dossier de la bénéficiaire	Tableau réservé à d'autres cibles, participation aux sessions, sexe Programme parental	Utiliser le dossier de la bénéficiaire DREAMS (fiche individuelle de suivi des services offerts) Compter le nombre de parents ou tuteurs qui ont participé à toutes les sessions	[10-14 an 15-19 ans
4.2	Nombre de membres de la communautés touchées par les interventions relatives aux normes de genre qui répond à un minimum de standards	C'est le nombre de membre de la communauté (leaders communautaires, guides religieux, membre d'association) ayant participé à au moins une session d'animation SASA animé dans la communauté où réside les filles	Cumulatif	Fiche d'activité de Groupe SASA	Catégorie du membre de la communauté, le sexe	Utiliser la liche d'activité de Groupe SASA	Homme ; Femme

4.3	Nombre d'AJF touché par des interventions de préventions contre le VIH et les Violences au niveau communautaire.	C'est le nombre d'AJF ayant participé à au moins une session de l'ESC	Cumulatif	Dossier de la bénéficiaire	Les services de l'intervention ESC	Utiliser le dossier de la bénéficiaire, compter les AJF ayant au moins une date notifiée dans l'un des services ESC	[10-14 ans 15-19 ans 24 ans]
	Nombre d'AJF qui ont terminé le programme	C'est le nombre d'AJF dont tous les besoins identifiés ont été couvert	Cumulatif	Dossier de la bénéficiaire	Tableau des besoins identifiés, fiche d'évaluation de la couverture des besoins de la bénéficiaires	Utiliser le dossier de la bénéficiaire, comparer le tableau des besoins identifiés et ceux couverts. Compter les AJF dont tous les besoins identifiés ont été couvert.	[10-14 ans 15-19 ans 24 ans]

Ii. Indicateurs d'effets								
N°	Indicateur d'effet	Libellé de l'Indicateurs	Définition	Mode de calcul	Sources de collecte	Variables	Fréquence	Désagrégation
1	Amélioration des connaissances sur la santé sexuelle et de la reproduction des AJF	Proportion d'AJF de nos cohortes dont le niveau de connaissance sur la santé sexuelle et reproductive a progressé ou est resté constante et excellente suite à leur participation aux sessions ESC	Il s'agit de mesurer la proportion d'AJF de nos cohortes dont le niveau de connaissance sur la santé sexuelle et reproductive a progressé suite à leur participation aux sessions ESC	Proportion Numérateur : le nombre d'AJF dont le niveau de connaissance a connu une amélioration ou est maintenu constante et excellente suite à leur participation aux sessions d'ESC Dénominateur : le nombre d'AJF ayant initié et achevé les différentes sessions d'ESC	Questionnaire d'évaluation du niveau de connaissance d'AJF sur la santé sexuelle et reproductive	Score	Annuel	N/A
2	Réduction du nombre de cas de violences	Nombre d'AJF ayant reçu des soins Post VBG	C'est le nombre d'AJF victime de VBG enregistré sur la période	Nombre de cas de VBG subi par les AJF enregistré au cours de la période	Fiche de référence	Motif de référence et service offert	Annuel	Violence physique sexuelle et émotionnelle
3	Amélioration de la communication Parent-enfant	la proportion d'enfants dont la communication parent-enfant a été améliorée suite à la participation aux sessions Ahoundjouê	Il s'agit de mesurer la proportion d'enfants qui déclare une amélioration de la communication parent-enfant suite à la participation	Proportion Numérateur : le nombre de d'enfant ayant terminé les sessions d'Ahoundjouê et qui déclare une amélioration de la	Questionnaire d'évaluation de la communication Parent-enfant	Proportion	Annuel	[10-14 ans ; 15-19 ans)

			aux sessions Ahoundjouê	communication Parent-enfant				
				Dénominateur : le nombre de d'enfant ayant terminé les sessions d'Ahoundjouê au cours de la période				
4	Amélioration du taux de réussite scolaire des AJF	Proportion d'AJF scolarisé ayant progressé au cours de l'année scolaire	Il s'agit de mesurer la proportion des AJF qui ont été admis à leur examen ou passé en classe supérieure	Numérateur : Nombre d'AJF admise en classe supérieure ou ayant réussi a leur examen de fin d'année Dénominateur : Nombre d'AJF scolarisées	Dossier d'enrôlement/fiche de suivi individuel (résultat scolaire annuel à mettre a jour)	Section C01=oui	Annuel	[10-14 ans ; 15-19 ans)
5	Amélioration du niveau économique des AJF	Proportion d'AJF dont le niveau économique a progressé suite a leur participation aux activités de renforcement économique	Il s'agit de mesurer la proportion d'AJF dont le niveau économique a progressé suite a leur participation aux activités de renforcement économique	Proportion Numérateur : le nombre d'AJF dont le niveau économique a connu une amélioration ou est maintenu constante et excellente suite aux interventions de renforcement économique	Questionnaire d'évaluation de la vulnérabilité économique de l'AJF	NA	Annuel	(15-19ans ; 20- 24 ans)

				Dénominateur : le nombre d'AJF ayant reçu un service de renforcement économique				
6	Amélioration de la connaissance sur les Concepts GENRE	La proportion de AJF dont le Niveau de connaissance Concepts GENRE suite à la participation aux 8 sessions de Concepts genre différence entre filles et garçons (ESC) s'est amélioré	il s'agit de mesurer la proportion de AJF dont le Niveau de connaissance Concepts GENRE suite à la participation aux 8 sessions de Concepts genre différence entre filles et garçons (ESC) s'est amélioré	Proportion Numérateur : le nombre d'AJF dont le Niveau de connaissance Concepts GENRE suite à la participation aux 8 sessions de Concepts genre différence entre filles et garçons (ESC) s'est amélioré Dénominateur : le nombre d'AJF ayant participé aux sessions de connaissance Concepts GENRE	Questionnaire d'évaluation initiale et finale sur le Concepts GENRE		Trimestriel (8 sessions pour terminer)	[10-14 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans]

Annexe 2 : Questionnaire d'évaluation de la vulnérabilité économique de l'AJF



Evaluation
économique des AJF (

Annexe 3 : Questionnaire d'évaluation initiale et finale sur le Concepts GENRE

Annexe 4 : Questionnaire d'évaluation de la communication Parent-enfant



EVALUATION
AHOUNDJOUË 06062

Annexe 5 : Questionnaire d'évaluation du niveau de connaissance d'AJF sur la santé sexuelle et

reproductive



Evaluation ESC
06062024.docx

Annexe 6 : contacts des participants

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	TELEPHONE	E-MAIL
1	KOUASSI Flore épouse LAGO	Directrice- Coordonnatrice	PN-OEV	07-07-25-91-92	florekouassi@pnoev.ci
2	AKORA Arahamanta	Conseiller Technique	MFPE		
3	KANON Wakiri Stephane	M&E Coordinator	PEPFAR	05-56-09-18-32	kanonws@state.gov
4	ANOKRE Christelle	Agent	DGE / MFPE	07-08-14-12-93	anokrechristelle@gmail.com
5	TOAHI Symphorienne	Conseiller Technique	IRC	05-04-99-02-17	Symphorienne.trika@rescue.org
6	Mme BLEY née Aby Yvette	Agent	Protection Sociale	07-08-06-24-00	Abyyvette36@sapharm.org
7	KANDE Assita	Chargée de Programme	SAPHARM	05-45-21-39-66	Assita.kande@sapharm.org
8	KOUAME K. Rodolphe	Ass.Mob.Soc	PNLS	05-64-09-52-06	Kouame.rodolphe@pnls-ci.com
9	OULA Dié Pélagie	Responsable	C.S Port-Bouet	07-07-74-47-21	Ouladiepelagie2@gmail.com
10	BOLI Jules Renaud	Responsable MEAL	Save the Children	05-85-29-29-15	Jules.boli@savethechildren.org
11	N'GANNA Germain Koulibaly	Manager SI	PN-OEV	05-05-48-98-43	ngerman@pnoev.ci
12	OUATTARA Maria	Chef de Service	DR MFPE Bélier	07-48-28-43-48	mariaouattaramon@gmail.com
13	Reine Affiba Nianvom épouse TAHOU	Renforcement du Système	PN-OEV	01-40-00-82-24	naffiba@pnoev.ci
14	KABA Mariam	CS MPCOM	PN-OEV	07-07-33-36-35	smariam@pnoev.ci
15	AKE Laurence épse AMONDJI	Service SSP	PN-OEV	07-07-60-35-55	alaurence@pnoev.ci
16	KOUAKOU épse KAKOU N'Guessan	Medecin	PNSSU-SAJ	01-01-08-58-85	kakoujosephs@gmail.com

	Joseph Solange				
17	N'GUESSAN Affoué Lucie épouse KIMOU	Chargée DREAMS	Save the Children	05-85-29-29-35	Lucie.kimou@savethechildren.org
18	BROU Jean-Serge Magnolia	TO DREAMS	EGPAF	05-05-04-16-55	brou@pedaids.org
19	KONAN Josué Kouassi Kan	Suivi-Evaluation	DREAMS	07-08-56-29-96	konanjkk@gmail.com
20	KOFFI Julien Levy Ezechiel	Responsable MEAL	OGRADIE	07-89-19-64-76	Ezechiel.koffi@ogradie.org
21	Mme AMANY Meh Georgette	Directrice-Coordonnatrice PF	CS ABOBO	07-08-28-91-40	Mehamany2017@gmail.com
22	BLE Abé Armand	GBD Représentant Suivi-Evaluation	IDE AFRIQUE	07-47-25-70-80	ideafgbd@gmail.com
23	YEO Donatien	Manager Suivi-Evaluation	IRC	05-66-46-85-97	Donatien.Yeo@rescue.org
24	Mme ABO née KOUROUMA Michelle	Responsable	Centre Social KOUMASSI	01-01-51-14-72	Kouroumamichelle100@gmail.com
25	M'BRA Akissi Joelle	Chargée du Programme	AJECI	07-49-42-38-49	mbrajoelle2020@gmail.com
26	LELLAH Kauphy Alexandre	Chargé Suivi-Evaluation	SAPHARM	07-08-42-05-38	alexandre.lella@sapharm.org
27	TANOH Josiane épouse DIE	Senior M&EO	EGPAF	05-05-33-11-92	jtanoh@pedaids.org
28	ANGAMAN Kassi Roger	Conseiller Technique	PN-OEV	01-03-65-07-43	kroger@pnoev.ci
29	TOUVOLY Bi Zoro Bernard	DR MFFE	DR Bélier	07-47-15-28-83/01-01-31-69-83	pivotouvo@gmail.com
30	ANKOTCHE Mireille	S/D RSPM-SSP	PN-OEV	07-07-39-70-84	amireille@pnoev.ci
31	BEUGRE Carole	Mentor	OGRADIE	07-49-13-97-33	
32	TRIKA Beugré Joseph	CT DREAMS	USAID	05-64-54-18-75	jtrika@usaid.gov
33	DOUMBIA Mory	Directeur	Complexe Socio-Educatif	07-57-87-53-02	doumbmorycat@gmail.com

34	YAO Nicolas	Chargé du Renforcement du Système	PN-OEV	07-49-79-13-58	Anonico06@yahoo.fr
35	Dr EKRA Alexandre	Chef de Branche & ST	CDC	05-05-39-55-57	Hpq7@cdc.gov
36	ALEBA Debora	Ambassadrice	SAPHARM	07-58-77-23-80	deboraaleba@gmail.com
37	GNANHO Akoua Saly	CSE	PN-OEV	01-40-47-06-04	gakoua@pnoev.ci
38	KIRE Bintou M.	Secrétaire	PN-OEV	07-08-65-14-59	kbintou@pnoev.ci
39	YAO Akissi MALLO	Assistante Programme	PN-OEV	07-09-65-43-50	MalloAkissi@gmail.com
40	DAFFE Karidja	Coordonnatrice Technique	PN-OEV	05-05-63-37-45	dkaridja@pnoev.ci
41	BENIWA Kouamé Guy Constant	Chargé Programme	OGRADIE	07-67-45-98-65	Constant.beniwa@ogradie.org
42	BETIABO Amelan Meryl	Mentor	AJECI	07-58-75-72-14	mebetyl@gmail.com
43	MANIZAN N'Guessan Rita	Mentor	SAPHARM	07-47-20-08-16	atirmanizan@gmail.com
44	BOMISSO Pamela	Bénéficiaire	SAPHARM	05-96-88-78-12	
45	OUATTARA Manyou	Chargé de Programme DREAMS	IDE AFRIQUE	07-08-60-25-52/05-94-87-20-15	bonierenicolas@gmail.com
46	SORO Ivon	Ambassadrice	IDE AFRIQUE	07-07-71-50-22	
47	OUEDRAOG O Safiatou	Bénéficiaire	OGRADIE	07-58-88-71-64	sofiatoudeckero@gmail.com
48	YOBOUET Ahou Laurentine	Mentor	IDE AFRIQUE	07-79-99-49-74	
49	GONTO Rachelle Alice	Bénéficiaire	IDE AFRIQUE		
50	N'DONGWA Marie	Bénéficiaire	AJECI	05-05-42-70-40	
51	EDO Aminata Rachelle	Ambassadrice	OGRADIE	05-95-87-38-32/01-52-14-97-62	rachelleaminataedo@gmail.com
52	TEA Nada Olivia Camen	Ambassadrice	AJECI	07-87-80-79-24	
53	KOE Bi Franck Salomon	Directeur	Centre Social MAN	07-08-72-81-43/	fkoebi@yahoo.fr

54	KOUA Corine Edwige	Point Focal DREAMS	Centre Social DALOA	07-58-31-53-30	corinekoua@gmail.com
55	OGOUE Serge	Chef de Service ROQ	PN-OEV	07-08-42-00-17	oserge@pnoev.ci
56	DEGNY Adonis	Service Communication	PN-OEV	07-79-84-08-47	nadonis@pnoev.ci
57	TIE Baya	Suivi- Evaluation	DPE	07-77-12-24-33	Yves2baya@gmail.com



Directives Relatives aux interventions ciblant les Adolescentes et les Jeunes Femmes (DREAMS)

Programme National de prise en
charge des Orphelins et autres
Enfants rendus Vulnérables du
fait du VIH/sida

08 BP 1816 Abidjan 08 - Côte d'Ivoire

Tél : +225 27 22 54 50 83

Fax : +225 27 22 41 39 88

Web : www.pnoev.ci

Facebook : PNOEV COTE D'IVOIRE

Email : pnoev2005@pnoev.ci

Cocody 2plateaux ENA Rue J15

